

La
Vocation
de la
race française
en
Amérique du Nord



**LE COMITÉ PERMANENT
DE LA SURVIVANCE FRANÇAISE
EN AMÉRIQUE**

Québec
1945

**La Vocation de la race française
en Amérique du Nord**

Nihil obstat :

LIONEL AUDET, ptre,
Censeur.

Québec, 13 avril 1945.

Imprimatur :

Mgr ULRIC PERRON, v.g.

Québec, 13 avril 1945.

Tous droits réservés.

DÉDICACE

La présente étude est spécialement dédiée à la race française répandue dans l'Amérique du Nord. Elle peut aussi intéresser ceux qui, avec Mgr Louis-Adolphe Pâquet, croient à la vocation providentielle de notre peuple¹ et qui, désireux de l'aider à remplir son apostolique destin, tiennent à se renseigner à son sujet.

Cette étude porte sur un problème d'importance primordiale. « Un peuple », a écrit M. le chanoine Lionel Groulx, « n'est pas un être passif et fatal . . . C'est comme être libre que la Providence l'appelle à collaborer à ses desseins. Être moral aussi, il se doit, par conséquent, d'insérer son action dans l'action providentielle; et c'est donc pour lui un devoir de chercher la destinée temporelle, la vocation historique où il pourra collaborer plus parfaitement aux desseins de Dieu . . . Si notre vocation providentielle nous marque un rôle à part, plus nécessaire, plus auguste qu'ailleurs, l'entier accomplissement de ce rôle n'implique-t-il pas forcément le concours de quelques rigoureuses conditions ? Et la première de ces conditions, ne serait-ce pas que notre peuple garde avant toute chose son âme parti-

1. Voir dans l'*Introduction*, quelques pages plus loin, un texte significatif de Mgr Pâquet.

culière, son âme, source et principe de ses aptitudes apostoliques, exemplaire, cause suprême de sa civilisation ? Mais alors qu'est-ce à dire, en vérité, sinon que sa vocation lui enjoint impérieusement d'échapper . . . à toute compression où cette âme pourrait mourir ou subir d'irréparables transformations ? » (Notre Avenir politique, pp. 19-20.)

Le présent ouvrage a été conçu et rédigé en collaboration par les membres du Comité de la Survivance Française. Ils en ont puisé la substance aux sources les plus autorisées. Aussi estiment-ils y avoir synthétisé la pensée dominante de ceux qui, jusqu'à date, semblent avoir le mieux saisi la raison d'être de la race française en Amérique et les graves obligations que comporte, pour les individus comme pour les groupements qui la composent, une haute vocation. Nous avons jugé préférable de publier en appendice nombre de pièces justificatives. Elles forment ainsi toute une documentation que les intéressés aimeront à consulter. Cordial merci à tous ceux et celles qui, de façon individuelle ou collective, nous ont aidés à les recueillir.

Si certaines statistiques ne sont pas de date plus récente, c'est que l'on a cru devoir éviter de tableer sur des données qui, en raison des perturbations occasionnées par la guerre, paraissaient plutôt anormales.

Puisse ce modeste travail être accueilli non seulement comme un motif de légitime fierté religieuse et française, mais encore, face à l'avenir, comme un mot d'ordre de la nation entière dont le Comité de la Survivance Française en Amérique n'est que l'humble mandataire !

LE COMITÉ PERMANENT DE LA SURVIVANCE
FRANÇAISE EN AMÉRIQUE.



INTRODUCTION

« Dites à vos Canadiens français de conserver leur langue: c'est une des meilleures sauvegardes de leur foi. »

(Benoit XV à Mgr Élie Latulipe, évêque de Haileybury.)

La providence de Dieu et la liberté de l'homme se sont rencontrées dès la naissance sur la terre des nations ou peuples, ces familles agrandies. La confusion des langues au pied de la tour de Babel et, plus tard, celle des esprits et des cœurs chez les descendants de Noé ont, semble-t-il, fourni au Créateur l'occasion de réaliser les desseins de son éternelle Sagesse.

Puis, au cours des siècles, les peuples se sont à ce point multipliés que, pour sauvegarder l'intégrité de leurs territoires respectifs, leur caractère propre, leur existence même, ils eurent souvent à guerroyer les uns contre les autres.

N'était-ce pas en quelque sorte inévitable? Par suite de notre faute d'origine, l'on conçoit qu'entre les nations comme entre les individus il y ait souvent eu conflits de droits et de devoirs, d'intérêts et d'ambitions plus ou moins désordonnés.

L'Église n'eut rien tant à cœur que d'amener les peuples à vivre en paix, dans la justice et la charité. Mais jamais, à cette fin, il ne lui est venu à l'idée d'exiger d'eux le sacrifice de leur entité ethnique. Non seulement elle a toujours reconnu, proclamé et défendu, au besoin, leur droit à l'existence, mais elle s'est souvent fait une obligation de les soutenir dans leurs justes revendications.

Cette délicate préoccupation de ménager leurs moindres susceptibilités et cette attitude de sympathique neutralité à leur égard, en tout ce qui n'a trait ni à la foi ni aux mœurs, le Père commun des fidèles ne les a peut-être jamais manifestées de façon aussi saisissante que depuis le début des présentes hostilités.

« Nous aimons », disait S. S. le pape Pie XII dans son message de Noël 1941, « nous aimons d'une même affection tous les peuples. C'est pour éviter toute apparence de partisanerie que nous avons gardé jusqu'ici la plus grande réserve. »

Le Souverain Pontife s'est borné à rappeler, à l'occasion, les principes fondamentaux de la justice internationale, à intervenir, sous forme de requêtes ou de protestations, en faveur des victimes les plus innocentes de la guerre et à leur offrir, sans la moindre acception des personnes, l'assistance de ses deniers, de ses prières et de ses peines. Il

est allé même jusqu'à prévenir les belligérants que l'une des conditions essentielles de leurs futurs traités de paix, s'ils les veulent solides et durables, devra être le respect des minorités.

« Dans les limites », ajoutait-il, « d'un ordre nouveau fondé sur des principes moraux, il n'y a pas de place pour l'oppression ouverte ou occulte des caractéristiques culturelles et linguistiques des minorités nationales, pour entraver ou restreindre leurs ressources économiques, pour en limiter ou abolir la fertilité naturelle. » (*Acta Apostolicae Sedis*, vol. 34, pp. 7-10.)

Enfin, le 1er septembre 1943, au début de la cinquième année de la guerre, il a simplement répété au monde entier, de façon « à ne blesser personne », ce qu'à la veille de la déclaration des hostilités il avait cru devoir affirmer, à savoir que « rien n'est perdu par la paix et que tout peut l'être par la guerre ». Avec « un amour impartial pour tous les peuples belligérants », il a conjuré « ceux qui détiennent dans leurs mains le sort de l'humanité affligée » de faire en sorte que « la situation dans laquelle la fatale balance de la guerre et de la paix se tient en suspens cesse enfin, et que cette balance penche du bon côté ». Et il terminait en implorant, d'une part, « les bénédictions d'en Haut sur ceux qui s'efforceraient de rétablir ici-bas le règne d'une paix d'autant plus

durable qu'elle serait plus profondément imprégnée d'esprit de justice et de charité, et, par ailleurs, en prédisant les plus terribles malheurs contre ceux qui se refuseraient à collaborer à cette œuvre de pacification universelle ». (*École Sociale Populaire*, avril 1944, pp. 1-9.)

Une saine philosophie nous l'enseigne: de même que, dans le milieu où ils sont appelés à vivre, tous les hommes ont un rôle à jouer et une fin à atteindre, ainsi chaque nation a-t-elle reçu de Dieu une mission spéciale à remplir dans la réalisation progressive de ses miséricordieuses volontés.

Y a-t-il vraiment pour les peuples une vocation? Enregistrons la réponse affirmative que formulait, le 23 juin 1902, celui que l'on considère à bon droit comme le théologien par excellence de notre mystique nationale, Mgr Louis-Adolphe Pâquet. Il disait: « Qu'il y ait une vocation pour les peuples, ceux-là seuls peuvent en douter qui écartent des événements de ce monde la main de la Providence et abandonnent les hommes et les choses à une aveugle fatalité. Quant à nous qui croyons en Dieu, en un Dieu sage, bon et puissant, nous savons comment cette sagesse, cette bonté et cette puissance se révèlent dans le gouvernement des nations; comment l'auteur de tout être a créé des races diverses, avec des goûts et des aptitudes variés, et comment aussi il a assigné à chacune de ces

racés, dans la hiérarchie des sociétés et des empires, un rôle propre et distinct . . . Je vais plus loin, et j'ose affirmer que non seulement il existe une vocation pour les peuples, mais qu'en outre quelques-uns d'entre eux ont l'honneur d'être appelés à une sorte de sacerdoce . . . L'histoire tant ancienne que moderne le démontre: il y a des peuples voués à la glèbe, il y a des peuples industriels, des peuples marchands, des peuples conquérants; il y a des peuples versés dans les arts et les sciences; il y a aussi des peuples apôtres. » (*Annales de la Société Saint-Jean-Baptiste de Québec*, vol. 3, pp. 23 et 24.)

L'Église Catholique s'est toujours bien gardée d'opposer aux peuples la plus légère entrave dans la poursuite de leur noble idéal. Pour s'en convaincre, il suffirait de relire, par exemple, l'allocution que prononça en 1911 le pape Pie X, à l'adresse des prélats français qu'il venait de créer cardinaux (1), de même que le discours du cardinal Eugène Pacelli, aujourd'hui S. S. le pape Pie XII, à Notre-Dame de Paris le 13 juillet 1937 (2).

Enfin, chose non moins incontestable, jamais, pour la gloire de Dieu, la diffusion de l'Évangile et le salut des âmes, l'Église n'a cru devoir exiger la collaboration des peuples, si modestes fussent-ils, au prix du meilleur de leur patrimoine ancestral: leurs coutumes et traditions, leur langue, leur esprit, leur âme.

« Par un sens avisé des intérêts religieux sans doute », disait, au premier congrès de la Langue Française, Mgr Pâquet, « mais aussi par une haute et délicate préoccupation de justice sociale, l'Église s'est fait une règle d'entourer de tous les égards les langues multiformes et les nations qui les parlent. On ne saurait citer d'elle, j'entends de l'autorité souveraine qui la gouverne, ni une démarche, ni un décret, ni un mot, par lequel elle ait enjoint à un groupe quelconque de ses fidèles d'abdiquer le culte et le parler ancestral. On ne l'a jamais vue, on ne la verra, Dieu merci, jamais poser sur le cœur de ses fils une main de cosaque pour en suspendre ou en étouffer de légitimes battements. Elle leur prescrit des dogmes, elle leur impose des devoirs; elle laisse à la nature le soin de dessiner sur leurs lèvres les lettres et les sons qui traduisent leurs croyances et qui forment leurs prières. » (*Premier congrès de la Langue Française, Compte rendu*, pp. 331-332.)

« L'esprit catholique », affirmait encore Mgr Pâquet, le 4 octobre 1938, au cours d'une session de notre Académie Saint-Thomas d'Aquin, « ne va nullement à l'encontre de nos légitimes aspirations patriotiques. Il ne s'oppose ni à la conservation ni à l'expansion graduelle en ce pays du parler et de l'esprit français, ni à l'affirmation courageuse de nos droits ethniques, ni à l'avancement économique de nos compatriotes de langue française . . .

« Il n'éteint donc pas le sens national bien compris. Tout en lui gardant ses droits distinctifs, il le règle, comme il règle toutes les vertus. Il le hausse, l'élargit aux proportions des besoins et des exigences de l'Église canadienne tout entière. » (*Académie Canadienne St-Thomas d'Aquin*, IXe session, Québec 1941, pp. 22-24.)

Sur ce chapitre fort délicat, S. S. le pape Pie XII, dans son encyclique *Summi Pontificatus*, ne s'est-il pas exprimé en termes assez explicites ?

« L'Église du Christ », dit-il, « fidèle dépositaire de la divine sagesse éducatrice, ne peut penser ni ne pense à attaquer ou à mésestimer les caractéristiques particulières que chaque peuple, avec une piété jalouse et une compréhensible fierté, conserve et considère comme un précieux patrimoine. Son but est l'unité surnaturelle dans l'amour universel senti et pratiqué, et non l'uniformité exclusivement extérieure, superficielle et par là débilite. Toutes les orientations, toutes les sollicitudes, dirigées vers un développement sage et ordonné des forces et tendances particulières, qui ont leur racine dans les fibres les plus profondes de chaque rameau ethnique, pourvu qu'elles ne s'opposent pas aux devoirs dérivant pour l'humanité de son unité d'origine et de sa commune destinée, l'Église les salue avec joie et les accompagne de ses vœux maternels. Elle a

montré à maintes reprises, dans son activité missionnaire, que cette règle est l'étoile directrice de son apostolat universel.

« Et il n'est pas à craindre que la conscience de la fraternité universelle, inculquée par la doctrine chrétienne, et le sentiment qu'elle inspire ne soient en opposition avec l'amour que chacun porte aux traditions et aux gloires de sa propre patrie, et n'empêchent d'en promouvoir la prospérité et les intérêts légitimes; car cette même doctrine enseigne que, dans l'exercice de la charité, il existe un ordre établi par Dieu, selon lequel il faut porter un amour plus intense et faire du bien de préférence à ceux à qui l'on est uni par des liens spéciaux. Le Divin Maître lui-même ne donna-t-il pas l'exemple de cette préférence envers sa terre et sa patrie en pleurant sur l'imminente destruction de la Cité sainte ? . . . » (*Acta Apostolicae Sedis*, oct. 1939, pp. 428-429.)

Telle est la merveilleuse doctrine d'amour et de paix qui a si noblement contribué au progrès civil et religieux de l'humanité.



PREMIÈRE PARTIE

REGARD SUR LE PASSÉ

CHAPITRE PREMIER

Trois branches françaises en Amérique du Nord : Canadienne, Acadienne, Américaine

I.— EXISTENCE DU FAIT FRANÇAIS EN AMÉRIQUE

Tout un ensemble de circonstances historiques a produit ce résultat : il existe aujourd'hui dans l'Amérique du Nord un *fait français*, c'est-à-dire une génération de fils de France assez nombreux et assez solidement organisés pour résister à jamais aux influences assimilatrices de leur ambiance et se développer selon la ligne de leurs origines.

Jeté en terre gaspésienne par Jacques Cartier le 24 juillet 1534, puis transplanté, en 1604, par le sieur de Monts dans le futur sol acadien de Port-Royal et, en 1608, par Samuel de Champlain sur les bords du Saint-Laurent, le grain de sénévé apporté de l'ancienne France ne tarda guère à se reproduire un peu partout dans le territoire de la Nouvelle France, qui devait s'étendre du golfe Saint-Laurent aux Montagnes Rocheuses et de la baie d'Hudson au golfe du Mexique. En moins de cent cinquante ans, grâce à leur merveilleuse vertu prolifique, les quelque 10,000 colons, établis d'abord sur les rives de notre grand fleuve,

devinrent 60,000, et cela en dépit du climat, de la maladie, de la misère, de leurs guerres contre les Peaux-Rouges du Canada et les Blancs de la Nouvelle-Angleterre.

Par la suite, continuant de se multiplier à peu près au même taux de natalité, en doublant tous les seize ans, ils franchirent les bornes de leur domaine primitif et pénétrèrent au sud et au nord du Saint-Laurent, puis vers l'Est et l'Ouest, dans les terres fertiles des Cantons de l'Est, du Nominique, du Lac Saint-Jean, du Témiscamingue, de la Gaspésie, de l'Abitibi; par la force même de leur expansion naturelle, ils entamèrent l'épaisse forêt de l'Ontario, pour se diriger plus tard vers les plaines de l'Ouest, cependant que, de 1840 à 1925, ils émigraient en masses compactes vers les états du centre et de l'est de la république américaine.

Par ailleurs, bon nombre d'Acadiens, rentrant d'exil, envahirent peu à peu les Provinces Maritimes, surtout le Nouveau-Brunswick, tandis que ceux qui étaient forcément demeurés en terre étrangère se répandaient, côte à côte avec les Canadiens d'une part et les Louisianais de l'autre, dans l'est et le sud des États-Unis.

Aujourd'hui, d'après des statistiques sérieusement compilées, les 60,000 Français qui habitaient, en 1759, l'Amérique Septentrionale sont, au Canada seulement, près de 3,500,000 (3). En s'adjoi-

gnant les 2,000,000 de Franco-Américains (4), les 800,000 Acadiens du Canada et des États-Unis (5) et les 200,000 Français de la Louisiane (6), ils composeraient comme les trois branches d'une « nation » de plus de 6,000,000 d'âmes (7).

Admettons que, de ce nombre, 1,500,000 soient déjà dénationalisés ou fatalement en train de l'être. Il en reste pour le moins 4,500,000 qui ont grandes chances non seulement de se perpétuer, mais encore de progresser en nombre et en valeur.

Ne sont-ils pas, dès lors, justifiables de se considérer comme une « nation » distincte en Amérique du Nord ? Il en était déjà bien persuadé, l'abbé Louis-François Laflèche, plus tard évêque des Trois-Rivières, lorsqu'en 1865 il écrivait :

« Quand on voit une population de près d'un million d'âmes se lever comme un seul homme à l'appel de son nom, parlant la même langue, proclamant la même foi; quand on la voit tenir par le cœur aux institutions et aux lois que lui ont léguées ses ancêtres, travailler courageusement à exploiter le sol qu'ils lui ont acquis au prix de leur sang, qu'ils ont arrosé et fertilisé de leurs sueurs; quand, l'histoire en main, on voit que ce million d'âmes n'est que l'épanouissement régulier des quelques familles françaises qui sont venues s'établir ici, il y a à peine deux cent cinquante ans, pour évangéliser les peuplades sauvages et infidèles de ces contrées, il faut convenir que le doigt de

Dieu est là. Un développement aussi prodigieux, à travers tant de vicissitudes et en présence de tant de difficultés, porte réellement le cachet de l'œuvre de Dieu. Ces quelques familles étaient bien de celles que la divine Providence a privilégiées pour être l'origine et la source d'une nation... Oui, redisons-le avec bonheur pour le passé et confiance dans l'avenir, nous, Canadiens, nous, les descendants de ces nobles familles qui ont donné des martyrs à l'Église et des héros à notre bien-aimée patrie, nous sommes aujourd'hui une nation. La terre que le sang de ces martyrs a purifiée et sanctifiée, le sol que la valeur de ces héros a si légitimement conquis, défendu et conservé avec tant de sacrifices est notre patrie. » (*Considérations sur les rapports de la Société Civile avec la Religion et la Patrie*, p. 43.)

Telle est bien aussi la conviction de M. le chanoine Groulx. « Aussi longtemps », dit-il, « qu'on ne pourra faire que ce qui est ne soit pas, trois millions et plus de Canadiens auront le droit de se proclamer Canadiens français parce qu'il y a telle chose, en Amérique du Nord, que la nationalité canadienne-française: nationalité véritable qui n'est pas seulement une entité ethnique et historique, dûment caractérisée, mais aussi et tout autant une réalité juridique et politique. » (*L'enseignement français au Canada*, vol. II, p. 245.)

L'Église n'a-t-elle pas approuvé cette légitime prétention en proclamant, en 1908, saint Jean-Baptiste patron national des Canadiens français, puis en établissant, en 1938, Notre-Dame de l'Assomption patronne nationale des Acadiens (8) ? Et le 3 juillet 1944, au début de la touchante allocution qu'il adressa aux soldats du Royal 22e Régiment, S. S. le pape Pie XII n'a-t-il pas conféré à notre appellation une sorte de reconnaissance officielle en leur disant : « Grande est Notre joie de vous accueillir en ce moment, chers Fils *canadiens-français* » ? (*Le Devoir*, 12 juillet 1944, p.7.)

II.— NATURE DE LA « NATION » FRANÇAISE D'AMÉRIQUE

La « nation » française d'Amérique,— il est bien permis de le souligner,— occupe un rang à part parmi celles qui sont venues faire souche dans le sol du Nouveau Monde.

C'est, tout d'abord, qu'elle est un rameau détaché du grand arbre français. Elle est née de la France. Pendant plus d'un siècle et demi ses sujets sont tous issus du meilleur sang de la France et, depuis près de deux cents ans, leurs descendants se sont, pour la plupart, gardés purs de tout alliage. C'est pour eux un premier titre de noblesse.

N'ont-ils pas aussi raison de s'enorgueillir de leurs origines spirituelles, de leur civilisation française vieille de quinze siècles ? « Etre français », écrit M. le chanoine Groulx, « signifie appartenir à cette forme ou à cette catégorie de l'esprit latin qui, après s'être assimilé, mieux que nul autre peut-être, la culture grecque et la culture romaine, en a tiré un haut spécimen d'humanisme sain, large, le mieux équilibré des temps modernes » (*Directives*, p. 96) . . . « Quand nous parlons de culture française, nous l'entendons, non pas en un sens restreint de culture littéraire, mais en un sens large et élevé où l'esprit français nous apparaît comme un maître incomparable de clarté, d'ordre et de finesse, le créateur de la civilisation la plus saine et la plus humaine, la plus haute expression de la santé intellectuelle et de l'équilibre mental. » (*Dix ans d'Action française*, p. 129.)

Fiers, les Français d'Amérique le sont également de leur idiome propre, et avec non moins de raison. « La langue », en effet, selon Mgr Pâquet, « tient étroitement à la race. Elle en est l'expression la plus nette, la manifestation la plus haute. C'est dans le moule des mots propres à une langue que ceux qui la parlent versent leurs idées, leurs affections, leur culte, leurs aspirations, leur histoire. Le style porte la marque de l'individu. La langue porte l'empreinte de la race . . . Aussi éprouvent-ils le besoin de faire écho à la voix de leurs ancêtres,

d'aller chercher dans les replis de leurs âmes et sous la lettre de leurs annales ce qui les a faits eux-mêmes, ce qui fait leur force, leur valeur, leur originalité, leur vertu, et de faire passer sur leurs lèvres le souffle qui les a animés et la pensée dont ils ont vécu ». (*Études et Appréciations*, 1918, pp. 62 et 63.)

Le parler de France n'a guère perdu, même au milieu des circonstances les plus défavorables, de sa valeur non plus que de son prestige. Elles sont encore tout aussi vraies qu'en 1938 ces paroles de S. Ém. le cardinal Villeneuve, O. M. I., aux membres de la Société historique Franco-Américaine de Boston: « La langue française représente la pensée peut-être la plus brillante en Europe, elle incarne les conceptions sociales, dans leur idéalisme chevaleresque et parfois candide, les plus hautes et les plus généreuses. Elle est un dépôt cristallisé de quinze siècles de culture générale intense, de cinq siècles de littérature classique. Elle est un style de langage clair, simple, nuancé, travaillé, ajusté, élégant, harmonieux. Elle est une poésie radieuse et solide. Elle est *Sa Majesté la Langue française*. » (*Le Fait français en Amérique*, p. 16.) Langue de l'esprit par sa merveilleuse clarté et langue du cœur par ses nuances délicates et ses douces inflexions, rien d'étonnant qu'elle demeure, soit comme première soit comme seconde, la langue

de plus de 60,000,000 d'humains (9), celle de l'élite intellectuelle, de la diplomatie, des relations internationales. « Votre langue française », concluait l'éminentissime archevêque de Québec, « est un capital; exploitez-le pour le service de la civilisation humaine ! »

Ce triple joyau du sang, du génie et du parler français reste d'autant plus cher à la nation française en Amérique qu'il s'est, avec le temps, serti des perles non moins précieuses de ses merveilleuses traditions, de ses hauts faits, de son histoire; il nous apparaît, en un mot, marqué au coin de la véritable grandeur poussée souvent jusqu'à l'héroïsme.

Par son ascendance raciale, culturelle et linguistique, cette nation française d'Amérique n'est-elle pas déjà, aux yeux du monde catholique, une nation de choix, *gens electa* ?

III.— IMPORTANCE DE LA NATION FRANÇAISE D'AMÉRIQUE

Du simple point de vue de l'Amérique, la nation française possède aussi une particulière importance. De fait, n'est-elle pas l'une des quatre nations doyennes du Nouveau Monde et l'unique représentante d'une des quatre principales civilisations qui y ont pris racine ? Les deux premières, l'espagnole et la portugaise, ont été implantées au Sud, en 1492 et en 1532, par Christophe Colomb

et Alphonse de Sousa, cependant que les deux autres, la française et l'anglaise, l'ont été dans le Nord, en Acadie et en Virginie, en 1604 et en 1607. Si, à l'heure actuelle, les quelque 8,000,000 de *francophones* souffrent d'une comparaison avec les 40,000,000 d'individus de langue portugaise, avec les 90,000,000 de langue espagnole et, plus encore, avec les 135,000,000 d'expression anglo-saxonne, la race française ne s'en impose pas moins, en Amérique, à l'attention de ceux qui étudient de près la génèse et l'évolution des peuples dans le Nouveau Monde. Que de chemin n'a-t-elle pas déjà parcouru, malgré les obstacles, et quels progrès n'a-t-elle pas, sous maints rapports, réalisés !

Au Canada, où ses 3,500,000 âmes forment le groupe ethnique le plus nombreux (10), elle a conquis de haute lutte un ensemble de droits constitutionnels et coutumiers qui lui permettent d'aller toujours de l'avant; moins bien partagée aux États-Unis, elle y étaye ses chances de survie sur la loi naturelle et sur certains privilèges consentis par l'esprit de justice et de tolérance des divers pouvoirs administratifs. De chaque côté de la ligne-frontière qui les sépare, les deux groupes français tiennent à honneur, en tout cas, de contribuer au développement de leurs patries respectives en fournissant l'inappréciable appoint de leurs valeurs spirituelles et matérielles.

IV.— ÉPANOUISSEMENT DE LA NATION FRANÇAISE D'AMÉRIQUE

Une nation aussi caractérisée, aussi vigoureuse, n'est-elle pas justifiable de travailler à son plein épanouissement ?

Elle a le droit, pour ne pas dire le devoir, de se tenir constamment en garde contre tout ce qui pourrait lui faire perdre ses éléments essentiels, contre toute infiltration dangereuse, contre toute politique d'unification.

En outre, tout en respectant les droits des groupes ethniques voisins avec qui elle désire vivre en paix, elle peut viser à une expansion graduelle et à l'acquisition d'une influence de plus en plus rayonnante, dans les diverses sphères de son activité. Serait-elle la seule à ne pas être l'objet du mot divin : *Crescite et multiplicamini* ? Si elle ne doit pas ambitionner de prendre la place des autres, n'est-il pas parfaitement dans l'ordre qu'elle occupe et réclame, au besoin, celle qui lui semble dévolue, au Canada surtout, où il ne devrait plus être question de race supérieure ni de race inférieure, de majorité ni de minorité, de vainqueurs ni de vaincus ?

Il y a plus. Son rayonnement ne pourrait-il pas s'exercer sur les nouveaux venus en terre d'Amérique, éléments épars qu'absorbe trop facilement l'influence anglo-protestante de la masse ?

* * *

A tous ces titres incontestables, la nation française d'Amérique a raison d'être fière d'elle-même, de son glorieux passé et de son avenir riche d'espairs.

Elle n'eut jamais besoin de se faire rappeler qu'elle a « le devoir de porter haut ses traditions de culture et de civilisation françaises » (*message de sir Mackenzie King aux Canadiens français, à l'occasion de la célébration, en 1940, de leur fête patronale*). Il y a beau temps que, sans avoir à sortir de son propre pays, elle s'obstine à remplir avec fierté cette honorable, mais fort pénible tâche.

Toutes ces considérations sur le fait français en Amérique, sir Thomas Chapais les a admirablement résumées comme suit: « Sur cette terre d'Amérique, où toutes les races humaines semblent s'être donné rendez-vous, nous occupons une place à part. Nos origines, disons-le avec une légitime fierté, sont d'une illustration sans rivale. Nous avons un passé, nous avons des souvenirs, nous avons une histoire, nous avons une physionomie, nous avons un nom, et tout cela nous constitue une personnalité nationale. » (*Premier congrès de la Langue Française, Compte rendu, pp. 451-452.*)

CHAPITRE DEUXIÈME

Mission surnaturelle de la nation française d'Amérique

Une fois établie la réalité, en Amérique du Nord, d'une sorte de nation française, la question se pose: A cette nation Dieu aurait-il daigné assigner une vocation particulière, supérieure, apostolique ?

« J'incline à croire », disait à Boston, en 1938, Son Éminence le cardinal Villeneuve, « que les trois millions tout près de Canadiens de langue française chez nous (au Canada) et les deux millions peut-être de citoyens d'origine française aux États-Unis peuvent avoir leur mission à remplir dans l'ancien empire français du Nouveau Monde. » (*Le Fait français en Amérique*, p. 8.)

Quelle serait cette mission ? La réponse, cherchons-la tout d'abord dans le geste symbolique que posa Jacques Cartier en mettant le pied sur le sol de la Nouvelle-France.

« Si la croix du Calvaire », affirmait Mgr Camille Roy aux fêtes du Quatrième Centenaire (1934), « annonçait aux hommes la joie de la rédemption et de la royauté du Christ sur le monde, la croix de bois de Gaspé annonçait aux indigènes de ce pays non seulement une prise de possession politique, mais aussi leur rédemption spirituelle

et la royauté du Christ sur les peuples et les destinées du Canada . . . Et vous, Excellence », ajoutait-il à l'adresse du Délégué Apostolique d'alors, S. E. Mgr Andréa Cassulo, « vous qui vous inclinez si souvent avec affection sur notre jeune histoire, vous constaterez une fois de plus que c'est dès la première heure de cette histoire et sur la croix même de Gaspé que l'on vit associés, pour l'œuvre divine, avec le sang du Christ l'apostolat et l'œuvre de la France. » (*Pour conserver notre héritage français*, p. 80.)

« Rendons grâces à Dieu », disait de son côté S. E. Mgr Ross, premier évêque de Gaspé, « d'avoir inspiré à Cartier de placer notre berceau à l'ombre de la Croix. C'est le cachet apposé par Dieu sur notre nationalité, la preuve de sa prédilection pour notre peuple. »

A l'occasion des noces d'or de la Société Saint-Jean-Baptiste de Québec, en 1902, Mgr Pâquet exprimait sa conviction en des termes on ne peut plus catégoriques : « Faire connaître Dieu, publier son nom, propager et défendre tout ce qui constitue le précieux patrimoine des traditions chrétiennes, telle est bien notre vocation. Ce que la France d'Europe a été pour l'ancien monde, la France d'Amérique doit l'être pour le nouveau . . . Les peuples apôtres, ce sont ceux qui ont mérité et méritent encore l'appellation glorieuse de champions du Christ et de soldats de la Providence.

« Or, ce sacerdoce social, réservé aux peuples d'élite, nous avons le privilège d'en être investis; cette vocation religieuse et civilisatrice, c'est, je n'en puis douter, la vocation propre, la vocation spéciale de la race française en Amérique. Oui, sachons-le bien, nous ne sommes pas seulement une race civilisée, nous sommes des pionniers de la civilisation; nous ne sommes pas seulement un peuple religieux, nous sommes des messagers de l'idée religieuse; nous ne sommes pas seulement des fils soumis de l'Église, nous sommes, nous devons être du nombre de ses zéloteurs, de ses défenseurs et de ses apôtres. Notre mission est moins de manier des capitaux que de remuer des idées; elle consiste moins à allumer le feu des usines qu'à entretenir et à faire rayonner au loin le foyer lumineux de la religion et de la pensée . . . Pendant que d'autres races, catholiques elles aussi, s'emploient à développer la charpente extérieure de l'Église, la nôtre, par un travail plus intime et par des soins plus délicats, préparera ce qui en est la vie, ce qui en est le cœur, ce qui en est l'âme. » (*Annales de la Société Saint-Jean-Baptiste de Québec*, vol. 3, pp. 24-28-34.)

M. Henri Bourassa a écrit dans le même sens: « Canadiens français, nous avons le droit et le devoir de maintenir la langue française en Amérique, où cette langue et ses manifestations constituent le principal auxiliaire humain de la foi

catholique, des mœurs catholiques, de la mentalité catholique, des traditions catholiques. Et ce devoir de religion, osé-je dire, nous devons l'exercer pour le bien moral et intellectuel de tous les catholiques, de tous les habitants du continent nord-américain, pour la « spiritualisation » de l'ambiance matérialiste qui nous enveloppe, pour la gloire de Dieu, le salut des âmes et l'avancement de la société civile dont nous faisons partie. La noblesse de nos origines nous y oblige autant que l'excellence de notre foi et la fidélité aux grâces de choix dont Dieu a entouré notre berceau.

« Notre tâche, à nous, c'est donc de prolonger en Amérique l'effort de la France chrétienne, c'est de défendre notre patrimoine religieux et national. Ce patrimoine, il n'est pas à nous seulement; il appartient à toute l'Amérique catholique, dont il est le foyer inspirateur et rayonnant; il appartient à toute l'Église, dont il est le principal point d'appui dans cette partie du monde... Cette tâche, nous sommes les seuls à pouvoir la remplir en Amérique. Les Canadiens français et les Franco-Américains constituent le seul groupe important, le seul peuple de race et de langue françaises en dehors de l'Europe. » (*La Langue, gardienne de la Foi*, pp. 42 et 49.)

C'était bien là, également, la pensée de Mgr Laffèche. « Puisque », disait-il, « les Canadiens français sont aujourd'hui une nation, ils ont une

mission, une destinée nationale à remplir. Quelle est cette mission, cette destinée? Nous l'avons demandé à notre histoire, et l'histoire nous a répondu par la bouche des rois très chrétiens et le zèle des âmes d'élite de la France, fille aînée de l'Église: « *Votre mission nationale est la conversion des pauvres sauvages et l'extension du royaume de Jésus-Christ; votre destinée nationale, c'est de devenir un grand peuple catholique.*

« Nous l'avons interrogée, cette histoire, qui nous parle si bien le langage de la Providence, et elle nous a fait la même réponse par la bouche des hommes de génie que Dieu a suscités pour cette grande œuvre de la colonie canadienne... Ces hommes et leurs institutions nous redisent avec la même clarté et la même éloquence que *notre mission et notre destinée nationales sont l'œuvre des missions sauvages et l'extension du royaume de Dieu par la formation d'un grand peuple catholique.* » (*Considérations sur les rapports de la Société Civile avec la Religion et la Patrie*, p. 71.)

Cette affirmation n'a rien perdu, depuis un demi siècle, de son sens non plus que de sa portée. Ne vient-elle pas de tomber des lèvres du plus jeune de nos guides spirituels, S. E. Mgr Norbert Robichaud, archevêque de Moncton? « Notre mission providentielle, à nous, Français du Canada », disait-il naguère à Montréal, à l'ouverture de la campagne en faveur de la presse acadienne,

« c'est de continuer les gestes de Dieu par les Francs, de propager la sagesse du christianisme . . . et de faire partager aux autres groupes ethniques du pays, et même de l'Amérique tout entière, les trésors de vie spirituelle . . . que nous avons reçus de nos ancêtres avec mission de les transmettre aux générations futures. » (*Le Devoir*, 24 avril 1943.)

Dieu en a-t-il fait autant pour toutes les nations ? Avec l'humilité nécessaire, mais aussi avec un juste sens des responsabilités, reconnaissons le don de Dieu et développons toute sa puissance de rayonnement en faveur des âmes moins favorisées, qui attendent de nous la lumière.



CHAPITRE TROISIÈME

Fidélité de cette nation à sa vocation

La race française d'Amérique a-t-elle répondu aux desseins de la divine Providence? Oui, et de deux façons.

I.— ELLE S'EST D'ABORD EMPLOYÉE A LA CONVERSION DES INDIGÈNES

N'était-ce pas là, ainsi que nous venons de le voir, la principale ambition de Jacques Cartier?

« Les croix de Stadaconé, d'Hochelaga et des Trois-Rivières, comme celle de Gaspé », selon Mgr Camille Roy, « ne firent que multiplier sur ce pays, avec le signe de la domination française, le signe et les promesses de la rédemption divine. » « Le salut d'une seule âme », avait dit dès 1608 le père de la Nouvelle-France, Samuel de Champlain, « vaut mieux que la conquête d'un empire, et les rois ne doivent songer à étendre leur domination dans les pays où règne l'idolâtrie que pour les soumettre à Jésus-Christ. » N'était-ce pas aussi la pensée des fondateurs de Ville-Marie? « Les véritables motifs des Messieurs et Dames de la Société de Notre-Dame de Montréal », a écrit l'un d'eux, « sont pour la conversion des sauvages de la Nouvelle-France. »

Telle fut aussi la pensée de la Compagnie des Cent-Associés. « Mgr le cardinal Richelieu », lisons-nous en son édit, « étant obligé par le devoir de sa charge de faire réussir les saintes intentions et desseins de Nos Seigneurs Roys, a jugé que le seul moyen de gagner les Indiens au culte du vrai Dieu estait de peupler le dit pays (le Canada) de naturels Français catholiques pour, par leur exemple, disposer ces peuples à la cognaissance de la Religion Chrétienne. »

Aussi, la « Fille aînée de l'Église » a-t-elle eu soin d'intéresser ses missionnaires à la fondation de sa colonie. Tour à tour, les fils de saint François d'Assise, de saint Ignace de Loyola, de M. Olier, et le clergé séculier à la suite de Mgr de Laval, furent chargés de l'évangélisation des Micmacs et des Abénakis du littoral de la baie Française (de Fundy), des Algonquins des rives du Saint-Laurent, de l'Outaouais et de la baie d'Hudson, des Atticamègues ou Têtes-de-Boules du plateau où le Saint-Maurice, la Gatineau et la Lièvre prennent leur source, des Hurons de la baie Georgienne, des multiples peuplades disséminées autour des Grands Lacs; des Illinois, des Kaskakias et des Tamarois des vallées de l'Ohio, du Missouri et du Mississipi, et même des Sioux, des Sauteurs et des Cris des premières plaines de l'Ouest. Collaboratrices de ces missionnaires, les non moins valeureuses Mères Ursulines, les Hospitalières de Saint-Joseph et les

Sœurs de la Congrégation de Notre-Dame prodiguèrent à l'envi l'assistance de leur zèle, de leurs prières et de leurs sacrifices. Pas une seule tribu, pas même celle des Iroquois, la plus réfractaire, n'a été privée de la visite des vaillants hérauts de la Bonne Nouvelle. Ni les rigueurs du climat, ni la fatigue des courses à pied, en canot, à la raquette, ni les rebutants us et coutumes de leurs néophytes, ni la difficulté de se familiariser avec leurs dialectes, ni les traitements les plus cruels, ni la mort ne les firent reculer devant la tâche gigantesque qui leur avait été confiée. Rien d'étonnant que Rome ait mis en vive lumière l'héroïcité de leurs vertus et les mérites de leur mystique épopée en rangeant tout un groupe de Jésuites dans la galerie de ses saints Martyrs et des célestes Patrons de l'Église du Canada.

Paralysée, en 1760, par les suites de la conquête et les dispositions peu bienveillantes du vainqueur, par le défaut de missionnaires et la pénurie de ressources financières, l'œuvre de la propagation de la foi dans les limites de l'ancienne colonie française ne se réorganisa que fort lentement. Ce n'est qu'un demi-siècle plus tard que Mgr Plessis put envoyer quelques-uns de ses prêtres,— il en comptait alors à peine une centaine,— vers les diverses tribus de la Rivière Rouge, de l'Outaouais, du Saint-Maurice, du Lac Saint-Jean et de la Baie des Chaleurs. Plus tard, grâce à la venue au

Canada des Missionnaires Oblats de Marie Immaculée, grâce au retour des Pères Jésuites et à la reprise d'un certain recrutement chez les Sulpiciens, les lumières de l'Évangile purent être portées, d'un océan à l'autre et jusqu'aux extrémités du Pôle Nord, à toutes les peuplades indiennes et esquimaudes du Canada. Et cette merveilleuse expansion, l'Église la doit tout entière aux phalanges de missionnaires que lui a fournies la race française de l'Europe et de l'Amérique. De nos jours encore, à l'exception de quelques groupements dans les provinces maritimes, l'Ontario et la Colombie Canadienne, n'est-ce pas par eux que sont desservis, avec non moins d'abnégation, les indigènes du pays (11) ?

Comme auxiliaires, la divine Providence leur a procuré en temps opportun les filles de la Vénérable Mère d'Youville, les Sœurs de la Providence, de Sainte-Anne, de l'Assomption, de Saint-Joseph, les Oblates du Sacré-Cœur et de Marie-Immaculée, etc. (12). Des trappeurs ou chasseurs de castor, des coureurs de bois avaient précédé les missionnaires dans les vastes espaces de l'Ouest canadien. Leurs enfants métis, nés d'une mère de la race des Cris ou des Sioux, étaient de francs catholiques, dévoués à l'œuvre de la conversion des Indiens. Qui dira le précieux secours qu'ils fournirent aux premiers apôtres de l'Ouest, soit en les pilotant à travers des régions inconnues, soit en

poursuivant après leur départ le travail commencé, et toujours en prenant au besoin leur défense ?

Nul ne saura jamais non plus dans quelle mesure, au juste, les simples fidèles d'origine française au Canada et aux États-Unis ont contribué de leurs deniers, de leurs supplications et de leurs mérites, à l'évangélisation de l'Amérique du Nord. Que de missionnaires leur sont redevables de leur vocation ! Que de chapelles, d'écoles et de maisons de charité ont été le fruit de leurs offrandes !

En conclusion, l'on peut en toute vérité appliquer à l'ensemble des missions fondées et dirigées par les fils et les filles de la France et du Canada français ce qu'écrivait un jour Louis Veillot : « Vous ne me contredirez pas si j'affirme que l'évangélisation du Nord-Ouest canadien est l'un des plus beaux ouvrages de l'apostolat catholique dans le monde entier. »

Au cours de la visite qu'il fit, à l'automne de 1938, des divers vicariats du Nord-Ouest, le Délégué Apostolique au Canada, S. E. Mgr Ildebrando Antoniutti, s'est bien rendu compte de la justesse de cette affirmation. Aussi s'est-il fait un devoir de terminer sa triomphale randonnée aérienne, — qu'il a si heureusement appelée son « pèlerinage d'amour et de reconnaissance », — à Québec même, berceau de la race française en Amérique. « Je suis heureux », a-t-il écrit par la suite, en un message tout imprégné de paternelle admiration,

« que les circonstances m'aient permis d'achever mon voyage en l'église-mère du Canada, fondée par le saint évêque Mgr de Laval. C'est d'ici que sont partis, pour toutes les provinces du Canada, les premiers missionnaires qui ont annoncé le Christ *a mari usque ad mare et a flumine usque ad terminos orbis terrae*. Jamais plus qu'aujourd'hui cette prophétie n'a eu une plus belle application : du fleuve (Saint-Laurent) jusqu'aux extrémités de la terre (le Canada). Après avoir rendu hommage aux églises filles, je viens rendre hommage à la mère vénérable. » (*Sub Umbra Petri*, pp. 336-337.)

II.— LA NATION FRANÇAISE A LARGEMENT CONTRIBUÉ À L'ORGANISATION DE L'ÉGLISE EN AMÉRIQUE

Dans l'accomplissement de la première partie de sa mission, la race française d'Amérique ne devait jamais perdre de vue qu'elle avait été, en outre, appelée à contribuer à l'extension du royaume de Jésus-Christ, en établissant des circonscriptions ecclésiastiques en faveur des immigrants de race blanche. A ce sujet encore, ne peut-elle pas se rendre le témoignage de n'avoir pas été, avec le secours d'en Haut, trop inférieure à son mandat ?

A.— *Organisation hiérarchique de l'Église*

N'est-ce pas à elle, en effet, que Dieu daigna confier le soin de dresser le cadre initial de la hiérarchie catholique dans le Nouveau Monde, et chez elle qu'il se choisit son premier vicaire apostolique ?

Ces assises fondamentales ont été, au lendemain de la défaite, fort menacées de ne jamais surgir de leurs ruines. A la teneur des articles 6 et 27 de l'Acte de Capitulation de Montréal, qui garantis-saient clairement aux Canadiens le *libre exercice de la religion chrétienne*, le traité de Paris avait mis une insidieuse sourdine: *en autant que le permettent les lois de la Grande-Bretagne* (clause 4). Fort de cette restriction, le roi George III s'empressa d'intimer au premier gouverneur du Canada, James Murray, l'ordre suivant: « Vous ne devrez admettre aucune juridiction ecclésiastique émanant du Siège de Rome, ni aucune juridiction ecclésiastique étrangère, dans la province confiée à votre gouvernement (13). » Aussi le siège de Mgr de Pontbriant resta-t-il vacant jusqu'en 1766. Et encore, l'abbé Olivier Briand, son successeur, dut-il se contenter de l'autorisation de se faire sacrer, en France, dans le plus grand secret et de revenir au pays exercer ses fonctions épiscopales sans titre officiel. Ce n'est qu'en 1813 que Mgr Octave Plessis put obtenir de Londres, en retour de ses

exhortations à ses ouailles de ne point trahir leur nouvelle allégeance pour passer sous celle des États-Unis, sa reconnaissance civile comme évêque de Québec. Il en profita pour assurer le même privilège à tous les futurs évêques ou vicaires apostoliques du Canada.

Cette victoire fut grosse de conséquences. Dès lors commença, pour l'Église de Québec, l'ère d'une merveilleuse expansion par tout le pays. En moins d'un demi-siècle les préfectures et les vicariats apostoliques, les diocèses et les provinces ecclésiastiques y surgirent comme par enchantement, pour répondre d'abord aux besoins spirituels des catholiques de langue française. A preuve, la liste vraiment imposante des cinquante-quatre éminents personnages qui en ont été les fondateurs (14) et le nombre des florissantes paroisses et missions françaises ou bilingues qui ont été érigées par eux ou leurs successeurs (15).

Faudrait-il en déduire que le clergé canadien-français se serait arrêté, un jour, à l'idée de ne faire usage, dans l'exercice de son ministère auprès des immigrants européens, que de son idiome propre ? Du moins, préoccupé par l'urgence d'organiser, avant tout, les fidèles de sa nationalité, n'aurait-il pas été enclin à négliger les autres, en les laissant errer comme des brebis sans pasteur ? Au *Tablet* de Londres, qui s'était permis de répondre affirmativement à cette double question (livrai-

son du 17 septembre 1910), voici ce qu'écrivit Mgr Adélard Langevin, O. M. I., archevêque de Saint-Boniface:

« Je puis affirmer que dans la province ecclésiastique de Saint-Boniface,— qui embrassait alors les trois provinces du Manitoba, de la Saskatchewan et de l'Alberta, ainsi qu'une partie de l'Ontario et les vastes districts de l'Athabaska-Mackenzie et du Keewatin,— nous veillons sans relâche sur les besoins spirituels des nouveaux colons catholiques qui nous arrivent par milliers de toutes les parties du continent américain et de l'Europe. Nous prenons tous les moyens possibles pour préserver la foi au milieu de notre troupeau cosmopolite, et je serais surpris que dans le monde entier il se trouvât un épiscopat qui eût fait ou ferait davantage pour la cause catholique. Nous procurons à ces nouveaux venus des paroisses régulièrement organisées selon les différentes nationalités; nous leur donnons des églises où ils peuvent entendre la parole de Dieu dans leur propre langue, qu'ils soient Anglais, Français, Allemands, Polonais, Hongrois ou Ruthènes... Nous croyons que c'est pour nous, pasteurs de leurs âmes, un devoir de veiller à ce que ces gens conservent l'usage de leur langue maternelle, qui est inséparablement liée au plus haut idéal catholique de la patrie et de la foi... Aussi leur établissons-nous des écoles paroissiales où l'anglais est bien enseigné...

Mais, s'il faut enseigner l'anglais à ceux qui vivent au milieu des populations de langue anglaise et non catholiques, il faut aussi protéger contre les dangers qui les entourent ces étrangers dont la foi est exposée dans des milieux hostiles. C'est pour cette raison que, dans l'exercice du ministère parmi ces populations, nous nous servons de la langue propre à chacune d'elles. Pour cette raison, aussi, que nous publions à grands frais trois hebdomadaires, en anglais, allemand et polonais, et qu'avant longtemps nous en ajouterons deux autres, en français et en ruthène... Que pourrions-nous faire de mieux pour l'avancement matériel et moral de notre troupeau bien-aimé?...

« Nous admettons toujours que le catholicisme doit être enseigné en anglais aux populations de langue anglaise, afin de les retenir dans la foi; mais ce n'est pas là une découverte à faire pour nous: nous l'avons fait dès le commencement; et chaque année une retraite est prêchée en anglais en l'église Sainte-Marie de Winnipeg pour les non-catholiques. » (*Le Devoir*, 23 janvier 1911.)

En cela, Mgr Langevin ne fit que suivre l'exemple des évêques canadiens-français des provinces de l'Est du Canada, lesquels n'ont jamais songé un instant à imposer leur langue à leurs ouailles de nationalité étrangère.

« Je ne crois pas », a écrit M. Henri Bourassa, « qu'on puisse signaler, dans toute l'étendue du

pays, un seul cas où un évêque français ou canadien-français ait refusé à une paroisse ou à une mission en majorité anglochtone un prêtre capable d'exercer le ministère dans la langue anglaise. Si le défaut de sujets a souvent empêché la nomination d'un prêtre de la nationalité des fidèles, on y a toujours désigné des pasteurs parlant la langue de la majorité et exerçant le ministère dans cette langue. » (*Religion, langue, nationalité*, p. 2.)

B.— *Luttes pour l'enseignement catholique*

En vue de hâter le progrès spirituel de ces multiples centres d'activité religieuse, nos évêques eurent besoin, des deux côtés de la ligne 49e, de prêtres et de laïcs capables de leur prêter main-forte. D'où la fondation d'une trentaine de collèges classiques ou petits séminaires, d'une douzaine de grands séminaires et de cinq universités, construits et entretenus, de la part du clergé surtout, à force de charité, et où se façonnent, sous l'impulsion de professeurs aussi compétents que dévoués, les futurs chefs ecclésiastiques et civils.

Et puisque le degré de perfection des études supérieures est toujours conditionné par celui des cours primaire et secondaire, l'on comprend que nos évêques n'aient rien négligé pour s'assurer les avantages d'un système d'écoles primaires, de

pensionnats et d'*académies* où la formation intellectuelle et morale de leur jeunesse fût en harmonie avec les plus légitimes postulats de leurs innéités religieuses et raciales.

Les luttes pour l'école catholique remontent au lendemain même de la défaite. Dès 1763, en effet, le roi George III écrit à sir James Murray : « Afin de parvenir à établir (au Canada) l'Église d'Angleterre tant en théorie qu'en pratique, et pour que les dits habitants (les Canadiens français) puissent être graduellement induits à embrasser la religion protestante et à élever leurs enfants dans les principes de cette religion, Nous déclarons par les présentes que c'est notre intention qu'aussitôt que la dite province aura été arpentée et divisée en cantons, districts, ressorts ou paroisses, tout l'encouragement possible soit donné à la construction d'écoles protestantes dans ces districts, cantons ou ressorts, en désignant, réservant et affectant à cette fin des étendues suffisantes de terre, de même que pour une glèbe et l'entretien d'un ministre et de maîtres d'écoles protestantes . . . Et nous ordonnons de plus qu'il ne soit permis à aucun instituteur venant de ce royaume de tenir école dans notre dite province sans en avoir obtenu la permission du Lord Évêque de Londres et qu'aucune autre personne résidant dans notre province ou qui viendra d'ailleurs ne puisse y tenir école sans en avoir au préalable obtenu notre

autorisation. » (*Instructions de George III au gouverneur Murray*, articles 32 et 38, le 7 décembre 1763.)

La volonté du monarque semble s'être imposée également dans les Provinces Maritimes puisque, trois mois plus tard, le gouvernement de la Nouvelle-Écosse édictait la loi suivante: « Si quelque partisan du papisme, ou professant la religion du Pape, est assez téméraire pour établir une école dans la province et qu'il soit découvert, un tel délinquant, pour chaque manquement, subira trois mois de prison, sans privilège de sursis ou de cautionnement, et paiera au Roi une amende de dix livres. » (*Nova Scotia Laws*, 1766, chap. 7.)

Nos pères ont préféré obéir à Dieu plutôt qu'aux hommes. Leur esprit de sacrifice, sur ce point, les poussa même jusqu'à refuser par deux fois, en 1801 et 1820, l'offre, pourtant fort alléchante,— sous le nom captieux d'*Institution Royale pour le progrès de l'Instruction*,— d'un système scolaire absolument gratuit, pour la raison toute simple que ce système devait être sous le contrôle d'un gouverneur anglo-protestant. Ce dernier, pour plus de sûreté, se réservait le droit de nommer les syndics et les présidents des commissions scolaires, de désigner les paroisses où s'ouvriraient les écoles et d'y choisir même les instituteurs. Nos pères se sont obstinés à soutenir de leurs propres deniers, de ceux même de leurs fabri-

ques paroissiales, des écoles et des couvents, plus modestes sans doute, mais dont ils étaient sûrs de garder la gouverne.

Leur irréductible opposition à l'école commune, ou publique, leur a inspiré l'idée d'exiger des fondateurs de la Confédération canadienne l'assurance que leurs coreligionnaires d'en dehors de la province de Québec n'y seraient pas astreints. Lorsque des Anglo-Protestants du Haut-Canada exigèrent, pour leur minorité du Bas-Canada, le droit à des écoles dissidentes, nos pères réclamèrent ce même droit en faveur de la minorité catholique des autres provinces. « Fils de l'Église », a écrit à ce sujet M. le chanoine Lionel Groulx, « ils ne pouvaient oublier qu'ils avaient charge d'âmes et qu'il leur incombait de prendre toutes les garanties voulues non seulement pour eux-mêmes, mais pour toutes les minorités catholiques du futur État. » (*Les Canadiens français et la Confédération*, p. 6.)

Ils semblent bien, hélas ! s'être trompés sur la façon dont cette clause relative aux écoles confessionnelles devait être appliquée.

Alors que dans la province de Québec ils se sont fait un point d'honneur de respecter en tout leur engagement, leurs partenaires anglais au pacte fédéral eurent vite fait d'interpréter dans le sens le plus mesquin possible les termes de l'article 93, qui garantissent aux minorités ontarienne et acadienne le droit aux écoles séparées.

Au Nouveau-Brunswick, dans la Nouvelle-Écosse et l'Île du Prince-Édouard, les législatures provinciales n'ont guère tardé, on le sait, à se comporter comme si elles n'eussent été aucunement liées par cet article, soi-disant intangible.

La législature du Manitoba l'a presque totalement supprimé de ses statuts, cependant qu'en Colombie canadienne il ne fut jamais question, semble-t-il, d'en tenir compte.

Enfin, lors de l'admission des Territoires du Nord-Ouest dans la Confédération, le Parlement fédéral, cédant à d'énergiques réclamations de la part d'un certain nombre de députés catholiques, canadiens-français pour la plupart, finit par en reconnaître au moins le principe en insérant dans la constitution des nouvelles provinces de la Saskatchewan et de l'Alberta certains droits, pour les groupements minoritaires, à l'enseignement confessionnel et aux impôts scolaires des individus, des compagnies à fonds social et des services d'utilité publique.

L'on peut donc affirmer qu'au Canada, les catholiques de langue française n'ont jamais eu l'idée de se plier au régime néfaste des écoles neutres.

Plus que cela. Partout où ils ont dû le subir, ils se sont efforcés d'en atténuer la nocivité. C'est ainsi que les Acadiens des Provinces Maritimes, tout en revendiquant, bribe par bribe, leur droit

à une part équitable de français au sein de leurs écoles primaires et secondaires, ont réussi à y introduire des maîtres et des maîtresses, même congréganistes, de leur nationalité et, par suite, à y faire enseigner les données essentielles de la doctrine catholique.

Même attitude de la part des groupes franco-manitobains. Par de vigoureuses pressions, opportunément exercées auprès du Ministère de l'Instruction publique, ils ont su s'en concilier l'esprit de relative tolérance. La plupart de leurs maisons d'enseignement élémentaire sont aujourd'hui dirigées par un personnel canadien-français. Il s'en trouve même une quinzaine où des religieux et des religieuses ont été chargés, en partie ou en totalité, des cours supérieurs.

De même les Canadiens français de la Saskatchewan et de l'Alberta, comme leurs compatriotes en maints endroits de l'Ontario, n'ont rien négligé pour transformer, par le truchement de leur idiome propre, nombre d'écoles primaires et même secondaires, légalement neutres, en institutions moins nocives pour la foi et la moralité de leurs enfants, et pour s'en assurer le contrôle par l'entremise de leurs commissaires, de leurs professeurs et de leurs inspecteurs.

Par ailleurs, l'on sait qu'aux États-Unis les écoles anglaises de l'État sont, du point de vue religieux, essentiellement neutres. Les Franco-

Américains comprirent qu'ils ne pouvaient, sans danger sérieux pour leur foi, y envoyer leurs enfants. Aussi, conformément aux vœux du Saint-Siège et au décret du Concile de Baltimore (16), ont-ils mis tout en œuvre pour organiser, à même leurs fonds paroissiaux, des maisons d'enseignement primaire et secondaire confiées à la direction de religieux et religieuses appelés du Canada ou de France à leur rescousse. Et ce, tout en versant annuellement leur part d'impôts à la caisse des écoles publiques.

A l'heure actuelle, dans leurs quelque 250 écoles, couvents ou collèges, ils comptent des milliers d'élèves dont les certificats d'examens sont officiellement reconnus par les divers ministères de l'Instruction publique.

De la sorte, n'est-ce pas aux catholiques de langue française que revient, dans une très large mesure, le mérite d'avoir tenu constamment à l'affiche, en Amérique du Nord, le principe de l'école confessionnelle? « Sans leurs combats et leurs résistances », écrit M. le chanoine Groulx, « un seul type d'école existerait au Canada: l'école publique et neutre, cette meule barbare du fanatisme assimilateur qui eût broyé toutes les races et toutes les croyances... En livrant tant de batailles contre ce genre d'école, ils ont acquis cet honneur d'avoir lutté, eux aussi, contre le paganisme. Et l'histoire impartiale devra les

placer parmi les meilleurs ouvriers de la liberté et de la civilisation. » (*La Confédération*, p. 175.)

C.— *Fondation d'œuvres catholiques*

Il va sans dire que, pour se conformer aux recommandations instantes et réitérées des Souverains Pontifes, les Français d'Amérique se sont également employés à la fondation et au maintien de toutes sortes d'œuvres de charité, de protection ou de relèvement moral, d'assistance mutuelle et de solidarité, de propagande catholique par la presse, la radio, le cinéma, etc.

Que de détails n'y aurait-il pas à souligner relativement à leurs journaux hebdomadaires ou quotidiens, leurs périodiques, leurs sociétés doctrinales, scientifiques ou littéraires, leurs corporations professionnelles (17), leurs syndicats ouvriers (18), leurs unions agricoles (19), leurs coopératives (20), leurs caisses populaires (21), leurs sociétés de secours mutuels (22), leurs banques et leurs compagnies d'assurance (23), leurs associations nationales (24), toutes choses organisées selon les normes les plus sûres de la sociologie Catholique! N'y aurait-il pas lieu d'insister aussi sur leur vigoureuse mise en œuvre de l'Action catholique et de ses divers mouvements spécialisés (25), sur leur heureuse influence dans l'administration de la chose publique, sur leurs multiples

interventions auprès des autorités municipales, provinciales et fédérales en faveur du respect du serment, de l'observance du dimanche, de l'indissolubilité du lien matrimonial (26), ainsi que sur leurs courageuses campagnes contre l'athéisme, l'immoralité, la limitation des naissances, le communisme, l'injustice sociale sous toutes ses formes ?

A y regarder de près, l'ensemble de ces organismes de vie catholique, multiples et variés, est si impressionnant qu'à l'ouverture de la Semaine Sociale de 1937, tenue à Saint-Hyacinthe (sur la Coopération), Mgr Umberto Mozzoni, chargé d'affaires intérimaire à la Délégation Apostolique, a pu s'écrier dans un bel élan d'optimisme :

« Cette semaine sociale doit être la force motrice de l'Action Catholique Sociale en cette province et dans tout le Canada. Que le clergé et les laïcs y trouvent leurs inspirations, et alors nous aurons la joie de saluer la nouvelle gloire et le triomphe ici, sur les bords du Saint-Laurent, de la force innovatrice de l'Église Catholique Romaine. »
(*Semaines Sociales du Canada*, XVe session, p. 22.)

Pour mieux répondre aux besoins des âmes et des œuvres qui, de toutes façons, sollicitaient le concours de son ministère, le clergé séculier fit appel au dévouement des congrégations religieuses d'hommes et de femmes, allant en France leur demander des sujets ou fondant sur place des congrégations canadiennes. La liste de ces deux

catégories d'auxiliaires est vraiment remarquable (27).

Grâce à ces renforts, l'élément canadien-français s'est trouvé en mesure de jouer, dans les plaines de l'Ouest surtout, un rôle de premier plan en faveur des immigrants. « Quand la population s'accrut », déclare S. E. Mgr Arthur Béliveau, archevêque de Saint-Boniface, « le clergé s'appliqua avec un rare esprit de suite à faire venir et à grouper des colons. De Québec, de France, de Belgique, de Suisse même, des agriculteurs catholiques vinrent s'établir autour de l'église et de l'école qui servaient de forteresses à leur foi catholique. C'est ainsi que le catholicisme s'est solidement fortifié, d'abord dans les parties les plus proches et les plus fertiles du Manitoba, aux abords des rivières Rouge et Assiniboine, puis plus loin, formant des groupes compacts, des paroisses complètes. C'est là ce qui, encore aujourd'hui, constitue la force la plus solide de l'Église dans les provinces des Prairies. Quelle influence, quel prestige aurait-elle sans les chaînes de paroisses fondées par les colons de langue française, sous la direction de leurs prêtres ? Parmi les effectifs catholiques de l'Ouest canadien, nous croyons que ces groupes sont ceux qui, par leur vote, sont en mesure d'exercer l'action la plus appréciable sur le gouvernement des villes et des provinces. Que seraient devenus, sans ce premier point d'appui,

les immigrants catholiques au temps de la grande invasion ? Quand arrivèrent, pêle-mêle, les catholiques de tout pays, ils trouvèrent des centres où se grouper, des cadres où prendre place. Ils trouvèrent ici des collèges, des couvents, des écoles, des orphelinats, des œuvres de presse, tout ce qui caractérise la vie catholique intense. Les nouveaux venus n'avaient pas à innover, ils n'avaient pas à fonder : ils n'avaient qu'à nous prêter main-forte. Nous leur ouvrons nos séminaires, parfois même gratuitement. Aujourd'hui, comme il y a vingt-cinq ans, l'histoire de l'Église Catholique dans l'Ouest est presque uniquement l'histoire des œuvres fondées par le clergé et les communautés de langue française. Du diocèse primitif de Mgr Provencher, neuf diocèses et quatre vicariats apostoliques se sont fondés au Canada. » (Conférence donnée au séminaire de Saint-Boniface et publiée dans *La Liberté*, 16 mars 1927.)

De tous ces faits indéniables, le R. P. Adélarde Dugré, aujourd'hui assistant général de la Compagnie de Jésus, n'a pas cru pécher par excès de fierté nationale en concluant que « la force de l'Église au Canada est dans l'élément français ? Ce sont les Canadiens français qui y représentent l'apostolat catholique, la bienfaisance catholique, le haut enseignement catholique, la politique catholique, la doctrine sociale catholique. Seuls ils peuvent grouper leurs ouvriers en syndicats catho-

liques; seuls ils peuvent imposer des candidats catholiques dans les élections; seuls ils peuvent appliquer au gouvernement de leurs villes et de leurs provinces les principes du catholicisme; seuls ils peuvent imposer au gouvernement fédéral de leur pays le respect de la conscience catholique . . . Dans le passé, ils ont créé la situation brillante dont l'Église jouit au Canada; ce sont eux aussi qui, dans l'avenir, lui assureront le prestige qu'elle mérite et la puissance d'action qu'elle désire. » (*Études*, livraison du 20 juin 1922.)

« On frémit », avait écrit, le 7 décembre 1916, le rédacteur du *Casket*, aux catholiques de langue anglaise, « en pensant à ce que serait le catholicisme au Canada sans les Canadiens français. Si soixante mille Français n'avaient pas été laissés sur les bords du Saint-Laurent quand la France céda le Canada à l'Angleterre, on se demande quels droits auraient été garantis aux catholiques au moment de la fédération des provinces? . . . Le bloc canadien-français est le rempart le plus solide de l'Église au Canada. »

Dans le même sens, deux ans plus tard, Mgr Pâquet n'avait pas hésité à affirmer que « la grande force du catholicisme au Canada et dans plusieurs circonscriptions des États-Unis repose sur la race franco-canadienne qui, par le nombre de ses fils, la puissance de ses traditions et l'alliance étroite de sa langue et de ses croyances, forme à l'Église

du Christ un point d'appui assuré. Nous croyons notre race investie d'une mission spéciale, et cette mission est avant tout religieuse.» (*Mélanges Canadiens*, 1918, p. 85.)

D.— Participation aux missions en pays infidèles

Les prêtres séculiers et réguliers, les religieux et les religieuses de langue française du Canada et des États-Unis eussent pu longtemps encore, semble-t-il, se borner à déployer leur zèle dans les limites de leurs pays respectifs. Et cependant ils n'ont guère tardé à imiter leurs aînés d'Europe en se portant au loin vers les païens en pays infidèles pour essayer de les convertir au culte du vrai Dieu. Depuis plus d'un demi-siècle, une cinquantaine de leurs séminaires, congrégations ou instituts missionnaires y envoient chaque année toute une équipe d'apôtres (28), et leur dévouement a été si visiblement béni du Ciel que la Sacrée Congrégation de la Propagande a cru devoir confier à un certain nombre d'entre eux la tâche de fonder ou d'administrer une quinzaine de diocèses ou de vicariats apostoliques (29).

Et puis, qui pourrait jamais calculer, même approximativement, la somme des offrandes d'ordre matériel ou spirituel qui, de longue date, ont été versées par le clergé régulier et séculier, les religieux, les religieuses et les fidèles de langue

française en Amérique, soit dans les caisses de la Propagation de la Foi, de la Sainte-Enfance, de l'Oeuvre Pontificale de Saint-Pierre-Apôtre, du Denier de Saint-Pierre, etc., soit de main à main ou par la poste en faveur des missions naissantes, dénuées de toutes ressources ou sérieusement éprouvées ? Que d'aumônes on argent, en nature, en prières, en sacrifices et surtout en souffrances ont été offertes pour l'évangélisation des païens et la conversion des hérétiques, à la condition expresse qu'elles ne fussent jamais connues que de Celui qui a promis de rendre le tout au centuple !

Enfin, qu'elle serait longue la liste détaillée des âmes sacerdotales, religieuses ou laïques qui se sont dépensées et se dépensent encore au service des œuvres si diverses qu'elles ont organisées, soutenues et propagées sur tous les points de l'Amérique du Nord, à seule fin de contribuer dans la plus large mesure possible à l'expansion du royaume de Jésus-Christ (30) !

On saisit mieux, dès lors, la signification de cet extrait d'un émouvant message qu'adressait en 1936, à l'occasion de sa visite aux États-Unis, S. Ém. le cardinal Pacelli, secrétaire d'État de Pie XI,— dont il devait être peu après le très digne successeur,— au Primat de l'Église du Canada, S. Ém. le cardinal Villeneuve :

« Cette terre de la Nouvelle-France, arrosée du sang des missionnaires et fécondée par la vertu

des colons, a toujours produit d'incalculables fruits de sainteté. Il n'y a pas, d'ailleurs, si longtemps que le glorieux Pie XI avait la consolation d'exalter vos Bienheureux Martyrs. Que d'actions de grâce ne devons-nous pas faire monter vers le Ciel, que de félicitations ne devons-nous pas adresser à Votre Éminence, à ses confrères dans l'épiscopat, et à tous les *Canadiens très spécialement*, pour une si exemplaire fidélité au message évangélique, pour un si traditionnel et si invincible attachement au Siège de Pierre ! Et n'est-ce pas ce que le Siège de Pierre a voulu reconnaître, aussi, en élevant Mgr Taschereau et ses successeurs, dont Votre Éminence continue avec une autorité croissante la haute lignée, aux exceptionnels honneurs de la pourpre romaine ? » (*La Semaine Religieuse de Québec*, 22 octobre 1936.)

Par l'interprète le plus autorisé de sa pensée et de son cœur, le Père Commun des fidèles n'a-t-il pas ainsi proclamé de façon officielle le mérite des Canadiens français comme peuple, et reconnu publiquement la légitimité de leurs aspirations nationales, pour la plus grande gloire de Dieu et l'extension de son royaume non seulement en terre d'Amérique mais aussi en pays infidèles ?

Ce qui a fait écrire au Père Adélarde Dugré, dans la revue *Études* déjà mentionnée :

« Cette page d'histoire fait grand honneur au catholicisme. Nulle part ailleurs peut-être il n'a

manifesté, dans les temps modernes, une telle force de résistance, une telle énergie progressive. Ce succès dans l'apostolat, les Canadiens français le doivent, après la grâce de Dieu, à l'ardeur de prosélytisme et à la généreuse abnégation qui constituent les plus belles qualités du tempérament latin; ils le doivent aussi à la vigueur accumulée par une race qui, depuis deux siècles, a toujours dû se battre pour avoir le droit de vivre et de garder la religion, la langue, les coutumes qu'elle avait reçues de ses ancêtres. »



SECONDE PARTIE
REGARD VERS L'AVENIR

Comment la race française d'Amérique doit-elle poursuivre sa mission surnaturelle?

Est-ce à dire que la race française d'Amérique aurait déjà atteint son but final, l'accomplissement parfait de sa mission? Non pas! Il lui incombe, de nos jours plus encore que par le passé, de viser à devenir, selon l'expression de Mgr Laflèche, « *un grand peuple catholique* », afin de pouvoir exercer sur les diverses races au milieu desquelles il lui faut vivre et grandir, le plus d'influence possible.

A cette fin, serait-il préférable qu'elle se laissât angliciser? Doit-elle, au contraire, continuer à se développer dans le sens de ses meilleures caractéristiques? Sur cette question de primordiale importance, les catholiques de l'Amérique septentrionale n'ont pas encore réussi à s'entendre. D'où, chez eux, deux courants d'opinions opposées et, par suite, deux écoles. Les uns prétendent que les catholiques de langue française serviraient mieux l'Église s'ils consentaient à devenir anglais, et les autres persistent à croire qu'ils ne lui seront utiles que dans la mesure où ils resteront ce que Dieu semble vouloir qu'ils soient.

CHAPITRE QUATRIÈME

La race française ne doit pas se laisser angliciser

I.— SON ASSIMILATION N'EST PAS INÉVITABLE

Le premier argument des partisans de l'anglicisation, c'est qu'elle doit tôt ou tard, inévitablement, s'opérer. Pourquoi, dès lors, ne pas la favoriser (sans toutefois la brusquer), au lieu de chercher vainement à retarder la fatale échéance ? Telle est, en substance, l'idée qu'en 1910, au congrès eucharistique de Montréal, un éminent dignitaire de l'Église catholique d'Angleterre jugea l'heure venue d'exprimer, en termes plus ou moins vagues, devant l'immense foule qui, pour l'entendre, avait envahi l'enceinte de l'église Notre-Dame. Son discours reçut un accueil si peu favorable que l'un des orateurs au programme se crut justifiable de lui donner, séance tenante, la réplique. Depuis personne, à notre connaissance, n'a osé émettre en public pareille opinion (31).

C'est que, dans la province de Québec d'abord, la question de la survivance française ne se pose plus. Si les fils de France n'avaient pas été appelés à s'y perpétuer comme entité ethnique, il y a longtemps qu'ils en seraient disparus. Ainsi en est-il,

toutes proportions gardées, du groupe acadien. Chassé violemment de son sol natal, dispersé et traqué comme un fauve, il a, malgré tout, conservé assez de vitalité pour se libérer du tombeau où ses vainqueurs croyaient l'avoir pour toujours enseveli, et il s'est assuré, avec le droit de prendre rang parmi les peuples, le gage d'une merveilleuse pérennité. En Ontario où vers 1900, selon certain prophète de malheur, la langue française devait en moins d'un quart de siècle disparaître, nos 350,000 Canadiens français sont de plus en plus déterminés à survivre. A leur exemple, ceux des provinces de l'Ouest ont jusqu'à date admirablement tenu, et ils ne seront pas de longtemps disposés à se laisser trop profondément pénétrer par de dangereuses infiltrations étrangères. Les Franco-Américains de la Nouvelle-Angleterre ont si peu l'idée de démissionner que, tout récemment encore, un éminent sociologue de l'Université Harvard, le Dr Carle Zimmerman, ne craignait pas d'affirmer devant les membres de l'*Association Américaine pour l'avancement des Sciences*, qu'ils « ont réussi à conserver la vitalité de leurs ancêtres. Ayant émigré aux États-Unis », ajoutait-il, « sans avoir, comme les autres races, trop de difficultés de langage, de climat ou d'habitudes à surmonter, ils ont su rester tels qu'ils étaient, forts, tenaces et unis . . . Aussi constituent-ils le groupe le plus homogène de leur patrie d'adoption, et semblent-ils

appelés à jouer dans ses destinées un rôle important, sinon prépondérant ». Il n'est pas jusqu'aux Louisianais et aux Acadiens du sud des États-Unis qui ne donnent des signes d'une survivance française, au moins par le sentiment. A eux comme aux autres groupes français du nord de l'Amérique s'applique peut-être le mot d'Abel Bonnard : « On ne réveille pas facilement un peuple qui dort; on ne rendort plus un peuple qui s'est réveillé. »

Pourquoi donc alors, dans l'organisation présente et future de l'Église Catholique au Canada, agirions-nous comme si la race française, le meilleur de ses éléments de stabilité et de progrès, était infailliblement vouée au fusionnement dans le creuset britannique ou américain ?

II.— SON ASSIMILATION N'EST PAS INDISPENSABLE A L'EXERCICE DU SAINT MINISTÈRE

Les avocats de la cause anglaise soutiennent, de plus, qu'il importe de simplifier l'exercice du saint ministère afin de lui faire produire son meilleur rendement. Le ministère dans les deux langues n'est qu'une perte de temps précieux. Que de complications dans l'organisation des œuvres ! Quelle fastidieuse duplication et pour les pasteurs et pour les ouailles ! Le fait est indéniable. Mais serait-ce une raison suffisante pour que les autorités religieuses en viennent à exiger de l'un ou de

l'autre groupe de leurs fidèles l'abandon de son idiome propre ? Et si cette raison existait, lequel des deux serait tenu de disparaître ? . . . Aussi l'Église a-t-elle maintes fois enjoint à ses prêtres d'exercer leurs fonctions dans la langue des âmes vers lesquelles on les envoie (32). Par exemple,— pour nous limiter à certains cas qui nous touchent de très près,— en 1914, Pie X fondait à Rome le collège Pianum pour la formation de prêtres destinés au soin des Italiens émigrés aux États-Unis, parce que ces Italiens, ne connaissant ni la langue ni les institutions d'Amérique, avaient été la proie des pervers, alors que d'autres s'étaient préservés grâce au secours de prêtres de leur race ou, du moins, au fait de leur langue et de leurs coutumes (*Acta Apostolicae Sedis*, 1914, p. 175). A son tour, la Sacrée Congrégation Consistoriale, apprenant avec douleur qu'en un court espace de temps des centaines de milliers de ces mêmes Italiens avaient perdu la foi, en écrivit à leurs Ordinaires: « L'une des causes de ce désastre, c'est que ces émigrés, bien qu'ils apprennent assez vite la langue locale pour les nécessités de la vie, n'en acquièrent cependant presque jamais une pleine connaissance; ce qui les prive de la confession et de la prédication de la parole de Dieu . . . Or, le seul remède, c'est de leur trouver des prêtres qui sachent l'italien et même, au besoin, les dialectes. » (*Acta Apostolicae Sedis*, V. 7, 1915, pp. 145-146.)

Les directives de ces deux Pontifes ne faisaient que rappeler aux évêques américains les volontés d'un de leurs prédécesseurs, Léon XIII. « Nous avons décidé », leur avait-il écrit en 1889, « d'envoyer chez vous des prêtres italiens qui soient à même de soulager leurs nationaux en parlant leur langue, de les instruire de la doctrine de la foi et des préceptes, ignorés ou négligés, de la vie chrétienne, d'exercer auprès d'eux l'administration salutaire des sacrements, d'élever la génération croissante dans la religion et dans les sentiments d'humanité, d'être enfin utiles à tous par leurs conseils et leur assistance et de leur venir en aide par les soins du ministère sacerdotal. » (*Actes de Léon XIII*, lettre aux évêques d'Amérique, 10 déc. 1888).

En septembre 1916, au plus fort de l'imbroglie scolaire des Franco-Ontariens, Benoît XV, par sa lettre *Commisso divinitus* adressée à tout l'épiscopat canadien, précisait encore davantage. « Assurément », y lisions-nous avec un vif bonheur, « le bien spirituel et la concorde des catholiques de l'une et de l'autre langue y gagneront beaucoup si tous les prêtres possèdent parfaitement l'un et l'autre idiome. Aussi avons-nous appris avec une très grande satisfaction que dans plusieurs séminaires l'on impose aux séminaristes l'obligation de s'exercer à très bien parler le français et l'anglais; et Nous voudrions que cet exemple fût

suivi dans tous les autres. Quant aux prêtres qui vaquent au saint ministère, ils doivent s'appliquer à acquérir la connaissance et l'usage des deux langues; et, mettant de côté tout esprit de parti, ils devraient se servir tantôt de l'une, tantôt de l'autre, suivant les besoins des fidèles. » (*Acta Apostolicae Sedis*, Vol. 8, p. 392.) Et le 7 juin 1918, dans sa seconde lettre *Litteris Apostolicis* sur la même question des écoles bilingues d'Ontario, après avoir réitéré sa grave recommandation, Benoît XV croyait bon d'ajouter que « les pouvoirs civils devraient voir à ce que, pendant les premières années où les enfants (franco-ontariens) fréquentent l'école, au moins pour quelques matières de classe, surtout et de préférence dans l'enseignement de la doctrine chrétienne, l'usage de leur langue maternelle fût concédé ». (*Actes de Benoît XV*, tome I, pp. 196-197.) De l'avis du cardinal Rouleau, « cette insistance n'est-elle pas l'indice d'une volonté qui veut être obéie? » (*Le Devoir*, 31 octobre 1918.)

Les Pères du Premier Concile Plénier de Québec avaient donc été bien inspirés en décrétant « que le prédicateur est censé se servir de la langue de ses auditeurs, même si la sienne propre ne leur est pas tout à fait inconnue; l'on sait », avaient-ils précisé, « que nombre de fidèles peuvent, en parlant d'affaires courantes, faire usage d'un idiome autre que le leur, alors qu'ils saisissent plutôt

difficilement le sens d'une instruction donnée en cette même langue sur des sujets spirituels qui ne se rattachent guère aux choses de la vie ordinaire. L'on tiendra compte, également, de cette prescription dans l'enseignement du catéchisme. » (*Actes et Décrets du Premier Concile Plénier de Québec*, n° 325.)

Rome a parlé, en termes clairs, sans équivoque possible. Pour le prouver à l'évidence, rappelons encore le langage énergique dont se servit Benoît XV, dans sa lettre *Maximum illud*, sur l'urgence de procurer à chaque groupement ethnique des prêtres « indigènes ». Il disait : « Le prêtre indigène que tout, naissance, mentalité, impressions, idéal, attache à ses ouailles, est merveilleusement armé pour acclimater la vérité dans les âmes : bien mieux que tout autre, il sait choisir les moyens de forcer la porte des cœurs. C'est ainsi qu'il a facilement accès auprès de bien des âmes dont le prêtre étranger se voit interdire le seuil. » (*Actes de Benoît XV*, tome II, pp. 89-90.) Fidèle à la même règle, Pie XI écrivait à son tour, dans l'encyclique *Rerum Ecclesiae* : « Les prêtres indigènes dont vous aurez fait à l'intérieur du séminaire des hommes remarquables par la piété et l'intégrité de leur vie, tout à fait aptes au saint ministère et des maîtres versés dans les lois divines, seront non seulement honorés par leurs compatriotes, nobles ou lettrés, mais rien ne s'opposera plus à

ce qu'ils soient mis aussi à la tête des paroisses et enfin des diocèses à constituer, dès qu'il plaira à Dieu. » (*Actes de S. S. Pie XI*, tome III, p. 164.)

Ajoutant l'acte à la parole, Pie XI consacra à Saint-Pierre de Rome, le 28 octobre 1926, six premiers évêques chinois. Le Délégué Apostolique au Canada, S. E. Mgr Antoniutti, se souvenait peut-être de cet événement lorsque, le 8 septembre 1942, après avoir lui-même consacré deux évêques acadiens, Mgr Robichaud et Mgr Camille Le Blanc, il ajoutait cet émouvant commentaire: « Un peuple qui a pleuré, comme les exilés des Lamentations de Jérémie, sur les rivières et sur les plages, en se ressouvenant du cher pays qui semblait perdu; un peuple qui a pu défendre son âme et garder ses caractéristiques; qui a souffert pour Dieu et pour la Patrie, dans une sublime élévation de générosité et de dévouement, . . . un tel peuple ne pouvait pas disparaître. Il est resté fier et grand; plus fier et plus grand que jadis, car il a mérité, par les souffrances de ses pères, des chefs nés sur son sol, nourris dans ses foyers, fortifiés à l'ombre de ses églises, formés sous l'inspiration d'un passé qui se renouvelle dans ses gloires les plus pures. » (*Sub Umbra Petri*, pp. 92 et 93.)

Ces nobles accents, à la louange du peuple acadien resté catholique et français, ne sont-ils pas de nature à consoler, à encourager toutes les minorités françaises et catholiques de l'Amérique du Nord?

III.— SON ASSIMILATION RISQUERAIT D'OCCASIONNER CHEZ ELLE UN NOMBRE DE DÉFECTIONS SUPÉRIEUR À CELUI DES CONVERSIONS AUXQUELLES ELLE POURRAIT ÊTRE APPELÉE À CONTRIBUER CHEZ LES NON-CATHOLIQUES

Mais l'argument qui, de prime abord, semble le plus favorable à la thèse anglaise, c'est qu'en s'obstinant à garder leur culture ancestrale, les catholiques de langue française, au Canada comme aux États-Unis, entraveraient ou du moins ralentiraient dans une large mesure la conversion des non-catholiques. Leur zèle apostolique perdrait beaucoup de son efficacité par le seul fait, en premier lieu, qu'ils ne sont pas assez au courant du langage, des manières de penser et de sentir, des traditions et des coutumes des gens d'origine britannique qu'ils ont le devoir d'orienter vers l'Église de Rome.

On lit, en effet, dans un mémoire adressé le 17 juin 1905 au cardinal Merry del Val: « Votre Éminence peut avoir observé pendant son séjour au Canada que dans un milieu mixte un évêque canadien-français n'exerce jamais, pour le bien de l'Église, la même influence qu'un évêque de descendance anglaise ou irlandaise. La liste des conversions dans un diocèse dont le clergé est canadien-français sera toujours très courte, car nos frères séparés n'y trouvent point le commerce intime

que leur offrirait un clergé de langue anglaise. »
(*Réponse au Mémoire Irlandais*, p. VII.)

En outre, par suite de leurs relations, individuelles ou collectives, avec les catholiques de langue française, ceux de langue anglaise estiment que leur propre prestige se trouve fort amoindri auprès des impies, des protestants, des orangistes et des francs-maçons; ces derniers évitent le contact de gens qui paraissent en communion tant soit peu étroite avec la *French Catholic Hierarchy*; ils ne peuvent se faire à l'idée de se voir un jour sous la domination d'un *Roman and Papist people*.

Enfin, aussi longtemps que, pour un motif d'ordre purement culturel, les catholiques du Canada se tiendront ainsi groupés comme en deux camps séparés, ils ne pourront jamais exercer, auprès des incroyants et des simples chrétiens, autant d'influence que s'ils formaient un bloc solide, ni opposer une résistance victorieuse à l'envahissement des doctrines qui menacent de chambarder, dans le Nouveau Monde comme dans l'Ancien, l'ordre religieux et social.

Cette triple argumentation peut sembler solide. Et cependant elle ne l'est guère aux yeux de ceux qui ont véritablement à cœur les intérêts de l'Église. C'est que les nombreuses perversions qui se produiraient chez nous, comme conséquence fatale de notre anglicisation, seraient malaisément compensées par les quelques conversions aux-

quelles nous pourrions être appelés à contribuer. En d'autres termes, *nos pertes l'emporteraient de beaucoup sur nos gains*, comme c'est le cas, hélas ! de nos frères les Irlandais d'Amérique.

Pour le prouver, nous n'avons qu'à jeter un coup d'œil sur certaines statistiques tirées du recensement fédéral. Elles nous révèlent en effet qu'en 1941, sur 3,483,038 individus de sang et de nom français au Canada, 103,827 ne se sont pas enregistrés comme catholiques. De ces 103,827, seulement 17,225 sur 2,695,032 étaient de la province de Québec. Les 86,602 autres se trouvaient disséminés dans les huit autres provinces qui ne comptaient alors que 788,036 citoyens de langue française (33). Cela ne signifie-t-il pas clairement que là où ils peuvent conserver leurs notes distinctives, les Canadiens français ont meilleure chance de sauvegarder leur foi ? D'autre part, si l'on étudie de plus près ces mêmes chiffres, mais en tant que répartis par ordre de diocèses ontariens, l'on ne peut s'empêcher de remarquer que c'est dans les circonscriptions ecclésiastiques à majorité anglaise que les Canadiens français non catholiques sont le plus nombreux. Ainsi sur les 44,667 Français non catholiques qui résidaient alors en Ontario, 33,525 se trouvaient dans les cinq diocèses de Kingston, Toronto, London, Hamilton et Peterborough, cependant que les neuf autres diocèses de cette même pro-

vince n'en comptaient que 11,142 et que, dans la partie ontarienne du diocèse d'Ottawa, sur 95,687 Canadiens français, les recenseurs n'en avaient enregistré que 2,822 (34).

Les causes de ces étonnantes différences ? Elles seraient de deux sortes : externes et internes.

A.— *Influence du milieu*

La première cause provient de l'ambiance même qui enveloppe et pénètre inévitablement ceux qui n'ont pu résister à l'anglicisation.

Nul ne l'a jamais mieux décrite que le Père R.-M. Rouleau, O. P., plus tard cardinal-archevêque de Québec :

« Que l'un de nos Canadiens de condition ordinaire, dit-il, soit transplanté au sein d'une agglomération protestante, et qu'il n'ait avec ses coreligionnaires que peu ou point de relations, que deviendra sa mentalité ? Insensiblement les idées, les sentiments protestants, l'atmosphère protestante le pénétreront et finiront par le transformer, lui et les siens. Par l'influence de l'école neutre ou sectaire, par la camaraderie avec de jeunes protestants, par le contact quotidien avec les hérétiques pour les nécessités de la vie industrielle et agricole, commerciale et politique, par les relations sociales et la lecture assidue des feuilles locales, matérialistes et anti-catholiques, par tout

cet ensemble de menues choses qui composent la vie réelle, qui nous enveloppent de toutes parts et qui portent avec elles le microbe de l'erreur installé et propagé depuis longtemps dans ce pays, le pauvre catholique, isolé, use bientôt sa force de résistance à l'action délétère de l'ambiance. Ajoutez à cela la tentation qui naît du sentiment d'infériorité et qu'éprouve naturellement une poignée de braves gens, de mœurs simples et noyés dans une population orgueilleuse et hostile. L'amour-propre, l'intérêt, mille aspirations obscures ne leur conseilleront-ils pas de faire disparaître toute trace de divergence dans l'origine, dans le langage et la religion ?

« Dès lors, on est moralement certain qu'il lui arrivera ce qui s'est produit tant de fois lorsque les nôtres, disséminés et comme perdus en pays hérétiques, ont vu périr leurs croyances traditionnelles, après avoir renoncé à leur langue et défiguré leurs noms français sous des consonances anglo-saxonnes. Leur foi et leur nationalité ont sombré. Pour cette double ruine, il n'a fallu que le temps de deux ou trois générations. Il est facile d'en découvrir aujourd'hui les tristes débris dans certains états de l'Union Américaine, particulièrement dans l'Ouest, sur le littoral du lac Érié.

« Et c'est ainsi que, par la force des choses, la perte de la langue maternelle entraîne la perte de la foi catholique . . .

« La communauté de langue », ajoutait le P. Rouleau, « facilite les conversations. Bientôt des relations se nouent, et c'est ainsi que les préjugés s'infiltrant, que les principes erronés s'enracinent dans les intelligences et que les esprits sont faussés pour jamais. Le cœur se met promptement de la partie, et les mariages mixtes se multiplient . . . » (*Le Droit*, 20 mai 1916.)

Cette mise en garde, un quart de siècle plus tard, S. E. Mgr Vachon l'a renouvelée de façon non moins ferme, à Ottawa, au Congrès de l'Union missionnaire du Clergé. « Le naturalisme protestant », dit-il, « s'infiltré chez nos catholiques à un rythme des plus alarmants; bien des facteurs y contribuent, principalement les écoles et les collèges neutres, les contacts sociaux entre catholiques et non-catholiques, la participation à de communes associations et surtout la terrible plaie des mariages mixtes, si universellement funeste à la foi des enfants. » (*Le Droit*, 24 septembre 1942.)

B.— *Contamination par les mariages mixtes*

Au sujet des mariages mixtes, les rapports officiels sont d'une singulière éloquence. D'après des tableaux synoptiques dressés par le Bureau fédéral de la Statistique, il appert que dans chaque province, en chaque région même, le pourcentage des mariages mixtes est d'autant plus élevé que les

catholiques y vivent dans un commerce plus intime avec ceux qui ne partagent pas leurs croyances. Ainsi en 1941, sur 28,430 mariages catholiques dans la province de Québec, il n'y en eut que 1,333 de contractés entre un catholique et un non-catholique, soit 4.68%. Dans l'Île du Prince-Édouard, où en 1941 la population catholique était de 42,743 âmes sur 95,047, le pourcentage se montait à 16.33. De même au Nouveau-Brunswick, qui comptait 220,454 catholiques sur une population totale de 457,401, ce pourcentage se chiffrait à 16.54. Dans la province d'Ontario, où 882,369 catholiques étaient comme noyés au sein d'une population totale de 3,787,655, le pourcentage des mariages mixtes atteignait 34.55. Cette même année 1941, celui de l'Alberta était de 52.65, et celui de la Colombie Canadienne de 59.81 (35).

Des 10,410 mariages mixtes contractés au Canada au cours de l'année 1941, combien l'ont été par des Canadiens français? Pour répondre à cette grave question, il eût fallu pénétrer dans les arcanes des chancelleries épiscopales... Force nous fut de limiter notre enquête à deux cas particuliers afin d'en arriver, par élimination, à des conclusions assez probantes. Dans la province du Manitoba, en 1941, il s'est enregistré 1,017 mariages mixtes. D'après des documents officiels, nous en avons calculé 40 pour le diocèse de Saint-Boniface (moins la partie ontarienne), et 37 pour

la partie manitobaine du vicariat apostolique de Keewatin, soit 77 en tout. Des 940 autres, combien durent être portés au compte des catholiques du rite ruthène? Combien auraient été « escamotés » devant un ministre protestant ou un officier civil? Nous l'ignorons. Mais n'est-il pas permis d'en attribuer le plus grand nombre aux 75,000 catholiques romains — de rite latin — du diocèse de Winnipeg, disséminés parmi une population de près de 400,000 non-catholiques? Nous inclinons d'autant plus à le croire que déjà, en 1918, S. E. Mgr Arthur Béliveau, archevêque de Saint-Boniface, pouvait écrire: « Un relevé de la statistique tenue à l'archevêché de Saint-Boniface avant l'érection de l'archidiocèse de Winnipeg nous amène aux conclusions suivantes: Pour cent mariages mixtes dans le groupe de langue anglaise, nous en avons treize dans le groupe de langue française; et, pour être parfaitement juste, nous devons ajouter que la presque totalité de ces treize se recrute chez nos Canadiens français perdus dans les centres de langue anglaise.

« Le relevé couvre une époque de dix ans et tous les noms sont là dûment inscrits. La marge s'élargit encore quand on tient compte de ceux qui contractent un mariage mixte sans en demander dispense à la Sainte Église.

« D'un autre côté, si l'on songe que soixante à soixante-dix pour cent des enfants issus de mariages

mixtes sont perdus pour la foi catholique, une conclusion semble s'imposer: c'est que le problème de la conservation du français pour les nôtres au Canada n'est pas étranger à la conservation de leurs croyances. » (*L'Action Française* de Montréal, vol. II, décembre 1918, p. 539.)

Au Nouveau-Brunswick, nous en sommes arrivés à des données incontestables. En 1941, il s'y est contracté 399 mariages mixtes, dont 66 devant des prêtres catholiques des diocèses, aux quatre-vingtièmes français, de Bathurst et de Moncton. Les 333 autres durent être consignés soit dans les registres du diocèse de Saint-Jean, soit en ceux des ministres protestants ou des officiers civils (35).

Ne serait-il pas intéressant de pousser plus loin cette enquête? Nous établirions qu'en 1941, dans les comtés ontariens de Prescott et de Russell, où la population de langue française,— 34,694 sur un total de 42,709 — était déjà presque aussi dense que dans les comtés de la province de Québec (36), le nombre des mariages mixtes n'a été que de 6, et que dans telles paroisses totalement canadiennes-françaises du Nouvel-Ontario, celle de Verner, par exemple, il n'a jamais été question de mariage mixte. Par ailleurs, il nous serait bien difficile de ne pas noter qu'à Ottawa, au cours de la même année, les statistiques ont accusé, au compte des 31,969 catholiques de langue anglaise, 135 mariages

mixtes, tandis que leurs 46,048 coreligionnaires de langue française n'en ont contracté que 43, soit quatre fois et demie moins (37).

La conclusion n'est-elle pas évidente? Au fur et à mesure qu'ils s'anglicisent, les Canadiens français sont plus enclins à fréquenter leurs concitoyens de croyances étrangères, impies ou simplement athées, et, par suite, ils se trouvent dans l'occasion prochaine de conclure avec eux des alliances généralement désastreuses pour leur foi.

Il est plutôt rare, en effet, que ces unions ne jouent au détriment de la partie catholique. Nous avons sous les yeux une vingtaine de réponses aux deux questions suivantes qui furent posées, en 1937, à messieurs les Curés d'un certain nombre de centres mixtes, au point de vue religieux, des sept principales provinces du Canada:

« Dans le cas des mariages mixtes, quelle est la proportion des conjoints catholiques qui abandonnent leur religion? »

« Combien de leurs enfants tombent dans le protestantisme, l'indifférence religieuse ou l'impénétrabilité? »

Les réponses sont impressionnantes. En voici une dizaine:

Du Québec:

1) De A.: « Quinze conjoints catholiques sur vingt-trois ont perdu la foi et les enfants de douze de ces familles ne pratiquent plus de religion. »

2) De K. : « 45% des conjoints catholiques abandonnent leur religion et 60% des enfants, dont 40% ne sont même pas baptisés, deviennent protestants ou simplement impies. »

De l'Ontario:

1) De H. : « En trois cas sur cinq de mariage mixte, la partie catholique a abandonné sa religion et tous les enfants sont élevés dans le protestantisme; dans les deux autres cas les enfants sont, les uns catholiques, les autres protestants ou apostats. »

2) De F. : « Dans 50% des cas de mariage mixte, le conjoint catholique cesse de pratiquer sa religion et, parmi les enfants issus de ces mariages, j'en compte vingt qui vivent dans l'indifférence religieuse. »

Du Nouveau-Brunswick:

1) De S. : « 50% de mes conjoints catholiques perdent la foi et il en est de même pour 80% de mes enfants nés de ces mariages mixtes. »

2) De S. : « 90% aux deux questions. »

De la Nouvelle-Ecosse:

De B. : « A la première question 90%, et 50% à la deuxième. »

Du Manitoba:

De E. : « Cinquante sur cent des parties catholiques cessent de pratiquer leur religion, et quatre-vingts sur cent de leurs enfants suivent leur exemple. »

De la Saskatchewan:

De A. : « A la première question 50%, et 40% à la deuxième. »

De l'Alberta:

1) De E. : « Huit sur dix de mes conjoints catholiques perdent la foi, et cinq sur dix de leurs enfants en font autant. »

2) De A. : « 90% à la première question et 95% à la deuxième. »

(On comprend que nous hésitions à nommer les localités, mais nous garantissons l'exactitude des renseignements.)

Et le mal s'aggrave d'année en année, à ce point que certains de nos Ordinaires ont tenté d'y mettre un frein en édictant à ce sujet des mesures de plus en plus sévères.

Aux États-Unis, même dans les centres franco-américains, cette contagion se propage de façon si alarmante qu'en son encyclique *Sertum Laetitiae*, S. S. le pape Pie XII a cru devoir en faire aux évêques l'objet d'une recommandation spéciale.

« Quant aux mariages », leur a-t-il dit, « dans lesquels l'une ou l'autre partie n'appartient pas à l'Église catholique ou n'a pas même reçu le sacrement de baptême, Nous sommes certain que vous observerez exactement les prescriptions du droit canonique. De tels mariages, en réalité, ainsi que votre propre expérience vous l'a prouvé, sont

rarement heureux et occasionnent plutôt de graves pertes pour l'Église catholique. » (*Acta Apostolicae Sedis*, nov. 1939, p. 641.)

C.— *Infiltration des doctrines maçonniques, socialistes et communistes*

N'y a-t-il pas lieu d'ajouter qu'une fois anglicisés, nous serions plus sensibles à l'influence des francs-maçons ? Leurs loges ne sont-elles pas, en effet, presque toutes d'origine et d'inspiration anglaises ? N'est-ce pas dans les milieux anglophones qu'elles ont le mieux réussi à s'implanter à demeure ?

Et puisque, de nos jours plus que jamais, elles se sont donné pour principal objectif d'accaparer les positions stratégiques, les leviers de commande, et qu'à cette fin elles mettent tout en œuvre pour s'assurer l'appui des détenteurs des pouvoirs publics, des magnats de la finance, du commerce et de l'industrie, des têtes dirigeantes des partis politiques, des fonctionnaires du service civil ou militaire, etc., ne serions-nous pas tentés de nous laisser séduire par les avantages exceptionnels que procurent à leurs adeptes les sociétés secrètes (38) ?

De plus, toutes proportions gardées, n'aurions-nous pas à faire face au même danger de la part du socialisme et du communisme d'état, à base d'athéisme, dont les principales cellules se sont tout d'abord propagées, en terre canadienne et américaine, dans les régions d'ambiance anglaise (39) ?

D.— *Chute de notre taux de natalité*

Enfin, la plus désastreuse conséquence de notre anglicisation ne serait-elle pas la chute graduelle de notre taux de natalité ?

Ce déclin pourrait, il est vrai, provenir de l'infécondité occasionnée par certaines façons de vivre plus ou moins hygiéniques, du recours à telle ou telle méthode, du mariage tardif, du manque d'esprit de sacrifice, surtout, d'une idée plus ou moins juste de la dignité de l'état du mariage et de la gravité de ses obligations. Mais la principale cause de l'abaissement de notre culte pour la famille nombreuse serait plutôt l'exemple, singulièrement contagieux, de notre entourage. Les trois principales races d'origine britannique sont loin d'être, au Canada, des plus prolifiques. Au cours de la dernière décennie, d'après le recensement fédéral de 1941, 2,741,419 Anglais ne se sont accrus que de 226,983 unités, 1,346,350 Écossais et 1,230,808 Irlandais n'ont augmenté que de 57,624 et 36,894 respectivement. N'est-il pas à appréhender qu'une fois absorbés par une population où le contrôle, coupable ou non, des naissances se pratique de façon si prononcée, les nôtres ne finissent par céder à la tentation de suivre la mode du plus grand nombre (40) ?

Cette baisse de notre taux de natalité serait d'autant plus déplorable qu'elle aurait sa réper-

cussion dans le domaine religieux. De 1931 à 1941, 177,634 catholiques Anglais, 126,485 catholiques Écossais et 384,748 catholiques Irlandais n'ont donné à l'Église canadienne, respectivement, que 37,709, 20,526 et 19,290 âmes, soit, tous ensemble, un total de 77,525.

N'avons-nous pas mille fois raison de nous prémunir, par la conservation de nos particularités françaises, contre le sérieux danger de voir le taux de notre apport catholique descendre, proportionnellement, au même pallier (41) ?

Aux causes extérieures d'impiété et même d'apostasie chez un trop grand nombre de nos compatriotes dénationalisés, s'ajoutent celles qui agissent à l'intime de l'âme avec non moins d'efficacité.

E.— *Rupture du lien psychologique qui unit la foi à la langue*

On ne saurait, sans réaction plus ou moins profonde, rompre chez l'individu le lien psychologique qui attache étroitement la langue maternelle aux choses de la foi. N'est-ce pas, de fait, par son entremise que normalement au foyer, à l'école, à l'église, l'enfant reçoit les rudiments de la religion qu'il devra pratiquer toute sa vie ? N'est-ce pas en se servant de son vocabulaire et de sa phraséologie qu'il fait monter vers l'Auteur de tout don parfait, avec ses premières louanges,

ses premières supplications, et qu'il exprime ses premiers concepts religieux, les premières aspirations de son cœur comme les premiers élans de sa volonté? Ainsi, la langue devient instinctivement comme le soutien naturel et l'expression vivante de sa croyance. Par suite, s'il est faux, en stricte théorie, de prétendre que celui qui perd sa langue perd sa foi, il n'en est pas moins vrai qu'en pratique il a moins de facilité à la conserver. Mais sur ce sujet, d'autant plus périlleux que l'on court le risque d'être mal compris, laissons la parole à Son Éminence le cardinal Villeneuve:

« Entre la langue de son enfance, de sa famille et de ses ancêtres », a-t-il dit à Boston, « il y a communément dans la conscience d'un chacun des concordances et des attaches qui ne peuvent être méprisées. Une langue incarne des concepts et des images diversement chargés de sens et d'impressions, de vieilles coutumes religieuses, des prières et des dévotions qui enchantent inégalement le cœur, des légendes, des cantiques, des souvenirs qui, sans être la substance de la foi, l'encadrent et la soutiennent. Il est bien grave de porter sur cet appareil une main violente et destructive; car il arrive fréquemment qu'en ébranlant ce cadre, c'est tout l'ensemble lui-même qui tombe et qui est délaissé. Je ne voudrais pas, devant mon Juge, en prendre la responsabilité. » (*Le Fait français en Amérique*, pp. 21-22.)

Le cardinal Villeneuve n'était pas, en 1938, le premier dignitaire ecclésiastique à formuler à l'endroit des Français d'Amérique une aussi sérieuse déclaration (42).

Mais la réaction individuelle n'est pas seule à occasionner de nombreuses défections; il y a aussi la réaction de la collectivité.

« L'instinct », a écrit Mgr Pâquet, « pousse les peuples non seulement à se conserver eux-mêmes, mais à accroître leurs forces, à développer leurs institutions, à cultiver leur génie, à réaliser tous les progrès et à conquérir toutes les libertés conciliables avec la loi morale et le respect des traités. Le passé contient en germe l'avenir. C'est du sol des traditions que monte le tronc robuste sur lequel s'épanouissent les espérances et les destinées d'une nation. Aussi le premier devoir d'un peuple est-il de rester fidèle à lui-même, et la tâche souveraine de ceux qui le gouvernent consiste-t-elle à le maintenir dans la voie que lui ont tracée ses pères et que la main des siècles a jalonnée de luttes, de vertu et de gloire. » (*Études et Appréciations*, 1918, pp. 44-45.)

En conséquence, le jour où, en ce qui les touche de plus près, les fils de la France en Amérique s'estimeraient sérieusement entravés dans la poursuite de leur idéal national, ne seraient-ils pas justifiables d'en ressentir, pour le moins, un certain désappointement? Eux qui ont conscience d'avoir

consenti tant de sacrifices, livré de si rudes batailles et depuis si longtemps souffert pour leur Église et leur Patrie, n'auraient-ils pas raison de réclamer ? Et l'on sait combien profondes peuvent être les réactions chez un peuple qui, à un moment donné, se croit lésé dans ses revendications les plus légitimes.



CHAPITRE CINQUIÈME

La race française d'Amérique doit se développer dans le sens de ses origines

L'intérêt de l'Église demande donc que les fils de France en terre d'Amérique ne négligent rien pour se protéger contre tout danger d'absorption. Leur vocation les oblige à demeurer en tout et partout aussi français que possible de sang, d'esprit et de cœur. Ils se doivent de vivre et de grandir sur le plan français non seulement dans leur province-mère de Québec, mais sur tous les points de l'Amérique où la divine Providence les a dirigés en nombre suffisant pour s'y perpétuer, souvent à titre de pionniers, de premiers défricheurs. L'affirmation appelle, évidemment, toute une série de conclusions pratiques.

I.— GROUPEMENT DES PIONNIERS

Et d'abord, puisque, pour augmenter leurs chances de survie, il leur importe d'être groupés, n'y a-t-il pas lieu, pour ceux qui peuvent influencer sur leurs mouvements migratoires vers les régions de colonisation ou les nouveaux centres industriels, de faire en sorte qu'ils ne s'établissent pas, au hasard des circonstances, trop à distance les uns

des autres ? Que de précieuses unités n'avons-nous pas ainsi perdues au double point de vue religieux et national ! D'où, également, l'obligation de prêter une attention toute spéciale à ceux qui, aux avant-postes, paraissent, en raison de leur isolement, les plus menacés de fusion. Il ne faudrait jamais perdre de vue que, pour nous, « les émigrés n'ont pas quitté la patrie, mais l'ont agrandie » (Edmond de Nevers), et que « toute conquête française est une conquête catholique » (Mgr Pâquet).

II.— MARIAGES ENTRE FRANÇAIS

Puis, ne semble-t-il pas dans l'ordre que nous mettions davantage nos fils et nos filles en garde contre toute alliance avec des gens de nationalité étrangère ? Il est d'expérience notoire, en effet, qu'à moins de se trouver dans un milieu français, les ménages composites jouent infailliblement contre nous. Dans la plupart des cas, la partie française, pour avoir la paix au sein du foyer, se voit dans l'obligation d'épouser les habitudes de vie de sa conjointe. Elle a vite fait de délaisser la paroisse française pour fréquenter celle de langue anglaise, s'il en est une dans sa localité, et, plus tard, elle enverra ses enfants à l'école anglaise, fût-elle même neutre, plutôt qu'à l'école bilingue. De sorte que, dès la deuxième génération, cette

famille, irrémédiablement anglicisée, ne sera plus française que de nom, et encore ! . . .

Une récente enquête, menée à ce propos par tout le Canada, nous permet d'affirmer que, pour notre élément français, le mariage mixte au point de vue racial est une cause de coulage non moins funeste, toutes choses égales d'ailleurs, que le mariage mixte au point de vue religieux. Quatre questions avaient été posées, à savoir :

1) Quelle est, dans votre région, la proportion des mariages mixtes au point de vue racial ?

2) Dans quelle proportion, alors, la partie française est-elle perdue pour sa nationalité ?

3) Dans quelle proportion les enfants issus de ces mariages ne parlent-ils que l'anglais ?

4) Si, dans la localité, il y a églises ou écoles des deux langues, dans quelle proportion ces familles fréquentent-elles l'église et l'école anglaises ?

Presque toutes les réponses furent de 50% à 100% défavorables à notre cause française. Quelques-unes sont singulièrement significatives. Telles les suivantes : « Lorsque la mère est anglaise, la langue du foyer est l'anglaise . . . » — « J'ai presque honte de vous adresser mon rapport . . . Il faudrait tout un volume pour vous exposer notre triste situation . . . » — « Cette espèce de mariage mixte est une vraie plaie nationale ! »

Mgr Laflèche avait donc raison de répéter à ses compatriotes: « Défions-nous de ceux qui nous prêchent la fusion des races; car il est bien clair que, pour nous, la fusion, c'est l'anéantissement de notre nationalité. Nous avons une existence et une vie propres, c'est notre existence et notre vie nationales; conservons-les comme la prunelle de notre œil et ne permettons jamais qu'on y porte la moindre atteinte ! »

Pourquoi, dès lors, risquer de proposer ce genre de mariage comme idéal à notre jeunesse en lui accordant, dans nos propres journaux, une publicité apparemment sympathique ?

Ne serait-il pas plus sage de prémunir nos enfants contre l'attirance mutuelle des sangs différents, la fascination de certaines manières de penser, de parler et de vivre qui peuvent leur sembler préférables aux nôtres, et surtout contre l'idée plus ou moins juste qu'en s'organisant un foyer bilingue ils augmentent leurs chances de succès dans le monde professionnel, financier ou politique ? Pourquoi, dès leur bas âge, ne pas leur faire saisir, par le jeu des contrastes, les avantages réels d'un milieu familial purement français et les graves inconvénients d'une alliance mixte ?

L'exercice de cette influence requiert, sans doute, beaucoup de réserve et de délicatesse dans les procédés; il n'en est pas moins légitime puisqu'en

définitive il y va de l'intérêt de notre nationalité et, dans une certaine mesure aussi, de celui de l'Église. Aussi bien, n'est-il pas à déplorer que d'aucuns, loin d'y mettre obstacle, semblent favoriser ces alliances qui tournent trop souvent, hélas ! à notre détriment ?

III.— CULTURE FRANÇAISE INTENSE

En vue de neutraliser certains dangers de notre ambiance, le facteur *quantité* ne suffit pas. Il nous faut surtout celui de la *qualité*. Notre salut n'est-il pas dans la culture ?

Dans ses *Reflets d'Amérique*, M. Édouard Montpetit s'est demandé : « Où le Canada puisera-t-il non seulement ses résistances à l'absorption, mais encore les énergies positives qui assureront sa personnalité ? Dans une culture », a-t-il répondu, « ou, si l'on préfère, dans une civilisation acceptée, poursuivie et partagée . . . L'essentiel pour nous est de nous pénétrer de cette vérité : il est possible de vivre en Amérique, de rester français, et même de fortifier notre attitude française . . . ; pour cela, il faut nous attacher de toutes nos forces à la culture . . . Ayant installé chez nous la culture, qui ne s'y trouve pas encore dans sa plénitude, l'ayant mise au service de nos traditions : religion, langue, droit, paroisse, famille, personnalité, nous n'aurons plus à craindre l'amé-

ricanisme qui n'est un danger que si nous nous laissons dominer par lui plutôt que de le prendre en croupe dans notre course vers l'étoile. »

La seule culture digne de ce nom, l'homme ne peut l'acquérir que par l'étude approfondie et l'usage soutenu de sa langue maternelle. Depuis son entrée à l'école primaire jusqu'à la fin des cours préparatoires à sa carrière professionnelle, il lui faut, pour concevoir nettement ses idées et les exprimer clairement, commencer par les assimiler à l'aide de son idiome propre, quitte à s'entraîner, au temps propice et dans la mesure requise par les circonstances, à la maîtrise d'une ou de plusieurs langues secondes. L'application de ce principe fondamental de pédagogie s'impose surtout au stage des études primaires; sans quoi l'élève, et plus tard l'étudiant, souffrira d'une formation bilingue prématurée et trop intensive.

IV.—ÉDUCATION NATIONALE

Quelle qu'en soit la nécessité, cette gymnastique intellectuelle n'a guère de valeur sans l'éducation en profondeur du sentiment national. Par l'étude sérieuse des nobles origines, des progrès réels et des hauts faits de la race à laquelle il appartient, par la contemplation des splendeurs et des richesses du sol que lui ont légué ses pères après l'avoir fécondé de leurs sueurs, sinon arrosé de leur sang,

le citoyen de demain doit apprendre à aimer sa patrie avec tout ce que ce vocable comporte de coutumes et de traditions, de trésors et de gloire. Autrement, il ne serait ni de son temps, ni de son milieu, ni de son pays.

A cette formation totale de la jeunesse, l'Église n'est-elle pas aussi intéressée que l'État ?

« L'Église », a écrit Paul Tardivel, l'un des nos publicistes les mieux inspirés, « veut que chaque peuple conserve, autant que possible, l'idiome qui lui est propre; car, divinement inspirée, elle sait qu'il existe un lien mystérieux entre la langue d'un peuple et son caractère intime, son âme. Détruisez la langue d'un peuple, et vous faites disparaître je ne sais quelle sève qui lui donnait sa plénitude de vie. Or, ce sont des peuples forts, vigoureux, bien vivants, que veut l'Église; car seuls de tels peuples peuvent pratiquer dans toute leur perfection les vertus chrétiennes. » (*La situation religieuse aux États-Unis*, pp. 207-208.)

« Il n'est pas indifférent à notre qualité de catholiques », disait un jour dans le même sens M. le chanoine Groulx au Jeune Barreau de Québec, « que nous soyons, par l'esprit ou par la vie, un grand ou un petit peuple, une race sclérosée, méprisable, ou une race robuste. » — « J'ai toujours cru », ajoutait-il à Ottawa, en mars 1938, « qu'il importe, pour l'honneur de notre foi et la réputation de nos écoles, de débarrasser au plus

tôt notre vie publique de cette espèce de catholiques bâtis en dehors de tout le naturel; catholiques qui peuvent être des dévots, mais qui ne sont ni des hommes, ni des Canadiens français; Canadiens français sans fierté, qu'on dirait sans nationalité, sans langue maternelle, sans histoire, sans aïeux; hommes sans épine dorsale, prêts à toutes les compromissions, souvent sans probité, sans grandeur, sans la moindre taille morale . . . Et j'ai toujours cru, en revanche, que l'éducation catholique, parce que catholique, devait réaliser plus que toute autre la notion de l'éducation intégrale. J'ai toujours cru que le catholique devait vivre sa vie, accomplir son salut, non pas entre ciel et terre, mais sur une portion de l'univers physique, dans un cadre déterminé; et que, dans ce cadre proprement politique et national, les richesses culturelles, maintenues et développées, importaient grandement à la formation de l'homme et de sa personnalité; et qu'alors, de nos écoles, nous avons le droit d'attendre un peuple magnifique, un peuple soulevé, grand par le levain surnaturel, et pour cela même un peuple fort, actif, progressiste, fier de son passé, fier de sa culture, vivant splendidement une vie organique, et, comme je l'ai dit tant de fois, la plus belle, la plus robuste, la plus fière des races d'hommes. » (*Le Droit*, 4 mars 1938.)

Voilà précisément pourquoi l'Église tient à ce que, dans les divers domaines de l'enseignement primaire, secondaire, supérieur et universitaire, aux hautes études commerciales, techniques, agricoles ou minières, aux écoles d'entraînement pédagogique surtout, les programmes soient à base de langue française et d'histoire nationale. Voilà pourquoi nous entendîmes sans surprise, un jour, les paroles suivantes de S. E. Mgr Alexandre Vachon, archevêque d'Ottawa :

« Ce que nous voulons, c'est que l'enfant apprenne d'abord sa langue maternelle, et que sa langue maternelle soit celle du foyer, celle de sa prière, celle de tous les jours, celle des réunions et des relations officielles... Comme évêque, j'ai le devoir de m'assurer que les enfants de langue française du diocèse d'Ottawa puissent avant tout s'instruire dans la langue de leur mère... Je conviens que le spirituel et le temporel sont distincts. Cependant l'histoire nous démontre que l'Église n'a jamais négligé le second pour ne s'occuper que du premier. » (*Le Droit*, 29 mars 1940.)

N'est-ce pas également ce qui dut porter S. E. Mgr Ildebrando Antoniutti à terminer son touchant hommage à la mémoire de Mgr Bruchési, archevêque de Montréal, par cette pressante recommandation :

« Canadiens français, c'est votre devoir de posséder, à Montréal, une Université qui ne le cède à aucune autre; c'est votre devoir d'agir pour vous assurer la primauté qui vous appartient dans le domaine de la culture et de la science. Votre intrépide esprit religieux, vos saines traditions de famille, votre glorieux héritage spirituel et national, vos souffrances et vos luttes du passé sont une garantie de succès. Assurer le triomphe de votre Université, ce sera une gloire pour vous, une joie pour l'Église, une bénédiction pour la patrie, un hommage bien mérité à tous ceux qui ont donné le meilleur de leurs énergies pour une éducation intégralement chrétienne de notre chère jeunesse. »
(*Sub Umbra Petri*, pp. 378-379.)

Que penser alors de ceux qui ont tenté, au Canada comme aux États-Unis (43), de réduire le plus possible le programme du français dans nos maisons d'éducation? Avec Mgr Pâquet, ne nous est-il pas permis de croire que leurs menées pour «restreindre dans nos écoles bilingues l'enseignement du français et diminuer l'importance de cet idiome a porté atteinte non seulement aux droits de la justice, mais aux intérêts mêmes de la religion»?
(*Études et Appréciations*, 1918, p. 113.)

La grâce ne fait que perfectionner la nature. Tant vaut l'élève, tant vaudra demain le fidèle.

Ne serait-ce pas en s'appuyant sur ce principe que, le 18 janvier 1945, par la voix de son Conseil

National, l'Épiscopat canadien a cru devoir faire l'opportune déclaration suivante:

« Les minorités ethniques ont droit à leur culture et à leur langue . . .

« A cet égard, Nous tenons à proclamer bien haut que la législation scolaire de la plupart des provinces Nous semble appeler de profonds redressements, à l'endroit surtout de l'élément catholique et de l'*élément français*, si l'on veut qu'elle reflète vraiment l'esprit d'entente qui a présidé à la constitution canadienne. Aussi longtemps, en effet, que les inégalités flagrantes qui subsistent, sur ce terrain, entre le traitement qu'accorde la Province de Québec à ses minorités religieuses et *ethniques* d'une part, et celui que leur imposent les autres provinces d'autre part, il Nous paraît vain de parler d'égalité d'avantages et d'égalité de sacrifices, vain aussi d'espérer voir régner chez nous cette confiance mutuelle indispensable à la paix et à la prospérité publiques. » (*L'Action Catholique*, 25 janvier 1945.)

V.— MINISTÈRE PAROISSIAL FRANÇAIS OU, DU MOINS, BILINGUE

De même que l'enseignement, le ministère paroissial ne devrait-il pas se faire en français ou dans les deux langues, selon que la population en cause est française ou mixte ?

Mgr Pâquet n'a pas craint de répondre: « L'amour surnaturel dont un pasteur doit se montrer sincèrement animé vis-à-vis de ses ouailles sera d'autant mieux compris et d'autant plus apprécié d'elles qu'il se traduira par une intelligence plus vraie de leur esprit et de leurs besoins, et qu'il s'appuiera sur une plus profonde réciprocité de sentiments. Cette affinité des cœurs, cette sympathie mutuelle, éclairée et féconde, peut sans doute résulter de l'unique grâce de Dieu; mais Dieu, le plus souvent, utilise, pour la provoquer, certaines conditions naturelles: identité d'origine, identité du parler, identité de traditions et de vues, auxquelles son opération s'ajoute. C'est ainsi que la voix du sang et les plus légitimes instincts de l'âme populaire servent, entre les mains de la Providence, la cause du bien.

« L'expérience en plusieurs diocèses canadiens et américains le démontre. Dans les paroisses où le curé, étranger au caractère ethnique de la majorité de ses fidèles, ne peut parler leur langue avec amour, ni communier à leur histoire et aux justes aspirations de leurs âmes, que de fois il se sent étreint d'un malaise indéfinissable qui paralyse son ministère sacré, quand il ne va pas jusqu'à susciter des agitations funestes ! Là, au contraire, où les rapports entre le pasteur et son troupeau se doublent des liens et des sympathies de nature, les fonctions du ministère pastoral trouvent

dans ces liens, sous l'influence de la grâce, un point d'appui, et le prêtre qui les exerce, bon et serviable à l'égard de tous, conquiert sur les familles où se reflète l'image de sa race, un crédit et un ascendant qui assurent la paix et la félicité communes. » (*Études et Appréciations*, 1927, pp. 100-101.)

Chaque élément de population,— selon les textes de Benoît XV que nous avons cités,— a donc droit à une part équitable de français ou d'anglais non seulement quant à la prédication, au catéchisme, aux confessions, aux prières et aux cantiques, mais encore en tout ce qui a trait aux congrégations paroissiales, aux divers comités ou sections d'Action Catholique, aux organismes d'action sociale tels qu'associations professionnelles, coopératives, caisses populaires, sociétés de secours mutuels, etc. Alors, à la tête des paroisses ou dessertes où ils sont en majorité, les Canadiens français n'ont-ils pas raison de demander à qui de droit un curé ou un desservant de leur langue ou, à son défaut pour raison de force majeure, un ou des prêtres familiers avec la langue française? Et dès que les deux groupes représentent une population assez nombreuse, n'est-il pas plus pratique de les constituer en deux paroisses distinctes? L'essai en a été fait avec tant de succès en faveur des autres races étrangères: italienne, polonaise, allemande, ruthène syrienne, et même, à Montréal et à Québec, pour

les catholiques de langue anglaise, que ceux de langue française se sentent tout naturellement portés à solliciter respectueusement, pour eux, ce même avantage.

Aussi bien, ne doivent-ils reculer devant aucun sacrifice pour aider les autorités ecclésiastiques à leur former des desservants appropriés, ayant une connaissance suffisante de leur langue, de leurs traditions et de leur histoire propre, pour posséder, de ce chef, sur leurs co-nationaux tout le prestige désirable

« Nos prêtres », de l'avis de Mgr Pâquet, « se doivent-ils à eux-mêmes, à leur sang et à leurs croyances de réaliser dans leur personne, au plus haut degré possible, l'idéal de notre race, de cultiver en eux ses meilleures qualités, sa droiture, sa générosité, sa noblesse . . . Ils doivent leur appui à tout ce qui se fait, légitimement, autour d'eux pour maintenir, à l'encontre de certaines oppositions de races ou de certaines trahisons de clans, les droits de notre langue, pour assurer le respect et l'expansion de notre vie ethnique, pour garder à notre peuple tous les traits de sa physiologie catholique et française . . .

« Le prêtre dévoué aux grandes causes qu'il doit servir porte ses yeux plus loin que son clocher et que sa province. Il prend intérêt au sort de tous les groupes, canadiens, américains, acadiens, de langue française. Il s'associe, de loin, à leurs

luttés. Il souffre de leurs insuccès. Il se réjouit de leurs triomphes. Il prouve d'ailleurs, par son attitude, que son esprit s'élève assez haut pour souhaiter que justice soit rendue à toutes les races et pour réclamer l'union solide, effective, de tous les fils de l'Église en notre pays. » (*Études et Appréciations*, 1922, pp. 42-43.)

« Le bien de la religion », ajoute Mgr Pâquet, « demande que, dans une lutte où des droits aussi naturels et aussi sacrés que ceux de la langue maternelle sont en jeu, ni le clergé séculier ni le clergé régulier ne puissent être taxés d'indifférence par le peuple, et que, dans l'occasion, l'un et l'autre, avec réserve sans doute, se mêlent à un mouvement national si légitime pour le contrôler et le diriger. » (*Études et Appréciations*, 1922, pp. 42-43.)

Cette double affirmation n'est-elle pas tout particulièrement vraie du clergé de race française en Amérique ?

« L'on peut bien considérer », a écrit M. André Siegfried, « que, sans l'appui du prêtre, nos compatriotes d'Amérique auraient sans doute été dispersés ou absorbés. C'est le clocher du village qui leur a fourni un centre, alors que leur ancienne métropole les abandonnait totalement et leur retirait même ces autorités sociales autour desquelles ils auraient pu grouper leur résistance; c'est le curé de campagne qui, par son enseignement de chaque jour, a perpétué chez eux ces

façons de penser et ces manières de vivre qui font l'individualité de la civilisation canadienne; c'est l'Église enfin qui, prenant en main les intérêts collectifs de notre peuple, lui a, plus que quiconque, permis de se défendre avec succès contre les persécutions ou les tentatives britanniques.

« Aujourd'hui encore il y a partie liée entre le clergé et ses fidèles de langue française. Les prêtres y restent les vrais chefs, en tout cas, les vrais centres des nouveaux groupements, et ils font tous leurs efforts pour conserver parmi leurs colons ces sentiments d'union et de patriotisme qui permettent à la race française d'Amérique de demeurer si solide, si compacte et si forte. » (*Le Canada*, p. 67.)

Plus loin, l'auteur revient sur le sujet: « Le rôle primordial de l'Église dans la préservation de l'intégrité canadienne-française ne peut être contesté; le clergé, soutien et garant de la famille, a constitué, pour ce petit peuple soumis à tous les risques de la désagrégation, la plus efficace des armatures. C'est lui qui, aujourd'hui comme autrefois, maintient le groupe compact, physiquement et moralement, lui donne surtout la vraie conscience de son individualité ethnique et spirituelle. Le catholique français du Canada est sans doute canadien, mais il se distingue des autres Canadiens; on peut dire aussi qu'il est américain, mais il ne se confond en aucune façon avec le catholique des États-Unis. Qu'il existe une cons-

science canadienne-française en dehors de ce lien religieux, c'est évident, mais on peut se demander si elle serait suffisante pour assurer sa cohésion. Cette action vraiment capitale de l'Église s'exerce par l'enseignement qui, du primaire au supérieur, est tout entier entre ses mains; mais elle résulte surtout d'une discipline spirituelle de tous les instants, qui s'étend à la vie privée, familiale, sociale, politique, économique, à laquelle en fin de compte rien n'échappe; dans le cadre français, le clergé admet à peine une existence quelconque échappant à son contrôle. Cette direction n'a pu toutefois produire pendant si longtemps de tels effets que par une véritable asepsie à l'égard des influences extérieures, le contact des germes jugés dangereux étant ainsi prévenu. Du point de vue du but poursuivi, c'était la sagesse même et les circonstances n'ont pas changé; qu'une intimité tant soit peu étroite se développe avec les milieux où fleurit l'esprit britannique ou américain, cette œuvre séculaire peut être mise en péril. Nous concluons donc que, sans leur clergé, les Canadiens français ne fussent pas restés groupés; ce qui revient à dire qu'ils n'eussent pas survécu.» (*Le Canada*, 1937, p. 48.)

Tombée de la plume d'un Français huguenot et libre penseur, cette juste appréciation du rôle de premier plan qu'a tenu le clergé canadien-français dans l'héroïque survie de notre peuple a d'autant

plus de valeur qu'elle semble moins intéressée. D'où, pour ce même clergé, l'obligation de ne pas risquer d'amoinrir son emprise sur ses ouailles en faisant mine de ne pas se préoccuper de leurs problèmes vitaux. A l'occasion de leur fête nationale, de leurs glorieux anniversaires, de leurs solennelles manifestations de fierté patriotique, le prêtre doit avoir à cœur de leur apporter le sympathique appoint de ses bénédictions, de ses chaleureux encouragements et de ses propres sacrifices, s'il tient vraiment à se grandir dans leur estime et à garder toute leur confiance. A l'approche du deuxième congrès de la Langue Française, ces considérations ont inspiré à Son Éminence le cardinal Villeneuve l'idée d'adresser à son clergé et à ses communautés religieuses cette pressante consigne :

« Nul d'entre nous, prêtres et religieux, ne saurait demeurer indifférent à l'idiome que nous avons appris des lèvres de nos mères et qui nous a transmis de génération en génération l'âme de l'Ancienne France, celle qui remonte aux plus beaux âges chrétiens, celle de saint Louis et de sainte Jeanne d'Arc, celle du grand siècle, celle qui enfanta sur les bords du Saint-Laurent et jusqu'au Pacifique notre France Nouvelle.

« Au seul point de vue de la nature, ce parler ancestral nous est plus précieux que toutes les richesses et tous les héritages. Mais quand on se souvient de son rôle dans la propagation du chris-

tianisme jusqu'aux confins du monde; que c'est en des syllabes françaises que la foi et la religion se sont imprimées en nos esprits et que la prière a fleuri sur nos lèvres; et que, par un ensemble de circonstances historiques manifestement providentielles, si étroits ont été pour les nôtres les liens de la foi catholique et de la langue française, nous découvrirons une occasion inévitable d'exercer, en même temps que le patriotisme le plus élevé, un apostolat sacré, aussi, et comme un devoir de notre fidélité sacerdotale et religieuse. »
(*La Semaine Religieuse de Québec*, 15 octobre 1936.)



CHAPITRE SIXIÈME

Mode de collaboration avec l'élément catholique de langue anglaise

De prime abord, la tendance, pour ne pas dire l'obstination, des Français d'Amérique à s'organiser, au point de vue religieux, sur le plan ethnique peut paraître étrange. D'aucuns ne seraient pas loin d'y voir le résultat d'une préoccupation d'ordre national supérieure à celle qu'ils devraient avoir pour les intérêts de Dieu et des âmes. Ils seraient plus patriotes que catholiques, mieux disposés à tout sacrifier pour la défense de la race que pour celle de la foi . . .

Et pourtant, n'ont-ils pas à cœur, tout autant que d'autres, de mettre en pratique l'exhortation qu'à l'ouverture du Tricentenaire de Montréal leur adressa Son Excellence Monseigneur le Délégué Apostolique ?

« Soyez prêts », leur a-t-il enjoint, « à faire pour la conversion des adversaires de l'Église au moins autant que ceux-ci s'efforcent de faire pour votre perversion. Vous avez déjà organisé une splendide armée de missionnaires qui se dévouent avec tant de zèle apostolique, des Glaces Polaires au Tropique, des Indes à la Chine, pour la diffusion du vrai christianisme dans le monde. Émules

des plus vaillants défenseurs de l'Évangile, l'admiration du monde catholique et la reconnaissance émue du Saint-Siège vous sont acquises. Mais, de grâce, que le flambeau que vous allez porter au loin avec tant d'enthousiasme et de générosité puisse conserver chez vous l'éclat de sa lumière. Ressuscitez en vous . . . le zèle des apôtres et des missionnaires de l'âge d'or de votre histoire, et assurez, par une féconde activité missionnaire, le triomphe du royaume du Christ dans les âmes, dans les foyers et dans la société. » (*Sub Umbra Petri*, p. 152.)

Malheureusement, que d'obstacles n'ont-ils pas à surmonter dans le déploiement de leur zèle auprès de ceux qui, en Amérique, ne partagent pas leurs croyances !

Les Canadiens français, tout autant que leurs ancêtres de France, sont par tempérament et par tradition plutôt individualistes. Il y a plus. Astreints, depuis leur arrivée sur les rives du Saint-Laurent jusqu'à nos jours, à des luttes perpétuelles pour leur propre survivance, ils n'ont guère eu le temps de penser aux autres. Ainsi ont-ils été amenés à s'occuper avant tout de leurs affaires.

D'autant plus que les nouveaux concitoyens au milieu desquels ils ont dû vivre et grandir étaient ceux-là mêmes qui, non contents de les avoir conquis, ont mis tout en œuvre pour se les assimiler en leur faisant perdre leur langue, leur âme,

leurs coutumes et leur culture françaises. N'y ayant guère réussi, ils ont dû se résigner à se développer à côté d'eux sans pouvoir effriter jamais leur bloc solide et réfractaire à tant d'insidieuses tentatives d'unification. Et cet antagonisme se prolongera aussi longtemps que l'élément anglo-protestant entretiendra l'espoir d'absorber un jour l'élément catholique de langue française.

« Les Canadiens anglais », selon André Siegfried, « méprisent la conception de la vie des Français du Canada, leur papisme, la médiocrité de leur *standard of living*, leur fécondité ridicule et, à vrai dire, scandaleuse du point de vue anglo-saxon. Cent soixante-quinze ans ont passé depuis la conquête sans qu'ils se soient résignés à la présence de cet élément hétérogène et inassimilable; ils ne le supportent qu'impatiemment et cette impatience ne fera que grandir s'il continue de s'accroître. » (*Le Canada*, 1937, p. 188.)

Ce qui contribue à rendre plus difficile encore le rapprochement entre les deux groupes, c'est que l'un est profondément attaché au protestantisme de Londres et l'autre au catholicisme de Rome; c'est que l'un relève du successeur de Henri VIII et l'autre du successeur de saint Pierre.

« Ceux qui ne nous aiment pas en ce pays (Canada) », vient d'écrire M. le chanoine Groulx, « ne nous aiment pas parce que nous sommes catholiques. Si nous n'étions pas catholiques, ils

nous pardonneraient d'être français. » (*Notre mission française*, p. 13.)

Nous n'en sommes pas moins bien disposés à nous dépenser pour le salut de nos frères séparés, en dépit de leurs antipathies manifestes à notre endroit; mais il leur répugne, à eux, et comme d'instinct, de venir à nous. Méfiants, ils se tiennent sur la défensive; au besoin, ils nous fuient, à l'instar des Orangistes de l'Ulster et des Presbytériens du pays de Galles qui évitent de prendre contact avec les catholiques des Iles Britanniques. Tout essai de prosélytisme auprès d'eux présuppose donc un difficile travail d'approche. Pour être admis dans leur intimité, il nous faut, au préalable, gagner leurs bonnes grâces. Cet obstacle n'est pas facile à surmonter, et il explique, dans une large mesure, le succès modéré de nos essais d'apostolat auprès de nos compatriotes non catholiques.

D'aucuns se demandent s'il ne serait pas plus pratique d'essayer de les aborder, voire de nous les attirer par le truchement de nos coreligionnaires de langue, de mentalité et de culture anglaises? Mais est-ce que, vraiment, nos chances de succès s'en trouveraient améliorées? La question peut se poser puisque les non-catholiques de langue anglaise se maintiennent, vis-à-vis des catholiques de même langue, dans une attitude d'opposition au moins aussi irréductible que celle

qu'ils gardent à notre égard, surtout depuis que l'état libre d'Irlande n'a pas cru devoir unir ses forces, dans le conflit mondial, à celles de la Grande-Bretagne. A en juger par le bilan annuel des vraies conversions qu'il leur est donné d'opérer, nous inclinons à douter des résultats que nous pourrions tirer d'une union plus intime avec eux dans le champ de l'apostolat . . .

Toutes choses mûrement considérées, les catholiques de langue française en Amérique seraient donc justifiés de continuer à exercer leur apostolat selon l'heureuse formule de Mgr Élie Latulipe, évêque de Haileybury :

« Soyons unis à nos frères catholiques de langue anglaise, mais d'une manière pratique. Soyons unis pour la fin, séparés dans les moyens à prendre pour l'atteindre; unis pour la revendication de nos privilèges, séparés dans les moyens de les revendiquer; unis pour réclamer nos droits scolaires, séparés dans nos écoles; unis dans la fédération de nos forces catholiques, séparés dans les différentes sociétés qui la composent; unis dans la religion, séparés dans nos églises; unis, enfin, pour combattre l'ennemi commun, séparés sur le champ de bataille, sous nos chefs respectifs, avec les armes qui s'adaptent à notre tempérament. »

(*Rapport du congrès général des Franco-Ontariens*, février 1916, p. 19.)

Dans l'Église du Canada, du reste, ce principe du bilinguisme n'est-il pas généralement reconnu et, dans une assez juste proportion, respecté chaque fois que les catholiques des deux langues, clergé et fidèles, ont, de par la force des circonstances, à collaborer à des œuvres d'intérêt commun, telles que le Premier Concile Plénier du Canada, le Congrès Eucharistique national de Québec, le Congrès Eucharistique international de Montréal, la Propagation de la Foi, la Sainte Enfance, la Société des Missions Étrangères, l'Union Missionnaire du Clergé, la Société Canadienne d'Histoire de l'Église Catholique, l'Union des Jeunesses Catholiques Canadiennes, les Pèlerinages de Sainte-Anne de Beaupré, de Notre-Dame du Cap, de Saint-Joseph du Mont-Royal, et (fondation toute récente) le Secrétariat permanent de l'Épiscopat canadien ?



CONCLUSION

Le moment est venu de résumer en quelques lignes les données essentielles de la présente étude. Voici notre mot de la fin :

La distinction des peuples sur la terre semble un fait découlant à la fois de la providence divine et de la liberté humaine. L'Église catholique a toujours reconnu et à ce point respecté les nationalités qu'elle n'a jamais cru devoir exiger d'elles, pour la gloire de Dieu, l'agrandissement de son royaume et le salut des âmes, le renoncement à leurs particularités ethniques.

Or, il existe dans l'Amérique du Nord une race française à trois branches : canadienne, acadienne et américaine, qui croit à sa vocation catholique et missionnaire. Elle s'est d'abord employée sans compter à l'évangélisation des peuplades indiennes, puis à l'organisation hiérarchique de l'Église d'un océan à l'autre. Maintenant, pour son propre bien spirituel comme pour celui des immigrants de race blanche qui sont venus s'établir à ses côtés, elle rêve de devenir un peuple fort, à seule fin de pouvoir rendre à l'Église les meilleurs services possibles.

A cet effet, elle a vigoureusement réagi contre les tentatives d'assimilation de son vainqueur, et elle reste tout à fait persuadée que ce n'est pas en se laissant absorber, mais en s'obstinant à vivre

et à grandir selon la ligne de ses innéités, qu'elle sera le mieux en mesure de collaborer à l'œuvre de Dieu dans le Nouveau Monde. On ne saurait trop redire avec M. le chanoine Groulx: « C'est parce que nous sommes convaincus qu'un peuple ne remplit pleinement sa mission que s'il reste soi-même; c'est parce que nous croyons que l'œuvre du peuple canadien-français sera d'autant plus large et plus féconde qu'il aura mieux préservé sa parcelle d'originalité, les principes d'action qui lui sont propres, ses admirables qualités latines et apostoliques, ses affinités avec le catholicisme; c'est pour toutes ces hautes raisons que nous voulons le garder français. » (*Dix ans d'Action Française*, p. 134.)

Dès lors, ne s'adressait-il pas à tous les descendants de la France en Amérique ce grave conseil que donnait à ses compatriotes des Cantons de l'Est, au centenaire de leur ville-reine de Sherbrooke, Son Éminence le cardinal Villeneuve:

« Vous avez le devoir d'être des catholiques sans reproche autant que des Français sans peur. Catholiques et français fidèles, soyez-le, évidemment sans ostentation ni dédain; soyez-le avec prudence et justice, avec mesure et équité; soyez-le sans exclusivisme ni étroitesse; mais soyez-le quand même, véritablement, invulnérablement. Gardez le dépôt de la religion de vos consciences, le dépôt de vos traditions de famille, le dépôt de

vosre culture française ! Gardez le dépôt de vosre fierté et de vos justes exigences dans cette terre que vous occupez ! » (*Le Devoir*, 2 août 1937.)

N'est-ce pas également à toute la race française d'Amérique qu'en 1941, à l'ouverture des fêtes du tricentenaire de la fondation de Montréal, S. E. Mgr Ildebrando Antoniutti, Délégué Apostolique, faisait l'opportune recommandation suivante :

« Héritiers des héroïques pionniers de vosre ville, vous avez un double devoir : vous devez conserver l'héritage laissé par vos fondateurs et vous devez le répandre . . . Vosre attachement aux vieilles traditions françaises ne doit pas être un élément de division ; au contraire, il doit servir à conserver vivant l'esprit de la vraie France qui a civilisé le Canada. Ce serait une œuvre de désagrégation nationale que de laisser se relâcher les liens historiques qui vous unissent, par la religion et par la langue, avec le pays de vos glorieuses origines. » (*Sub Umbra Petri*, p. 150.)

Cette résistance, à coup sûr, nous coûtera encore bien cher. Nous devons tantôt rester sur la défensive, tantôt nous porter à l'attaque, et nous résigner pour bien longtemps encore à souffrir pour la cause sacro-sainte de la vérité.

Puissions-nous ne jamais faillir à notre tâche ! Car, selon Mgr Laflèche, « si nous avons le malheur de nous laisser dévoyer, Dieu pourrait bien se passer de nous ; il nous châtierait ; peut-être

même, hélas ! nous briserait-il comme un instrument devenu inutile, et nous ferait-il disparaître au milieu des races étrangères qui nous environnent . . . Nous serons un peuple catholique, ou nous périrons. » (*Considérations sur les rapports de la Société Civile avec la Religion et la Patrie*, p. 240.)

« Au contraire », avons-nous lieu d'espérer avec ce saint évêque des Trois-Rivières, « tant que nous serons fidèles à la mission qu'ont reçue nos pères, tant que nous marcherons vers le but que la Providence nous a assigné, nous n'aurons rien à craindre. Nulle puissance, nulle sagesse humaine ne pourra réussir à nous arrêter dans notre marche en avant, à nous empêcher d'accomplir ici-bas notre destinée comme peuple ». (*Ibidem*, p. 42.)

Né d'une pensée d'apostolat catholique et français, notre peuple peut se rendre le témoignage d'être demeuré fidèle à cette orientation première de son destin. Il sait que cette fidélité à sa vocation constitue sa meilleure garantie de survivance. Rome veilla sur son berceau et le soutint dans l'épreuve. C'est vers la Ville éternelle, vers le Pontife Suprême que notre peuple se tourne avec gratitude et confiance, avec aussi, au cœur, une grande ambition : celle d'être toujours, sur cette terre d'Amérique, le témoin du Christ et le gardien des plus hautes formes de la vie en civilisation. *Gesta Dei per Francos*.

APPENDICE

Pièces justificatives

Pièces justificatives ¹

(1) PIE X ET LA VOCATION DE LA FRANCE (p. 15)

« Que vous dirai-je, à vous, chers fils de la France qui gémissiez sous le poids de la persécution ? Le peuple qui fit alliance avec Dieu sur les fonts baptismaux de Reims reviendra, repentant, à sa première vocation. Les mérites de tant de fils qui prêchent la vérité de l'Évangile dans le monde presque entier, et dont beaucoup l'ont scellée de leur sang; la prière de tant de saints qui aspirent à avoir pour compagnons dans la gloire céleste les chers frères de leur patrie; la piété généreuse de tant de fidèles qui, même au prix de tant de sacrifices, maintiennent la dignité de vie du clergé et la splendeur du culte catholique; et surtout les plaintes de tant d'enfants qui, devant les tabernacles, répandent leur âme dans les expressions que Dieu même met sur leurs lèvres, tout cela appellera certainement sur cette nation la divine miséricorde.

« Les fautes ne resteront pas impunies, mais la fille de tant de mérites, de tant de prières, de tant de larmes, ne périra jamais. Un jour viendra, et, espérons-le, avant longtemps, où la France, comme saint Paul sur le chemin de Damas, sera inondée de la lumière venue d'en haut, et entendra une voix qui lui répètera : « Fille, pourquoi me

(1) Le chiffre qui suit le titre de chaque pièce justificative indique la page du texte à laquelle elle a trait.

persécutes-tu ? » Et elle répondra : « Qui êtes-vous, Seigneur ? » Et la voix ajoutera : « Je suis Jésus que tu persécutes. C'est une dure chose pour toi de résister, car, avec ton obstination, tu te ruines toi-même. » Tremblante et étonnée, elle dira : « Seigneur, que voulez-vous que je fasse ? » Et il lui répondra : « Lève-toi et lave tes souillures ! Réveille en toi les sentiments endormis ! Refais le pacte de notre alliance, et va, fille aînée de l'Église, nation prédestinée, vase d'élection, porter mon nom, comme par le passé, devant les peuples et devant les rois de la terre. »

(Extrait de l'allocution prononcée par le pape Pie X, au consistoire du 29 novembre 1911, à l'adresse des prélats français qu'il venait de créer cardinaux. *Actes de Pie X*, tome VII, pp. 162-163.)

(2) SA SAINTÉTÉ PIE XII ET LA VOCATION DE LA FRANCE (p. 15)

« Mais ces aspirations mêmes que, malgré la grande variété de leurs manifestations, nous retrouvons à chaque génération française depuis ses origines, comment les expliquer ? Inutile d'invoquer je ne sais quel fatalisme ou quel déterminisme racial. A la France d'autrefois, qui l'interroge, la France d'aujourd'hui va répondre en donnant à cette hérédité son vrai nom : la vocation. Car, mes Frères, les peuples, comme les individus, ont aussi leur vocation providentielle. Quand je pense au passé de la France, à sa mission, à ses devoirs présents, au rôle qu'elle

peut, qu'elle doit jouer pour l'avenir, en un mot, à la vocation de la France, comme je voudrais avoir l'éloquence d'un Lacordaire, l'ascétique pureté d'un Ravignan, la profondeur et l'élévation théologiques d'un Monsabré, la finesse psychologique d'un Mgr D'Hulst avec son intelligente compréhension de son temps ! Alors, avec toute l'audace d'un homme qui sent la gravité de la situation, avec l'amour sans lequel il n'y a pas de véritable apostolat, avec la claire connaissance des réalités présentes, conditions indispensables de toute rénovation, comme je crierais d'ici à tous les fils et filles de France : « Soyez fidèles à votre traditionnelle vocation ! . . . Mais pour cela, je vous le répète, écoutez la voix qui vous crie : « *Priez, orate, Fratres !* » Sinon, vous ne feriez qu'œuvre humaine, et, à l'heure présente, en face des forces adverses, l'œuvre purement humaine est vouée à la stérilité, c'est-à-dire à la défaite ; ce serait la faillite de votre vocation . . . *Regina pacis !* Oh ! oui, en ces jours où l'horizon est tout chargé de nuages qui assombrissent les cœurs les mieux trempés et les plus confiants, soyez vraiment au milieu de ce peuple qui est vôtre la Reine de la paix ; écrasez de votre pied virginal le démon de la haine et de la discorde ; faites comprendre au monde, où tant d'âmes droites s'évertuent à édifier le temple de la paix, le secret qui seul assurera le succès de leurs efforts : établir au centre de ce temple le trône royal de votre divin Fils et rendre hommage à sa loi sainte, en laquelle la justice et l'amour s'uniront en un chaste baiser, *justitia et pax osculatae sunt*. Et que par vous la France, fidèle à sa vocation, soutenue dans

son action par la puissance de la prière, par la concorde dans la charité, par une ferme et indéfectible vigilance, exalte dans le monde le triomphe et le règne du Christ, Prince de la Paix, Roi des rois et Seigneur des seigneurs ! Amen ! »

(Extrait du discours prononcé par Son Éminence le cardinal Eugène Pacelli dans la chaire de Notre-Dame de Paris, le 13 juillet 1937. *Le Devoir*, 30 juillet 1937.)

Depuis, les sentiments de S. S. Pie XII n'ont pas changé. « Appelé à devenir le Vicaire du Christ », a-t-il dit en juin 1944 à un groupe de journalistes français, « notre amour (pour la France) s'est fait plus grand et plus profond encore. Et parce que la « douce France » est devenue la douloureuse, la meurtrie, notre amour pour elle s'est fait plus tendre que jamais. Nous parlions alors de sa « vocation providentielle », nous la rappelons aujourd'hui avec les mêmes sentiments. Et nous avons au cœur la conviction que Dieu, continuant de se servir du noble peuple français dans l'accomplissement de ses desseins, ramènera les regards et la confiance du monde vers une France toujours plus glorieuse et plus prospère. » (*Le Devoir*, 22 juin 1944.)

(3) POPULATION FRANÇAISE AU CANADA EN 1941

(p.22)

Ile du Prince-Édouard.	14,799
Nouvelle-Écosse	66,260
Nouveau-Brunswick.	163,934
Québec	2,695,032
Ontario	373,990

Manitoba	52,996
Saskatchewan.	50,530
Alberta	42,979
Colombie Canadienne.	21,876
Yukon et Territoires du Nord-Ouest. .	642
Total.	3,483,038

(Statistiques extraites du Bulletin A-4 du recensement fédéral de 1941.)

Remarquable accroissement à un taux presque uniforme

<i>Année</i>	<i>Nombre</i>	<i>Augmentation</i>	<i>Taux</i>
1763	65,000	—	—
1871	1,082,940	1,017,940	—
1881	1,298,929	216,000	21.2%
1901	1,649,371	350,000	26.9%
1911	2,054,890	406,000	24.6%
1921	2,452,743	398,000	19.3%
1931	2,927,990	475,000	19.3%
1941	3,483,038	555,048	18.9%

(Extrait des bulletins officiels du Bureau fédéral de la Statistique.)

« Les Canadiens français ont atteint et maintenu le taux des naissances le plus élevé du monde blanc et se sont multipliés avec une rapidité sans exemple dans aucune histoire contemporaine à la leur. »
(*Histoire de la population canadienne-française*, par Georges LANGLOIS, p. 204.)

(4) POPULATION FRANCO-AMÉRICAINNE (p. 23)

I — *États de l'Est:*

Maine	135,000
Vermont	65,000

New-Hampshire.	122,000	
Connecticut	60,000	
Rhode-Island	135,000	
Massachusetts	500,000	
New-York.	195,000	
Pennsylvanie	42,000	
New-Jersey.	25,000	
	<hr/>	1,279,000

(Statistiques fournies, en 1941, par MM. Eugène Jalbert, avocat de l'Union Saint-Jean-Baptiste d'Amérique, et Adolphe Robert, président de l'Association Canado-Américaine.)

II — *États du Centre:*

Michigan.	265,000	
Illinois.	190,000	
Wisconsin	36,800	
Missouri	16,000	
Indiana	25,000	
	<hr/>	532,800

III — *États de l'Extrême-Ouest:*

Montana.	15,000	
Minnesota.	48,000	
Dakota Nord et Sud.	91,000	
Californie	192,000	
Oregon.	16,000	
Texas.	14,000	
	<hr/>	376,000

IV — <i>Autres</i>	714,594	714,594
------------------------------	---------	---------

Grand total	<hr/>	2,902,394
-----------------------	-------	-----------

De ces 2,902,394 si l'on soustrait 700,000 Acadiens et Louisianais, il reste 2,202,394 Franco-Américains.

(Statistiques tirées du *Guide Officiel Franco-Américain* de 1941.)

(5) POPULATION ACADIENNE EN AMÉRIQUE (p. 23)

I — *Au Canada:*

Dans l'Île du Prince-Édouard.	14,799
En Nouvelle-Écosse	66,260
Au Nouveau-Brunswick.	163,934
(D'après le bulletin numéro 4 du recensement fédéral de 1941.)	
Dans la province de Québec et ailleurs, au Canada, pas moins de.	100,000

II — *Aux États-Unis:*

Dans les États de l'Est, du Centre et du Centre-Ouest.	75,000
Dans les États du Sud.	400,000

Total. 819,993

(Statistiques fournies, en 1941, par la Société Mutuelle de l'Assomption, de Moncton, et contrôlées par des spécialistes de l'Histoire acadienne.)

Rapide progression des Acadiens au Nouveau-Brunswick

<i>Année</i>	<i>Nombre</i>	<i>Augmentation</i>
1780	1,200	—
1881	56,000	54,800
1921	121,000	65,000
1941	163,000	42,000

(Statistiques extraites des bulletins officiels du Bureau Fédéral de la Statistique.)

(6) POPULATION LOUISIANAISE (p. 23)

Cette population, formée d'émigrés venus directement de France, dont le sang s'est conservé pur ou s'est métissé de sang espagnol surtout, pouvait compter, en l'année 1941, plus de 200,000 âmes.

(7) CHIFFRE TOTAL DE LA « NATION » FRANÇAISE EN AMÉRIQUE (p. 23)

I — Population franco-canadienne. . .	3,238,045
II — Population franco-américaine, pas moins de.	2,000,000
III — Population acadienne au Canada et aux États-Unis	819,993
IV — Population louisianaise.	200,000
	<hr/>
Total.	6,258,038

A ce total, il y aurait lieu d'ajouter le nombre de Français et de Belges (Wallons) émigrés, au cours du 19ème siècle, d'Europe en Amérique du Nord. Ce nombre est difficile à déterminer.

On comprend que nous employons ici le mot « nation » dans un sens spécial et restreint.

(8) SAINT JEAN-BAPTISTE, PATRON NATIONAL DES CANADIENS FRANÇAIS, ET LA SAINTE VIERGE, PATRONNE DES ACADIENS (p. 25)

« Pour le grand bien, le bonheur et la prospérité de l'Église Canadienne et de tous les Catholiques du pays, nous proclamons saint Jean-Baptiste patron spécial auprès de Dieu des fidèles franco-

canadiens, vivant soit au Canada soit en terre étrangère. »

(Extrait du bref de Pie X, daté du 25 février 1908.)

« Sa Sainteté a établi l'Assomption de la Bienheureuse Vierge Marie patronne céleste de l'archidiocèse de Moncton et, de plus, a volontiers approuvé que tous les Acadiens, où qu'ils résident, l'honorent comme leur Patronne particulière, les confiant à la garde et à la protection d'une si bonne Mère afin qu'ils conservent fidèlement la foi catholique et la fassent éclater dans leurs mœurs. »

(Extrait du décret de la Sacrée Congrégation des Rites, daté du 19 janvier 1938.)

(9) PRÈS DE 65,000,000 D'HUMAINS PARLENT LE FRANÇAIS (p. 28)

I — *Comme langue première:*

En France et dans ses colonies.	45,000,000
En Belgique <i>wallone</i> et dans le Luxembourg belge.	4,000,000
Dans une partie de la Suisse.	1,000,000
Dans le nord de l'Italie	500,000
En Rhénanie	200,000
Au Canada, Français et Acadiens	3,500,000
Aux États-Unis, Canadiens français, Franco-Américains, Acadiens et Louisianais	2,200,000
Dans les îles d'Haïti, de Saint-Domingue, de Sainte-Lucie et de Saint-Barthélemy	2,000,000

II — *Comme langue seconde:*

En Égypte	1,000,000
En Syrie	500,000
En plusieurs pays de l'Amérique du Sud.	5,000,000
	<hr/>
	64,900,000

(D'après *l'almanach français Vernot.*)

(10) LA RACE FRANÇAISE EST LE GROUPE ETHNIQUE LE PLUS POPULEUX AU CANADA (p. 29)

Canadiens français et Acadiens	3,483,038
Anglais	2,968,402
Écossais	1,403,974
Irlandais.	1,267,702
Allemands.	464,682
Ukrainiens	305,929
Scandinaves	244,603
Hollandais	212,863
Israélites.	170,241
Polonais	167,485
Indiens	118,316
Italiens	112,625
Russes.	83,708
Asiatiques.	74,064

(Statistiques extraites des bulletins officiels du recensement fédéral de 1941.)

(11) MISSIONNAIRES (PRÊTRES OU FRÈRES COADJUTEURS) CANADIENS-FRANÇAIS, FRANCO-AMÉRICAINS OU ACADIENS AU SERVICE DES MISSIONS INDIENNES AU CANADA (p. 42)

Les RR. PP. Capucins, en charge des Micmacs à Restigouche, diocèse de Gaspé. 2

<i>Les RR. PP. Eudistes</i> , en charge des Montagnais de la Côte Nord du Saint-Laurent et du Labrador, vicariat du Golfe Saint-Laurent.	2
<i>Le clergé séculier</i> , en charge des Abénakis à Odanac, diocèse de Nicolet, des Hurons à la Jeune Lorette, diocèse de Québec, et des Micmacs à Maria (Gaspé)	3
<i>Les Sulpiciens</i> , en charge des Algonquins à Oka, diocèse de Montréal	1
<i>Les RR. PP. Montfortains</i> , en charge de diverses tribus indiennes, dans le diocèse de Victoria.	6
<i>Les RR. PP. Jésuites</i> , en charge des Iroquois à Caughnawaga, diocèse de Montréal, à Saint-Régis, diocèse de Valleyfield, et des diverses tribus indiennes des lacs Nipissing, Long et Nipigon, etc., diocèse du Sault-Sainte-Marie.	11
<i>Les RR. PP. Oblats de Marie-Immaculée</i> , en charge des Montagnais à La Pointe-Bleue, diocèse de Chicoutimi, des Têtes-de-Boules du haut Saint-Maurice, diocèse des Trois-Rivières, des Algonquins de Maniwaki, diocèse de Mont-Laurier, des missions algonquines des diocèses de Timmins et d'Amos, des Cris du Vicariat apostolique de la Baie James, des Esquimaux des Vicariats apostoliques de la Baie d'Hudson, du Mackenzie, de Grouard et du Yukon, et d'à peu près toutes les tribus indiennes à l'ouest des Grands Lacs.	236
Total.	261

En plus, 180 missionnaires de France, dont plus de 160 Oblats de Marie-Immaculée.

Dans ces missions, à une ou deux exceptions près, les missionnaires exercent leur ministère dans l'idiome propre des tribus dont ils sont chargés.

(Statistiques fournies, au cours du mois de septembre 1941, par les autorités compétentes du clergé régulier et séculier.)

(12) RELIGIEUSES CANADIENNES - FRANÇAISES,
FRANCO-AMÉRICAINES OU ACADIENNES AU
SERVICE DES MISSIONS INDIENNES AU CANADA
(p. 42)

(Par ordre de nombre)

Les Sœurs de la Charité (Sœurs Grises), de Montréal.	199
Les Sœurs de la Providence, de Montréal.	145
Les Missionnaires Oblates du Sacré-Cœur et de Marie-Immaculée, de Saint-Boniface, Manitoba	52
Les Sœurs de Saint-Joseph, de Saint-Hyacinthe	42
Les Sœurs de l'Assomption, de Nicolet.	41
Les Sœurs de Sainte-Anne, de Lachine.	34
Les Sœurs Grises, de Saint-Hyacinthe	32
Les Sœurs Grises de la Croix, d'Ottawa.	25
Les Franciscaines, Missionnaires de Marie, de Québec.	23
Les Sœurs de la Présentation de Marie, de Saint-Hyacinthe	23
Les Sœurs du Saint-Rosaire, de Rimouski.	12

Les Sœurs de N.-D. du Bon Conseil, de Chicoutimi	9
Les Sœurs de la Charité de Saint-Louis, de Québec	2
Les Sœurs de la Congrégation de Notre-Dame, de Montréal.	2
Total.	641

(Statistiques fournies, au cours du mois de septembre 1941, par les congrégations religieuses elles-mêmes.)

(13) L'ANGLETERRE ET LA LIBERTÉ DE L'ÉGLISE AU CANADA (p. 45)

« La conquête a tari l'œuvre des vocations. On n'a pas encore compris, au Canada et à l'étranger, les coups formidables portés par la domination anglaise à la vitalité des œuvres catholiques en Amérique. A la faveur d'un enseignement de l'histoire moins soucieux d'exactitude que de conciliation, on a fini par faire accepter la légende que l'Église du Canada doit à la générosité anglaise la liberté relative dont elle jouit aujourd'hui. La vérité, c'est que, cinquante années durant et davantage, le gouvernement britannique et ses représentants officiels mirent tout en œuvre pour entraver le libre gouvernement de l'Église, le recrutement des ordres religieux, le travail des missionnaires et l'enseignement catholique. » (*Le Canada Apostolique*, par Henri BOURASSA, p. 17.)

(14) PERSONNAGES DE RACE FRANÇAISE QUI SONT DEVENUS ÉVÊQUES-FONDATEURS DE DIOCÈSES ET DE VICARIATS APOSTOLIQUES EN AMÉRIQUE DU NORD (p. 46)

I — *Au Canada:*

De Québec:

Mgr François de Montmorency Laval (français)

Des Trois-Rivières:

Mgr Thomas Cooke (franco-irlando-canadien)

De Rimouski:

Mgr Jean Langevin (franco-canadien)

De Nicolet:

Mgr Elphège Gravel (franco-canadien)

De Chicoutimi:

Mgr Dominique Racine (franco-canadien)

De Gaspé:

Mgr F.-X. Ross (écossais-franco-canadien)

Du vicariat du Golfe Saint-Laurent:

Mgr Gustave Blanche, eudiste (français)

D'Amos:

Mgr Aldée Desmarais (franco-canadien)

De Montréal:

Mgr J.-J. Lartigue, p.s.s. (franco-canadien)

De Saint-Hyacinthe:

Mgr J.-Charles Prince (acadien)

De Sherbrooke:

Mgr Antoine Racine (franco-canadien)

De Valleyfield:

Mgr J.-Médard Émard (franco-canadien)

De Joliette:

Mgr Alfred Archambault (franco-canadien)

De Saint-Jean-de-Québec:

Mgr Anastase Forget (franco-canadien)

D'Ottawa:

Mgr Eugène Guigues, O.M.I. (français)

De Pembroke:

Mgr Zéphirin Lorrain (franco-canadien)

De Timmins:

Mgr Élie Latulipe (franco-canadien)

De Mont-Laurier:

Mgr F.-X. Brunet (franco-canadien)

De Hearst:

Mgr Joseph Hallé (franco-canadien)

Du Vicariat de la Baie James:

Mgr Henri Belleau, O.M.I. (franco-canadien)

De Moncton:

Mgr Arthur Melanson (acadien)

De London:

Mgr P.-A. Pinsonneault (franco-canadien)

De Peterborough:

Mgr J.-F. Jamot (français)

De Saint-Boniface, Man.:

Mgr Norbert Provencher (franco-canadien)

Du Vicariat du Keewatin:

Mgr Ovide Charlebois, O.M.I. (franco-canadien)

Du Vicariat de la Baie d'Hudson:

Mgr Arsène Turquetil, O.M.I. (français)

De Régina:

Mgr Olivier Mathieu (franco-canadien)

De Prince-Albert:

Mgr Albert Pascal, O.M.I. (français)

De Gravelbourg:

Son Éminence le cardinal J.-M.-R. Villeneuve, O.M.I. (franco-canadien)

D'Edmonton:

Mgr Vital Grandin, O.M.I. (français)

Du Vicariat de Grouard:

Mgr Henri Faraud, O.M.I. (français)

Du Vicariat du Mackenzie:

Mgr Gabriel Breynat, O.M.I. (français)

De Vancouver:

Mgr L.-J. d'Herbomez, O.M.I. (français)

De Victoria:

Mgr Modeste Demers (franco-canadien)

Du Vicariat du Yukon:

Mgr Émile Bunoz, O.M.I. (français)

(Extrait du *Canada Ecclésiastique* de 1941.)**II — Aux États-Unis:****De Boston:**

Mgr Jean Lefebvre de Cheverus, p.s.s. (français)

De Kentucky:

Mgr Benoît-Joseph Flaget, p.s.s. (français)

De Mobile:

Mgr Michel Portier (français)

De Indiana:

Mgr Simon-Gabriel Brute (français)

De Dubuque:

Mgr Mathias Loras (français)

De Natchez:

Mgr J.-G. Clanche (français)

De l'Orégon:

Mgr Norbert Blanchet (franco-canadien)

De Nesqually:

Mgr Magloire Blanchet (franco-canadien)

De Galveston:

Mgr Jean-Marie Odin (français)

De Cleveland:

Mgr Amédée Rappe (français)

De Santa-Fé, Nouveau-Mexique:

Mgr Jean-B. Lamy (français)

De Saint-Paul, Minnesota:

Mgr Joseph Crétin (français)

De Burlington, Vermont:

Mgr Louis-Joseph de Goesbriand (français)

De Saint-Augustin:

Mgr Augustin Vérot (français)

De l'Idaho:

Mgr Joseph Glorieux (français)

De Tucson:

Mgr Pierre Bourgade (français)

De Lafayette:

Mgr J.-Benj. Jeanmard (louisianais-créole)

De la Louisiane:

Mgr L. Dubourg (français)

(Extrait du *Catéchisme d'histoire Franco-Américaine*, par Josaphat Benoit, et du *Guide Franco-Américain* de 1941.)

Total: 54 fondateurs, dont 27 français, 24 franco-canadiens, 2 acadiens et 1 louisianais.

(15) PAROISSES ET MISSIONS FRANÇAISES OU BILINGUES EN AMÉRIQUE DU NORD (p. 46)

I — *Au Canada:*

<i>Régions</i>	<i>Fran- çaises</i>	<i>Bilin- gues</i>	<i>Total</i>
De la province de Québec . . .	1,483	102	1,585
De la province d'Ontario. . .	115	105	220

Des Provinces Maritimes. . . .	125	67	192
Des Provinces de l'Ouest. . . .	115	60	175
	<hr/>		
Total.	1,838	334	2,172

(Statistiques fournies, en 1941, par le secrétariat de nos sociétés nationales de chaque province.)

II — *Aux États-Unis:*

Dans les États de l'Est et du Centre moyen, il y aurait, d'après le *Guide Franco-Américain* de 1941, plus de 240 paroisses ou dessertes franco-américaines, encore exclusivement françaises pour la plupart.

Grand total: $2,172 + 240 = 2,412$

(16) DÉCRET DU CONCILE DE BALTIMORE RELATIF AUX ÉCOLES PAROISSIALES (p. 55)

I.— Dans un délai de deux ans après la promulgation des décrets du présent Concile, une école catholique devra être instituée et maintenue à perpétuité dans chaque paroisse qui n'en est pas encore pourvue, à moins que l'évêque, en raison de certaines difficultés particulières, ne juge à propos d'accorder une prolongation du dit délai.

II.— Le prêtre qui, par négligence grave, n'aura pas institué une école catholique dans le délai accordé, ou qui ne l'aura pas maintenue, ou qui, après des avertissements réitérés, l'aura négligée, aura mérité de perdre sa cure.

III.— La mission ou la paroisse qui aura négligé d'aider au desservant ou au curé à instituer ou à

maintenir une école paroissiale, de telle sorte que, par suite de cette négligence, l'école ne puisse pas être instituée ou maintenue, sera réprimandée par l'évêque qui devra, par les moyens les plus propices et les plus efficaces, l'engager à fournir l'aide nécessaire.

IV.— Tous les parents catholiques sont obligés d'envoyer leurs enfants à l'école paroissiale, à moins qu'ils ne pourvoient suffisamment à leur éducation chrétienne soit à la maison, soit dans d'autres écoles catholiques, ou à moins que, avec les sauvegardes voulues, ils n'aient obtenu de leur évêque la permission d'envoyer leurs enfants aux écoles publiques.

(17) ASSOCIATIONS PROFESSIONNELLES CHEZ LES
FRANÇAIS D'AMÉRIQUE (p. 56)

- Alliance catholique des Professeurs de Montréal.
- Association catholique des Voyageurs de Commerce du Canada.
- Association des Maîtres de poste (section de Québec).
- Association des Architectes de la province de Québec.
- Association des Épiciers.
- Association des Hôteliers.
- Association des Marchands détaillants du Canada.
- Association des Optométristes et des Opticiens de la province de Québec.
- Association du Notariat canadien (district de Montréal).
- Association du Barreau de Montréal.

Association des Pharmaciens de la province de Québec.

Association des Employés des Postes (section de Montréal).

Association fédérée des Facteurs.

Collège des Chirurgiens-Dentistes de la province de Québec.

Collège des Médecins et des Chirurgiens de la province de Québec.

Collège des Médecins-Vétérinaires de la province de Québec.

Corporation des Ingénieurs de la province de Québec.

Le Jeune Barreau.

La Fédération Catholique des Institutrices Rurales de la province de Québec.

Les Syndicats professionnels des Instituteurs et des Institutrices de Québec, des Trois-Rivières, de Hull, etc.

Association des Instituteurs et des Institutrices de l'Île du Prince-Édouard.

Chambre des Notaires.

Conseil des Métiers et du Travail.

Chambres de Commerce (sénior et junior).

(18) CONFÉDÉRATION DES TRAVAILLEURS CATHOLIQUES DU CANADA (PRESQUE TOUS CANADIENS-FRANÇAIS) (p. 56)

I — *Syndicats fédérés:*

	<i>Nombre</i>	<i>Membres</i>
Aluminium.	4	4,500
Amiante	3	3,061

Barbiers	15	1,295
Bâtiment	56	16,130
Commerce	12	2,590
Cuir, chaussure	6	4,500
Gantiers	4	900
Imprimeurs	16	1,450
Industrie du bois	6	1,839
Meuble	3	525
Pulpe et papier	23	3,800
Textile	10	3,515
Vêtement	4	1,400
	<hr/>	<hr/>
	162	45,505

II — *Syndicats non fédérés:*

Aluminium, Industrie du bois, Métallurgie, Fonc- tionnaires municipaux, Instituteurs, Services ex- térieurs, Policiers, Pom- piers, Teinturerie, Trico- terie, etc.	49	7,879
	<hr/>	<hr/>
Totaux	211	53,384

(Extrait du *Procès-Verbal de la 22e session de la C. T. C. C.*, tenue à Granby en septembre 1943.)

(19) UNION CATHOLIQUE DES CULTIVATEURS CANADIENS-FRANÇAIS DE LA PROVINCE DE QUÉBEC. (p. 56)

Nombre de membres	31,229
Nombre de cercles	569

Nombre d'unions régionales	19
Actif	\$69,068.70
Nombre d'abonnés au journal de l'Union, <i>La Terre de Chez-Nous</i> , à la fin de l'année 1943	59,600

Une union semblable existe chez les Franco-Ontariens des comtés de Prescott et Russell, et de l'Ontario-Nord.

Ainsi en est-il pour les Fermières dans la province de Québec et les mêmes régions de l'Ontario.

Un peu partout dans la province de Québec, l'on a fondé une union parallèle pour les Bûcherons.

Voir, à la pièce justificative 21, d'intéressants détails au sujet de la Mutuelle de l'U. C. C.

(Statistiques extraites du rapport officiel présenté au congrès général de l'Union, tenu à Montréal le 20 octobre 1943.)

(20) COOPÉRATIVES FONDÉES ET ADMINISTRÉES,
AU CANADA, PAR DES SOCIÉTAIRES PRESQUE
TOUS FRANÇAIS ET CATHOLIQUES (p. 56)

<i>Provinces</i>	<i>Nombre</i>
Québec	483
Ontario	28 (8 mixtes)
Nouveau-Brunswick.	50 (10 mixtes)
Manitoba	16
Nouvelle-Écosse	15 (15 mixtes)
Saskatchewan	12 (12 mixtes)
Alberta	7 (7 mixtes)
Colombie Canadienne.	?
Ile du Prince-Édouard.	?
Total.	611 (52 mixtes)

En outre, plus de 300 sociétés affiliées à la Coopérative Fédérée de Québec, ayant un actif de près de \$12,000,000.

(Statistiques fournies, à la fin de l'année 1941, par les officiers du mouvement coopératif.)

(21) CAISSES POPULAIRES FONDÉES ET ADMINISTRÉES, EN AMÉRIQUE, PAR DES SOCIÉTAIRES A PEU PRÈS TOUS FRANÇAIS ET CATHOLIQUES.
(p. 56)

I — *Au Canada* (1):

<i>Provinces</i>	<i>Nombre de Caisses</i>	<i>Sociétaires</i>	<i>Valeurs</i>
Ile du Prince-Édouard	10 (5 mixtes)	1,545	\$ 15,600
Nouvelle-Écosse.	25 (16 mixtes)	2,854	52,520
Nouveau-Brunswick	65	13,262	210,220
Québec	750	190,000	70,000,000
Ontario	20 (5 mixtes)	2,900	220,400
Manitoba	25 (2 mixtes)	4,300	320,000
Saskatchewan.	8	1,245	62,100
Alberta	17	1,600	26,000
Colombie Canadienne.	?	?	?

II — *Aux États-Unis* (2):

Dans les États de l'Est.	25	15,000	10,000,000
Totaux.	945 (28 mixtes)	232,706	\$80,906,840

(1) Statistiques fournies, à la fin de l'année 1943, par les organismes nationaux de chaque province.

(2) Statistiques extraites de *La Vie Franco-Américaine* (1943), pp. 478-482, par M. l'abbé Adrien Verrette.

(22) SOCIÉTÉS MUTUELLES FONDÉES ET ADMINISTRÉES, EN AMÉRIQUE, PAR DES CATHOLIQUES DE LANGUE FRANÇAISE (p. 56)

<i>Sociétés</i>	<i>Date de fondation</i>	<i>Nombre de membres</i>	<i>Assurances en vigueur</i>	<i>Actif</i>
L'Union Saint-Joseph du Canada	1863	35,000	\$26,000,000	\$ 6,000,000.00
Les Artisans Canadiens-Français	1877	78,132	54,659,100	16,369,140.16
La Société Jacques-Cartier	1889	1,470	674,544	271,000.36
L'Alliance Nationale	1893	66,099	54,642,300	11,195,641.58
L'Union des Canadiens-Français et Catholiques d'Amérique	1893	1,183	748,120	335,618.00
L'Association Canado-Américaine	1896	29,062	19,701,109	3,855,867.27
L'Union Saint-Jean-Baptiste d'Amérique	1900	63,821	29,946,454	8,262,004.43
La Mutuelle de l'Assomption	1903	26,875	21,540,596	2,032,390.17
La Mutuelle-Vie de l'U.C.C.	1936	3,650	3,194,750	137,500.36
Totaux		305,492	\$211,106,973	\$48,459,162.33

(Statistiques fournies, à la fin de l'année 1943, par les dites Sociétés.)

(23) COMPAGNIES D'ASSURANCE, SOCIÉTÉS DE FINANCE ET BANQUES FONDÉES ET ADMINISTRÉES, AU CANADA, PAR DES SOCIÉTAIRES À PEU PRÈS TOUS FRANÇAIS ET CATHOLIQUES (p. 56)

<i>I — Compagnies d'assurance-vie:</i>	<i>Assurances en vigueur</i>	<i>Actif</i>
La Sauvegarde	\$66,644,376	\$ 9,468,721
Les Prévoyants	8,551,077	924,790
La Laurentienne	14,042,665	723,288

La Solidarité	2,236,410	231,950
La Survivance	5,843,749	783,023
	<hr/>	<hr/>
Totaux . . .	\$97,318,277	\$12,131,772

II — *Compagnie d'assurance-incendie, etc.*

Actif

Société Nationale d'assurance	\$152,866.69
---	--------------

III — *Sociétés de Finance:*

Actif

La Caisse Nationale d'Économie et de Remboursement	\$15,671,645
La Société Nationale de Fiducie	19,188,135
La Prévoyance	1,354,679

Total	<hr/> \$36,214,459
-----------------	--------------------

IV — *Banques:*

Actif

La Banque Canadienne Nationale	\$252,179,733
La Banque Provinciale	92,399,690
La Banque d'Épargne	85,900,435
La Banque d'Économie Notre-Dame	3,000,000

Total	<hr/> \$433,479,858
-----------------	---------------------

(Chiffres tirés du bilan dressé par ces compagnies d'assurance, ces sociétés de finance et ces banques, à la fin de l'année 1943.)

(24) PRINCIPALES ASSOCIATIONS NATIONALES DE LA RACE FRANÇAISE EN AMÉRIQUE (p. 56)

I — *Au Canada:*

Le Comité Permanent de la Survivance Française.

- La Société Saint-Jean-Baptiste, avec fédérations nationale et provinciales, sections régionales, etc.
 La Société Mutuelle de l'Assomption et la Société Nationale de l'Assomption, pour les Acadiens.
 L'Association canadienne-française d'Éducation de l'Ontario.
 L'Association des Canadiens français du Manitoba.
 L'Association Catholique franco-canadienne de la Saskatchewan.
 L'Association canadienne-française de l'Alberta.
 L'Association acadienne d'Éducation.
 Les Clubs canadiens-français de Victoria et de Vancouver.
 La Fédération des Femmes canadiennes-françaises.
 La Fédération des sociétés Saint-Jean-Baptiste (section féminine).
 La Ligue d'Action Nationale.
 L'Association Catholique de la Jeunesse canadienne-française.
 Les Jeunes Laurentiens.

II — *Aux États-Unis:*

- L'Union Saint-Jean-Baptiste d'Amérique.
 L'Association Canado-Américaine.

(25) SOCIÉTÉS FRANÇAISES D'ACTION CATHOLIQUE ET LEURS AUXILIAIRES, AU CANADA (p. 56)

- L'Action Catholique dans chaque diocèse, français ou bilingue, sous ses diverses formes.
 Fédération générale des Ligues du Sacré-Cœur.
 Ligues des Anciens Retraitants.
 Sociétés de Saint-Vincent-de-Paul.

Ligue du Dimanche.

Association des Jeunesses Catholiques canadiennes
(section française).

Association des Zouaves Pontificaux.

Fédérations diocésaines des Scouts et des Guides
catholiques.

Associations des J.E.C., J.O.C., J.A.C., J.I.C.
(sections masculines et féminines).

Croisades Eucharistiques.

Société canadienne d'Histoire de l'Église Catho-
lique (section française).

Sociétés de Tempérance, Cercles Lacordaire et
Sainte-Jeanne d'Arc.

Les Semaines Sociales.

Ligues de la Jeunesse Féminine.

(26) NOMBRE DE BILLS DE DIVORCE ACCORDÉS AU
CANADA, AU COURS DES ANNÉES 1938, 1939,
1940 ET 1941, SOIT PAR LE PARLEMENT FÉDÉRAL
AUX REQUÉRANTS DES PROVINCES DE QUÉBEC
ET DE L'ÎLE DU PRINCE-ÉDOUARD, SOIT PAR LES
TRIBUNAUX DES SEPT AUTRES PROVINCES. (p. 57)

<i>Provinces</i>	1938	1939	1940	1941
Ile du Prince-Édouard.	0	0	0	1
Nouvelle-Écosse	51	64	60	68
Nouveau-Brunswick. . .	39	40	52	87
Québec	83	50	62	48
Ontario	824	747	916	959
Manitoba	205	181	206	242
Saskatchewan.	126	133	125	146

Alberta	271	272	274	311
Colombie Canadienne.	625	581	674	609

Totaux . . . 2,224 2,068 2,369 2,471

(Extrait des Bulletins du Bureau Fédéral de la Statistique relativement aux bills de divorce. Ces bulletins, toutefois, n'indiquent pas le nombre des divorces sollicités par des parties catholiques.)

« Le Gouvernement n'a aucunement l'intention de faire de la Cour de l'Échiquier un tribunal de divorce pour la province de Québec. Et, le voudrait-il, la chose lui serait impossible, en raison d'un statut antérieur à la Confédération et confirmé par l'Acte de l'Amérique du Nord, qui déclare que le mariage ne peut être dissous que par la mort de l'un des conjoints. Tant que cette loi ne sera pas changée, aucune juridiction ne peut instituer des tribunaux de divorce dans la province de Québec. »

(Extrait d'un discours prononcé à Ottawa, en mars 1944, par l'honorable Louis Saint-Laurent, ministre fédéral de la Justice.)

(27) CONGRÉGATIONS RELIGIEUSES DE RACE
FRANÇAISE EN AMÉRIQUE. (p. 58)

I — *D'hommes*:

Les Assomptionnistes

Les Bénédictins

Les Capucins

Les Carmes

Les Chanoines Réguliers de l'Immaculée-Conception

Les Cisterciens
Les Clercs de Saint-Viateur
*La Congrégation de la Fraternité Sacerdotale
La Congrégation de Sainte-Croix
La Congrégation du Très-Saint-Sacrement
Les Frères Mineurs Conventuels
Les Pères Dominicains
Les Pères Eudistes
Les Fils de Marie-Immaculée
Les Franciscains
Les Frères de la Charité
Les Frères de l'Instruction Chrétienne
Les Frères de Saint-François-Régis
Les Frères de Saint-Gabriel
Les Frères de Saint-Vincent de Paul
Les Frères des Ecoles Chrétiennes
Les Frères du Sacré-Cœur
Les Frères Hospitaliers de Saint-Jean de Dieu
Les Frères de Notre-Dame de la Miséricorde
Les Frères Marianistes
Les Frères Maristes
Les Jésuites
Les Lazaristes
Les Missionnaires de la Salette
Les Missionnaires du Sacré-Cœur
Les Montfortains
Les Oblats de Marie-Immaculée
Les Pères Blancs
Les Pères du Saint-Esprit
Les Prémontrés
Les Prêtres de Sainte-Marie
Les Prêtres du Sacré-Cœur
Les Rédemptoristes
La Société de Saint-Edmond

- *La Société des Missions Étrangères de la province de Québec
 - Les Sulpiciens
 - Les Trappistes
 - Les Trinitaires
- Total: 43, dont 2, marquées d'un astérisque, sont de fondation canadienne-française.

II — *De femmes:*

- *Les Sœurs Adoratrices du Précieux Sang
- *Les Antoniennes de Marie
- *Les Sœurs de l'Assomption de la Sainte Vierge
- Les Augustines Hospitalières de la Miséricorde de Jésus
- Les Religieuses de Notre-Dame de la Charité du Bon Pasteur
- *Les Servantes du Cœur Immaculé de Marie (Bon Pasteur)
- Les Carmélites
- *Les Sœurs de la Charité de la Providence
- *Les Sœurs Grises de la Charité, de Montréal
- *Les Sœurs Grises de la Croix
- *Les Sœurs Grises de la Charité, de Québec
- *Les Sœurs de la Charité, de Saint-Hyacinthe
- Les Sœurs de la Charité de Notre-Dame d'Évron
- Les Sœurs de la Charité de Saint-Louis
- Les Trappistines
- Les Clarisses
- *Les Sœurs de la Congrégation de Notre-Dame
- *Les Sœurs de Notre-Dame du Saint-Rosaire
- Les Sœurs Oblates de Béthanie
- Les Religieuses du Sacré-Cœur et de l'Adoration perpétuelle

- Les Dominicaines contemplatives
- *Les Dominicaines de l'Enfant-Jésus
- *Les Dominicaines du Rosaire
- Les Dominicaines du Tiers-Ordre-Enseignant
- Les Religieuses de l'Enfant-Jésus
- Les Religieuses de l'Enfant-Jésus du Puy
- *Les Filles Consolatrices du Sacré-Cœur
- Les Filles de Jésus
- Les Filles de la Charité du Sacré-Cœur de Jésus
- Les Filles de la Croix de Saint-André
- Les Filles de la Providence de Saint-Brieux
- Les Filles de la Sagesse
- *Les Filles de Marie de l'Assomption
- *Les Franciscaines de Marie
- Les Franciscaines Missionnaires de Marie
- Les Hospitalières de Saint-Joseph, de Montréal
- L'Institut Canadien des Chanoinesses Régulières
des Cinq Plaies du Sauveur
- *L'Institut des Sœurs de Notre-Dame du Bon
Conseil (Montréal)
- *L'Institut des Sœurs de Notre-Dame du Bon
Conseil (Chicoutimi)
- *L'Institut Jeanne d'Arc
- La Société de Marie Réparatrice
- *Les Sœurs de la Miséricorde
- *Les Missionnaires de l'Immaculée Conception
- Les Missionnaires de Notre-Dame d'Afrique
- *Les Missionnaires de Notre-Dame des Anges
- *Les Missionnaires du Christ-Roi
- *Les Missionnaires Oblates du Sacré-Cœur et de
Marie Immaculée
- Les Moniales Bénédictines
- *Les Sœurs de Notre-Dame Auxiliatrice
- Les Sœurs de Notre-Dame de Chambriac

- Les Sœurs de Notre-Dame de la Croix
- Les Religieuses de Notre-Dame de Sion
- Les Religieuses de Notre-Dame des Missions
- *Les Sœurs de Notre-Dame du Perpétuel Secours
- *Les Religieuses de Notre-Dame du Sacré-Cœur
- *Les Oblates Franciscaines de Saint-Joseph
- *Les Petites Filles de Saint-Joseph
- *Les Petites Missionnaires de Saint-Joseph
- *Les Petites Sœurs de la Sainte-Famille
- Les Petites Sœurs de l'Assomption
- Les Petites Sœurs des Pauvres
- Les Sœurs de la Présentation de Marie
- Les Rédemptoristines
- Les Religieuses de Jésus-Marie
- Les Religieuses du Sacré-Cœur de Jésus
- Les Sœurs des Sacrés Cœurs de Jésus et de Marie
- *Les Sœurs de Sainte-Anne
- Les Sœurs de Sainte-Chrétienne
- Les Sœurs de Sainte-Croix et des Sept-Douleurs
- Les Sœurs du Saint-Esprit
- Les Religieuses de Saint-François d'Assise
- *Les Sœurs de Sainte-Jeanne d'Arc
- Les Sœurs de Saint-Vallier
- Les Sœurs de Saint-Joseph de Lyon
- Les Sœurs de Saint-Joseph du Bourg
- *Les Sœurs de Saint-Joseph (Saint-Hyacinthe)
- Les Sœurs de Sainte-Marie de la Présentation
- Les Sœurs de Sainte-Marie de Namur
- *Les Sœurs de Sainte-Marthe
- Les Sœurs des Saints Cœurs de Jésus et de Marie
- *Les Sœurs des Saints Noms de Jésus et de Marie
- Les Sœurs de Saint-Paul de Chartres
- *Les Servantes de Jésus-Marie
- *Les Servantes de Notre-Dame, Reine du Clergé

*Les Servantes du Cœur Immaculé de Marie
 Les Servantes du Saint Cœur de Marie
 Les Servantes du Très-Saint-Sacrement
 Les Sœurs de l'Espérance
 Les Ursulines
 Les Visitandines

Total: 91, dont 39, marquées d'un astérisque, sont de fondation canadienne-française ou acadienne.

Grand total: 43 + 91 = 134, dont 41, marquées d'un astérisque, sont de fondation canadienne-française ou acadienne.

(Listes extraites du *Canada Ecclésiastique* de 1943, et du *Guide Franco-Américain* de 1941.)

(28) MISSIONNAIRES (HOMMES ET FEMMES) CANADIENS-FRANÇAIS, FRANCO-AMÉRICAINS ET ACADIENS, AFFECTÉS AUX MISSIONS ÉTRANGÈRES.

(p. 61)

I — *Prêtres séculiers et réguliers, et Frères enseignants ou coadjuteurs:*

Les RR. PP. Blancs	207
Les RR. PP. Oblats de Marie-Immaculée . . .	132
Le Séminaire des Missions Étrangères	69
Les RR. PP. Jésuites	67
Les Frères de l'Instruction Chrétienne	60
Les RR. PP. Franciscains	51
Les RR. PP. Rédemptoristes	50
Les Frères du Sacré-Cœur.	38
Les RR. PP. de Sainte-Croix	34
Les RR. PP. Dominicains.	28
Les Missionnaires du Sacré-Cœur	20
Les RR. PP. du Saint-Esprit	20

Les Frères des Écoles Chrétiennes.	19
Les Clercs de Saint-Viateur.	19
Les RR. PP. du Très Saint-Sacrement	12
Les RR. PP. Capucins.	11
Les Frères Maristes	8
Les Sulpiciens	4
Les RR. PP. Eudistes	2
Les Assomptionnistes	1
Total.	852

NOTE:— Sur ces 852, on compte 44 Franco-Américains.

II — *Religieuses:*

Les Franciscaines Missionnaires de Marie.	200
Les Sœurs Missionnaires de l'Immaculée- Conception.	157
Les Sœurs Blanches, Missionnaires de N.-D. d'Afrique.	109
Les Sœurs Missionnaires de N.-D. des Anges.	59
Les Sœurs du Bon-Pasteur (Montréal).	34
Les Sœurs de Notre-Dame de Sion	24
Les Filles de la Sagesse	23
Les Sœurs de Sainte-Croix.	21
Les Sœurs des Saints Noms de Jésus et de Marie.	16
Les Sœurs Grises de la Croix	15
Les Servantes du Cœur Immaculé de Marie, dites du Bon-Pasteur (Québec).	12
Les Sœurs Adoratrices du Précieux-Sang.	12
Les Ursulines de Québec	10
Les Sœurs de l'Assomption, de Nicolet.	8
Les Sœurs Antoniennes	7

Les Sœurs de Notre-Dame du Bon Conseil . . .	7
Les Religieuses de Jésus-Marie.	6
Les Missionnaires du Christ-Roi	6
Les Sœurs de Saint-François d'Assise	6
Les Sœurs de Sainte-Anne.	4
<hr/>	
Total.	736

NOTE:— Sur ces 736, on compte 47 Franco-Américaines.

Grand total: $852 + 736 = 1588$.

(Statistiques fournies, en octobre 1941, par les Congrégations ou Instituts religieux en cause.)

(29) MISSIONNAIRES CANADIENS-FRANÇAIS DEVENUS ÉVÊQUES OU PRÉFETS APOSTOLIQUES EN PAYS INFIDÈLES. (p. 61)

S. E. Mgr John Forbes, p.b., vic. coadjuteur de l'Uganda (Afrique).

S. E. Mgr J.-G.-Ed. Michaud, p.b., vic. apostolique de l'Uganda (Afrique).

S. E. Mgr G. Trudel, p.b., vic. apostolique de Tobora (Afrique).

S. E. Mgr O. Morin, p.b., vic. apostolique de Navrongo (Afrique).

S. E. Mgr F.-X. Lacourcière, p.b., vic. apostolique de Rwenzori (Afrique).

S. E. Mgr Oscar Julien, p.b., vic. apostolique de Nyassa (Afrique).

S. E. Mgr L.-A. Lapierre, p.m.e., vic. apostolique de Szeping kai (Manchoukuo).

S. E. Mgr Emilien Masse, p.m.e., vic. apostolique de Lintung (Manchoukuo).

- S. E. Mgr P.-M. Durand, o.f.m., vic. apostolique de Cheefoo (Chine).
 S. E. Mgr Ambroise Leblanc, o.f.m., vic. apostolique d'Urawa (Japon).
 S. E. Mgr Philippe Côté, s.j., vic. apostolique de Suchow (Chine).
 S. E. Mgr Jos. Lemieux, o.p., évêque de Sendai (Japon).
 S. E. Mgr Jos. Bonhomme, O.M.I., vic. apostolique du Basutoland (Afrique).
 S. E. Mgr Alfred Le Pailleur, c.s.c., évêque de Chittagong (Bengale).
 S. E. Mgr Willie Bordeleau, p.b., préfet apostolique d'Oya (Afrique). total: 15

(30) PRÊTRES, RELIGIEUX ET RELIGIEUSES CANADIENS-FRANÇAIS, FRANCO-AMÉRICAINS ET ACADIENS QUI SE DÉVOUENT, AU CANADA ET AUX ÉTATS-UNIS, AU SERVICE DE PERSONNES OU D'OEUVRES ÉTRANGÈRES A LEUR NATIONALITÉ.

(p. 62)

I — Hommes:

Les RR. PP. du Très Saint-Sacrement	81
Séminaire des Missions Étrangères	26
Les RR. PP. Oblats de Marie-Immaculée..	12
RR. PP. Franciscains.	4
RR. PP. de Sainte-Croix.	4
RR. PP. Eudistes	2
RR. PP. Assomptionnistes	2
Les Frères des Écoles Chrétiennes.	1
Les Sulpiciens	1

II — *Femmes:*

Les Sœurs de la Providence.....	776
Les Sœurs de Sainte-Anne.	293
Les Sœurs des Saints Noms de Jésus et de Marie.....	267
Les Sœurs de la Sainte-Famille.....	98
Les Sœurs Grises, de Saint-Hyacinthe.....	42
Les Sœurs Missionnaires de l'Immaculée Conception.	24
Les Sœurs de Notre-Dame de Sion	20
Les Franciscaines Missionnaires de Marie.	17
Les Sœurs Grises de la Croix	15
Les Sœurs Antoniennes	13
Les Sœurs de Sainte-Chrétienne.	12
Les Sœurs Missionnaires du Christ-Roi..	6
	1,583

Grand total: 133 + 1583 = 1,716.

(Statistiques fournies, en octobre 1941, par les
Congrégations ou Instituts religieux en cause.)

NOTE.— Combien d'autres prêtres séculiers et
réguliers, de religieux et de religieuses dans le
même cas, et qu'il nous est impossible de retra-
cer? . . .

(31) AFFIRMATION DE MGR BOURNE RELATIVE-
MENT À L'USAGE DE L'ANGLAIS POUR L'EXPAN-
SION DE L'ÉGLISE CATHOLIQUE AU CANADA.

(p. 69)

« The future of the Church in this country and
its consequent reaction upon the older countries
in Europe will depend to an enormous degree

upon the extent to which the power, influence and prestige of the English language and literature can be definitely placed upon the side of the Catholic Church. » (*XXIe Congrès Eucharistique International*, Montréal, 1911, p. 152.)

L'éminent dignitaire avait eu soin, pour atténuer l'effet de sa déclaration, de dire au préalable: « It would, indeed, be a matter of extreme regret were the French language, so long the one exponent of religion, culture and progress in this land, ever to lose any portion of the consideration and cultivation which it now enjoys in Canada »; mais sa précaution oratoire ne parut guère suffisante puisque, dans sa réponse, M. Henri Bourassa ne crut même pas devoir la souligner. « Sa Grandeur », dit-il, « a parlé de la question de langue. Elle nous a peint l'Amérique tout entière comme vouée dans l'avenir à l'usage de la langue anglaise; et, au nom des intérêts catholiques, elle nous a demandé de faire de cette langue l'idiome habituel dans lequel l'Évangile serait annoncé et prêché au peuple. » Telle fut, semble-t-il, l'impression synthétique que l'auditoire garda du discours de l'archevêque de Westminster.

« Des personnages importants et nombreux », dira, le 1er février 1911, aux Chevaliers de Colomb des Trois-Rivières Mgr F.-X. Cloutier, « répètent autour de nous, et vont dire jusqu'à Rome même, que les Canadiens français sont destinés à disparaître et que le catholicisme, pour assurer son avenir au Canada, devra parler anglais. C'est là une thèse à laquelle nous ne pouvons souscrire. »

Tout récemment, le R. P. Paul Racine, s.j., dans sa brochure intitulée *Henri Bourassa à Notre-Dame*, fut du même avis: « Les paroles de Mgr Bourne », écrit-il (p. 26), « pourraient se résumer ainsi: Le Canada voit s'ouvrir devant lui un avenir grandiose; il lui importe que l'Église Catholique joue un rôle prépondérant dans cet avenir. L'Église s'est solidement implantée au Canada, jadis, grâce à la langue française. Aujourd'hui, les conditions sont changées: l'anglais est devenu l'idiome de l'immense majorité des Canadiens, surtout dans l'Ouest. Tout en déplorant la disparition du français, il faut profiter des circonstances pour faire de l'anglais la langue de l'Église Catholique en ce pays. »

Disons, à sa décharge, qu'avant le congrès, au cours de sa rapide tournée dans l'Ouest canadien, l'illustre visiteur de Londres aurait puisé ses renseignements auprès de certains personnages plus ou moins intéressés à l'abaissement de l'élément français au Canada.

(32) LA LANGUE NATIONALE ET LE SAINT
MINISTÈRE (p. 72)

« Puisqu'en beaucoup d'endroits, dans une même ville ou un même diocèse, se trouvent mêlées des populations de langues différentes, ayant unité de foi sous variété de rites et de coutumes, nous ordonnons expressément que les évêques de tels diocèses ou villes fournissent à ces populations des hommes aptes à célébrer les offices, à administrer les sacrements, à instruire de parole et d'exemple selon les différents rites et les différentes langues. »

(IVème Concile de Latran, IXe session, en l'an 1215.)

« Afin que le peuple fidèle reçoive les sacrements avec plus de respect et de dévotion, le Saint Concile ordonne à tous les évêques non seulement d'en expliquer eux-mêmes l'usage et l'efficacité, mais aussi de voir à ce que tous les curés en fassent autant et s'attachent avec zèle et prudence à cette explication qu'ils feront même en langue vulgaire, s'il est besoin et si cela peut se faire commodément. »

(Concile de Trente, XXIVe Session, en l'an 1563.)

« Quant aux prédications, catéchisme, prières et autres cantiques, qu'on se serve généralement de la langue en usage dans la majeure partie des habitants ou du moins de l'assemblée des fidèles attachés à une église particulière. S'il se trouve un nombre considérable de fidèles, *quoique en minorité*, qui parlent une autre langue, il est juste de veiller à ce que eux aussi aient en leur langue propre catéchisme, sermon et pareillement, en certaines circonstances, prières et cantiques. »

(Pie X, relativement aux Polonais de la Russie, en 1916. *Actes de Pie X*, IVe vol., p. 347.)

(33) POPULATION DE RACE FRANÇAISE, CATHOLIQUE ET NON CATHOLIQUE AU CANADA. (p. 79)

<i>Provinces</i>	<i>Française</i>	<i>Catholique</i>	<i>Non catholique</i>
Ile du Prince-Édouard	14,799	14,485	314
Nouvelle-Écosse	66,260	55,475	10,785

Nouveau-Brunswick .	163,934	160,542	3,392
Québec	2,695,032	2,677,807	17,225
Ontario	373,990	329,323	44,667
Manitoba	52,996	48,491	4,505
Saskatchewan	50,530	43,671	6,859
Alberta	42,979	34,764	8,215
Colombie Canadienne	21,876	14,011	7,865
Yukon et Territoires du Nord-Ouest.	642	642	?

Totaux 3,483,038 3,379,211 103,827
 (Statistiques extraites des bulletins officiels du
 recensement fédéral de 1941.)

(34) POPULATION D'ORIGINE FRANÇAISE, TOTALE
 CATHOLIQUE ET NON CATHOLIQUE DES DIOCÈSES,
 ET DES VICARIATS DE L'ONTARIO (p. 80)

<i>Diocèses et vicariats</i>	<i>Totale</i>	<i>Catho- lique</i>	<i>Non catho- lique</i>
Kingston.	13,719	8,341	5,378
Toronto.	37,446	25,686	11,760
London	54,976	46,158	8,818
Hamilton	11,831	6,483	5,348
Peterborough.	7,463	5,242	2,221
	125,435	91,910	33,525
Ottawa (partie onta- rienne).	95,687	92,865	2,822
Pembroke (partie on- tarienne).	14,883	13,490	1,393
Timmins (partie onta- rienne)	28,344	26,824	1,520

St-Boniface (partie ontarienne).	4,004	3,295	709
Keewatin (partie ontarienne).	1	1	0
La Baie James (partie ontarienne).	166	156	10
Alexandria	28,688	27,602	1,086
Sault Ste-Marie.	58,719	55,477	3,242
Hearst.	18,063	17,703	360
	<hr/>	<hr/>	<hr/>
	248,555	237,413	11,142
	<hr/>	<hr/>	<hr/>
Totaux	373,990	329,323	44,667

(Statistiques compilées d'après les bulletins du recensement fédéral de 1941.)

Rapide progression de la population catholique de langue française en Ontario.

	<i>Population catholique totale</i>	<i>Population catholique de langue française</i>	<i>Pourcentage</i>
1871	274,162	75,000	27%
1901	390,351	161,181	41%
1911	484,997	202,442	42%
1921	575,266	248,000	43%
1931	774,740	266,460	35%
1941	882,369	329,323	37%

(Statistiques extraites des bulletins officiels du recensement fédéral.)

(35) POURCENTAGE DES MARIAGES MIXTES PAR
RAPPORT AUX MARIAGES CATHOLIQUES,
AU CANADA. (p. 83)

	<i>Mariages catholiques</i>	<i>Entre deux catholiques</i>	<i>Entre un catholique et un non- catholique</i>	<i>Pourcentage des mariages mixtes</i>
<i>En 1938:</i>				
Ile du Prince-Édouard . . .	224	197	27	12.05%
Nouvelle-Écosse.	1,375	1,019	356	25.89%
Nouveau-Brunswick	1,603	1,368	235	14.66%
Québec.	21,844	21,101	743	3.40%
Ontario	7,664	6,225	1,439	31.82%
Manitoba	1,465	791	674	46.00%
Saskatchewan.	1,507	967	540	35.83%
Alberta	1,577	756	821	52.06%
Colombie Canadienne. . . .	1,030	425	605	58.73%
Le Canada	38,289	32,849	5,440	16.81%
<i>En 1941:</i>				
Ile du Prince-Édouard . . .	303	253	50	16.33%
Nouvelle-Écosse.	2,543	1,771	777	30.42%
Nouveau-Brunswick	2,408	2,009	399	16.54%
Québec.	28,430	27,097	1,333	4.68%
Ontario	11,504	7,549	3,955	34.55%
Manitoba	1,971	954	1,017	51.59%
Saskatchewan.	1,881	1,112	769	40.88%
Alberta	1,981	938	1,943	52.65%
Colombie Canadienne. . . .	1,762	708	1,054	59.81%
Le Canada	52,783	42,391	11,297	19.72%

(Chiffres tirés du rapport officiel des Statistiques Vitales du Dominion.)

(36) MARIAGES MIXTES, EN 1941, DANS LES COMTÉS
ONTARIENS DE RUSSELL ET PRESCOTT. (p. 85)

I — *Population:*

- 1) Totale 42,709
 - 2) D'origine française. 34,494
- (D'après le recensement fédéral de 1941.)

II — *Mariages mixtes* chez les catholiques de
langue française 6

(37) MARIAGES MIXTES, EN 1941, DANS LA VILLE
D'OTTAWA. (p. 86)

I — <i>Population catholique</i>	78,017
1) D'origine <i>française</i>	46,048
2) D'origine <i>anglaise</i>	31,969
(D'après le recensement fédéral de 1941.)	
II — <i>Mariages mixtes</i>	178
1) Chez les catholiques de langue <i>française</i>	43
2) Chez les catholiques de langue <i>anglaise</i>	135

(38) LES FRANCS-MAÇONS AU CANADA, EN 1942.
(p. 89)

I — <i>Par province:</i>	<i>Nombre de membres</i>
Ile du Prince-Édouard	1,051
Nouvelle-Écosse	8,182
Nouveau-Brunswick	5,074
Québec	13,568
Ontario	92,247
Manitoba	10,113
Saskatchewan	12,167
Alberta	10,746
Colombie Canadienne	13,305
	<hr/>
Total	166,453
II — <i>Par ville:</i>	<i>Nombre de loges</i>
Toronto	77
Montréal	36

Vancouver	30
Hamilton	18
Winnipeg	18
Edmonton	13
Ottawa	12
Calgary	11
Halifax	10
London	10
Windsor	10
<hr/>	
Total	245

III — *Dans la province de Québec, il n'y a guère de loges maçonniques qu'aux endroits où se trouve un groupe de population de langue anglaise:*

Aylmer	Coaticook
Drummondville	Cookshire
Farnham	Danville
Granby	Gaspé
Hudson	Grenville
Hull	Magog
Lachute	Shawinigan
Québec	Stanstead
Richmond	Sutton
Sherbrooke	Thetford Mines
Trois-Rivières	Bedford
Waterloo	Valleyfield
Westmount	East Angus

(Extrait de l'appendice de *La Franc-Maçonnerie du Québec est-elle protestante ?*, par le R. P. Noël Germain, s.j.)

(39) LES COMMUNISTES AU CANADA (p. 89)

I — *Formation du parti communiste:*

Arrivés en Ontario et dans les provinces de l'Ouest au cours de l'année 1919, les agents communistes se sont, à *Toronto*, le 17 février 1922, organisés en parti politique, relevant de la Troisième Internationale de Moscou.

II — *Districts et unions:*

Pour fin de propagande, ils divisèrent le Dominion en neuf districts et 205 unions dont ils établirent les bureaux dans des milieux presque totalement anglais, comme suit:

District de la Nouvelle-Écosse	2 unions,
District de Québec	11 unions,
District Sud-Ontarien.	49 unions,
District de North Bay et Timmins . . .	27 unions,
District de Sudbury	20 unions,
District de Port-Arthur, Fort-William et Kenora.	35 unions,
District du Manitoba et de la Saskat- chewan	25 unions,
District de l'Alberta.	17 unions,
District de la Colombie Canadienne . .	19 unions.

III — *Écoles:*

Comme sources de recrutement pour leurs cellules, ils fondèrent tout un réseau d'écoles du soir, et même du jour, dans les centres suivants, *anglais* pour la plupart:

Province de Québec: Montréal, Lachine, Rouyn.

Province d'Ontario: Toronto, Oshawa, Hamilton, Kitchener, Waterloo, Timmins, Sudbury, West-Toronto, Welland, St. Catharines, Walkerville, South Porcupine, Coniston, Sault-Sainte-Marie, Fort William, Fort Frances, Kirkland Lake, Port Arthur, Ansonville.

Manitoba: Winnipeg, Transcona, Brandon, East Kildonan, Le Pas.

Saskatchewan: Regina, Moose Jaw, Yorktown, Saskatoon, Canora, Melville.

Alberta: Edmonton, Drumheller, Coalhurst, Coleman, Calgary, Lethbrige, Vegreville.

Colombie Canadienne: Vancouver.

IV — *Cours:*

De même ont-ils institué des cours pour adultes en plusieurs endroits, également *anglais*.

Québec: Montréal, Pointe-Saint-Charles, Lachine.

Ontario: Preston, Timmins.

Manitoba: Winnipeg.

Saskatchewan: Hayes, Prud'homme.

Alberta: Ranfurly, Lanuke, Lac-la-Biche, Pakan.

V — *Presse:*

Sur une quarantaine de journaux communistes au Canada, un seul est publié en *français* et vingt-cinq au moins en *anglais*, dont le principal, *The Worker*, est édité par une imprimerie-librairie de Toronto.

VI — *Politique:*

Les députés communistes élus jusqu'à date, soit au Fédéral soit au Provincial, l'ont été dans des comtés à très grande majorité *anglaise*.

VII — *Comité central:*

Les communistes ont leur comité central à Toronto, où fut tenue leur première convention nationale.

(*Moscou en Canada*, par le R. P. Gustave Sauvé, O.M.I.)

(40) TAUX DE NATALITÉ AU CANADA (p. 90)

I.— *Par millier de population:*

Ile du Prince-Édouard.	23.8
Nouvelle-Écosse	23.3
Nouveau-Brunswick.	28.3
Québec	28.6
Ontario	20.6
Manitoba	22.6
Saskatchewan.	22.0
Alberta	24.3
Colombie Canadienne	20.9
Taux moyen pour tout le Canada	24.0

Les provinces de Québec et du Nouveau-Brunswick ont les taux les plus élevés en raison de leur forte proportion de population française.

Celles de l'Ontario et de la Colombie Canadienne ont les taux les plus bas en raison de leur forte proportion de population anglaise.

(Extrait du rapport du Bureau fédéral des Statistiques pour l'année 1943.)

II.— *Taux de natalité des principales races au Canada:*

<i>Races</i>	1931	1941
Française	29.5%	31.11%
Italienne.	26.1%	26.3%
Anglaise	18.1%	17.8%
Autres races, des pays centraux de l'Europe	25.1%	24.9%

III.— *Taux de fécondité des femmes canadiennes:* (Par millier)

Française	242.15
Allemande.	163.06
Ukrainienne	162.20
Hongroise.	153.14
Italienne.	152.91
Scandinave.	137.09
Polonaise.	130.45
Britannique (anglaise, irlandaise et écossaise).	128.88

(Statistiques publiées dans l'*Ottawa Journal*, 23 juin 1944.)

IV.— *Familles canadiennes et nombre de leurs enfants* Comparaisons fort significatives

1) *Entre les familles du Canada et celles de la province de Québec:*

<i>Familles</i>	<i>Canada</i>	<i>Province de Québec</i>	<i>% pour le Québec</i>
Sans enfant.	722,000	174,330	29.0%
De 1 enfant	583,200	123,030	21.0%
De 2 enfants.	432,700	92,020	21.2%
De 3 enfants.	261,160	64,030	24.5%
De 4 enfants.	160,220	47,400	29.6%
De 5 enfants.	98,500	34,340	34.8%

De 6 enfants	63,240	25,760	40.7%
De 7, 8 et 9 enfants.	84,920	43,170	50.8%
De 10 enfants et plus	20,890	13,220	63.2%
<hr/>			
Totaux	2,426,830	617,300	

2) *Entre les familles de la province de Québec et celles des autres provinces:*

	<i>Familles de 7, 8, 9, 10 enfants et plus</i>	<i>Familles de 4, 5 et 6 enfants</i>	<i>Familles de 1, 2 et 3 enfants</i>	<i>Familles sans enfant</i>
Québec	56,390	107,500	279,080	174,330
Ontario	17,260	88,410	432,280	315,430
Saskatchewan	7,780	29,770	101,850	49,440
Nouveau-Brunswick	6,610	15,610	43,220	25,700
Nouvelle-Écosse	5,450	18,590	66,000	38,690
Alberta	5,310	25,370	101,940	49,200
Manitoba	4,000	18,510	87,070	48,740
Colombie Canadienne.	1,960	15,160	105,770	73,440
Ile du Prince-Édouard	1,050	2,950	10,340	7,030
<hr/>				
Canada	105,810	321,870	1,227,550	782,000

(Statistiques compilées d'après les bulletins du recensement fédéral de 1941.)

V.— *Contribution de l'élément de langue française à l'augmentation de la population canadienne, de 1931 à 1941.*

1) *Pour tout le Canada:*

Population totale en 1941	11,506,655
Population totale en 1931	10,376,786
<hr/>	
Augmentation	1,129,869

Population française en 1941.....	3,483,038
Population française en 1931.....	2,927,990
	<hr/>
Augmentation.....	555,048

Or, le chiffre de 555,048 représente 49% de 1,129,869. Par conséquent, 49% de l'augmentation totale a été fourni par la race française; soit 21% de plus que sa part normale, puisqu'en 1931 elle ne représentait que 28% de la population du Canada.

2) *Pour le Nouveau-Brunswick:*

Population totale en 1941.....	457,401
Population totale en 1931.....	408,219
	<hr/>
Augmentation.....	49,182
Population française en 1941.....	163,934
Population française en 1931.....	136,999
	<hr/>
Augmentation.....	26,935

Or, le chiffre de 26,935 représente 55% de 49,182. Par conséquent, 55% de l'augmentation totale a été fourni par les Acadiens; soit 22% de plus que leur part normale, puisqu'en 1931 ils ne représentaient que 33% de la population du Nouveau-Brunswick.

3) *Pour l'Ontario:*

Population totale en 1941.....	3,787,655
Population totale en 1931.....	3,431,683
	<hr/>
Augmentation.....	355,972

Population française en 1941.....	373,990
Population française en 1931.....	299,732
Augmentation.....	74,258

Or, le chiffre de 74,258 représente 22.2% de 355,972. Par conséquent, 22.2% de l'augmentation totale a été fourni par la race française; soit 13.4% de plus que sa part normale, puisqu'en 1931 elle ne représentait que 8.8% de la population totale de l'Ontario.

(41) APPORT FOURNI, DE 1931 À 1941, PAR LA RACE FRANÇAISE À L'ACCROISSEMENT DE LA POPULATION CATHOLIQUE AU CANADA. (p.91)

I.— *Accroissement de la population catholique canadienne (1):*

<i>Provinces</i>	1941	1931	<i>Accroissement</i>	<i>Pourcentage</i>
Ile du Prince-Édouard ..	42,743	39,105	3,638	9.3%
Nouvelle-Écosse.	188,944	162,754	26,190	16.9%
Nouveau-Brunswick	220,454	188,098	32,356	17.1%
Québec.	2,894,621	2,463,160	431,461	17.6%
Ontario	882,369	744,740	137,629	18.4%
Manitoba	203,259	189,693	13,566	6.6%
Saskatchewan.	243,734	233,979	9,755	4.1%
Alberta	191,343	168,408	22,935	13.6%
Colombie Canadienne. . .	113,282	90,852	22,430	24.6%
Yukon et T. du N.-O. . .	?	?	?	?
Le Canada	4,986,552	4,285,388	701,164	16.3%

II.— *Accroissement de la population catholique d'origine française:*

<i>Provinces</i>	1941	1931	<i>Accroissement</i>	<i>Diminution</i>
Ile du Prince-Édouard ..	14,485	12,767	1,708	0
Nouvelle-Écosse.	55,475	48,304	7,171	0
Nouveau-Brunswick	160,542	134,501	26,041	0
Québec.	2,677,807	2,256,810	420,997	0
Ontario	329,323	266,460	62,863	0
Manitoba	48,491	43,320	5,171	0
Saskatchewan.	43,671	44,680	—	1,009

Alberta	34,764	32,103	2,661	0
Colombie Canadienne. . .	14,011	9,716	4,295	0
Yukon et T. du N.-O. . . .	?	?	?	?
Canada	3,378,569	2,849,089	529,480	
			1,009	
			<hr/>	
Accroissement.			528,471	

III.— *Surplus d'apport proportionnel fourni par la race française à l'accroissement de la population catholique au Canada (2):*

<i>Provinces</i>	<i>Apport de 1931 à 1941</i>	<i>Apport propor- tionnel</i>	<i>En plus</i>	<i>En moins</i>
Ile du Prince-Édouard . .	1,718	1,187	531	0
Nouvelle-Écosse.	7,171	7,773	0	602
Nouveau-Brunswick . . .	26,041	23,131	2,910	0
Québec.	420,997	465,425	25,682	0
Ontario	62,863	49,107	13,621	0
Manitoba	5,171	3,097	2,074	0
Saskatchewan.	1,009 (dim.)	1,867	0	2,876
Alberta	2,661	4,372	0	1,711
Colombie Canadienne. . .	4,295	2,398	1,897	0
Yukon et T. du N.-O. . . .	?	?	?	?
Le Canada	528,471	466,393	62,078	5,189
			5,189	
			<hr/>	
Surplus d'apport			56,889	

(1) Le taux supérieur d'accroissement dans l'Ontario et la Colombie Canadienne est dû à l'immigration, pour fins militaires surtout, d'un bon nombre de Canadiens français venus des autres provinces.

(2) Le défaut d'apport proportionnel des Canadiens français de la Saskatchewan et de l'Alberta provient de leur exode au cours de la sécheresse dont eut à souffrir, de 1928 à 1935, le sud de ces provinces.

(*Statistiques extraites des bulletins officiels du recensement fédéral de 1941.*)

(42) FOI ET LANGUE (p. 93)

Témoignages

« J'aime beaucoup les Canadiens français; je connais les services qu'ils ont rendus à l'Église. Conservez bien votre langue: c'est le moyen de conserver votre foi. »

(Paroles de Benoît XV à M. le juge Prud'homme. *Mgr Adélarde Langevin, O.M.I.*, par Arthur Savàete, p. 525.)

I.— *Témoignages de source française*

Lors de son premier voyage dans l'Ouest canadien comme membre du Sacré-Collège, en 1936, Son Éminence le cardinal Villeneuve avait déjà dit à ses compatriotes des bords de la Rivière Rouge: « Il n'est pas défendu à un Prince de l'Église de descendre sur le terrain national, et je le fais, au contraire, comme un devoir de ma charge. Conformément à ce que l'on a toujours prêché chez nous, pour mieux garder notre foi, gardons nos traditions françaises.

« Sans doute, nous ne pouvons mettre ces dernières sur le même pied que la foi, mais nous ne devons pas oublier que le verbe français et les habitudes de vie françaises sont pour nous l'enveloppe protectrice de la foi et de la vie chrétienne. Plus vous aurez la fierté de vos origines, plus vous serez fermes dans votre foi, et plus vous attirerez sur vous et sur vos foyers toutes les bénédictions du ciel. » (*Les Cloches de Saint-Boniface*, mai 1936, p. 132.)

« C'est au berceau même de notre vie historique que la langue française et la vie chrétienne ont contracté à Québec une indissoluble alliance; et toutes deux se sont ici prêté, au cours des trois derniers siècles, un mutuel et nécessaire concours. »

(Le cardinal Bégin, au premier congrès de la Langue Française, en 1912. *Compte-rendu*, p. 194.)

« Si certaines provinces canadiennes sont aujourd'hui le théâtre d'un malaise qui va toujours s'accroissant, c'est qu'on y a foulé aux pieds des droits imprescriptibles et sacrés; droits imprimés par Dieu dans la profondeur des consciences; droits acquis par le laboureur, l'explorateur et l'apôtre; droits fixés par l'histoire, consacrés par l'usage, reconnus par les actes publics; droits que notre charte fédérale implique, que les intérêts de la civilisation réclament, et qui se rattachent par des liens étroits, pour ne pas dire indissolubles, à la conservation nécessaire des croyances et à l'expansion légitime de notre vie intellectuelle et de notre influence religieuse. »

(Le cardinal Bégin, allocution prononcée, à Québec, au cours d'une manifestation organisée par l'Association Catholique de la Jeunesse Canadienne-Française en faveur des Franco-Ontariens. *L'Action Catholique*, 26 janvier 1915.)

« La langue et la foi, ces deux choses sont demeurées et demeureront à jamais associées dans notre âme. Il faut en avoir le culte fervent, veiller sur l'une et l'autre, les fortifier et les défendre au besoin, pour les transmettre aux générations à venir. »

(Mgr Paul Bruchési, archevêque de Montréal, au 1er congrès de la Langue Française à Québec, en 1912, *Compte-rendu*, p. 284.)

« Le français a sur cette terre du Canada des droits indéniables. Ce fut la langue de notre berceau, et nous y voyons la gardienne et la protectrice de nos croyances. »

(Mgr Bruchési, à l'occasion d'une réunion en faveur des Franco-Ontariens, *Le Devoir*, 22 déc. 1914.)

« Vous avez non seulement le droit, mais le rigoureux devoir de protéger, de défendre la langue de vos pères, car il ne fait aucun doute, et l'expérience est là pour le prouver, que de la conservation de votre langue dépend en grande partie la conservation de votre foi. »

(Mgr Adélard Langevin, O.M.I., archevêque de Saint-Boniface, aux Franco-Américains de la paroisse de Notre-Dame du Sacré-Cœur, à Central Falls, à l'occasion de la bénédiction d'une école, le 23 octobre 1910. *Les Cloches de Saint-Boniface*, 1er déc. 1910, p. 295.)

« Pourquoi donc serait-il téméraire d'affirmer que la langue d'un peuple est le rempart de sa foi? . . . »

« Il en est que pareille affirmation paraît étonner, laisse incrédules. Ignorent-ils donc que le verbe, c'est la palpitation d'une âme sur les lèvres? Que le verbe, c'est la forme matérielle que prennent ses sentiments et ses pensées? . . . Quand le cœur est remué à certaines profondeurs, il n'y a qu'un

verbe qui puisse exprimer ses émotions; c'est le verbe maternel. Quand l'âme monte sur certains sommets, elle oublie les langages dont elle a pu se faire une parure d'occasion, et ne sait plus parler qu'une langue: celle qui a annoncé la foi, le don de Dieu, par les lèvres d'une mère.

« Que la langue soit gardienne de la foi, c'est un sentiment qui défie toutes les contradictions; c'est une de ces raisons que la raison peut bien ne pas connaître, mais qu'elle n'a pas le droit de nier. »

(Mgr Paul-Eugène Roy, archevêque de Québec, *Discours religieux et patriotiques*, pp. 207-208.)

« Nous tenons notre belle langue de la nature même, et les circonstances particulières dans lesquelles nous vivons la constituent la gardienne de notre foi. Ceux à qui cette dernière affirmation n'aurait pas l'heur de plaire voudront bien considérer un instant l'immense disproportion des mariages mixtes chez les groupes de langue anglaise et ceux de langue française: treize pour cinq dans l'ancien diocèse de Saint-Boniface. La proportion est encore plus effrayante en d'autres endroits du Canada. Si, de plus, ils veulent bien considérer les nombreuses défections, triste conséquence du mariage mixte, ce chancre de la foi catholique, ils nous concéderont volontiers la justesse de l'affirmation que, dans ce pays au moins, la langue française est la gardienne de la foi. »

(S. E. Mgr Arthur Béliveau, archevêque de

Saint-Boniface, 1er mandement, 1916. *Les Cloches de Saint-Boniface*, janvier 1916, p. 181.)

« L'expérience prouve qu'au concret d'une psychologie vivante on ne pratique pas impunément la vivisection dans les sentiments intimes les plus profondément unis au cœur de l'homme. L'affaiblissement ou la perte des uns produit un contre-coup certain sur la force de résistance et d'épanouissement des autres. Dans nos milieux de l'Ouest canadien en plus, le Français qui s'anglicise subit presque fatalement l'influence dominante de la majorité; or, au Manitoba, il n'y a sur 600,130 individus parlant l'anglais (dont 368,010 d'origine britannique), que 19,051 personnes d'origine britannique qui sont catholiques. Dans un tel milieu, l'assimilation conduit très vite au mariage mixte, et le mariage mixte conduit, dans une proportion effrayante, à la perte de la foi, à l'abandon de toute pratique religieuse. »

(S. E. Mgr Émile Yelle, archevêque coadjuteur de Saint-Boniface, au 2e congrès de la Langue Française, en 1937, *Compte-rendu*, p. 228.)

« Dans les Provinces Maritimes, l'on constate que les défections de la foi suivent de près celles de la langue. »

(Mgr Arthur Melanson, archevêque de Moncton, au 2e congrès de la Langue Française, en 1937, *Compte rendu*, p. 415.)

« On pourra émettre des doutes sur le rôle de la langue comme gardienne de la Foi; pour nous,

Acadiens, la chose est hors de conteste. Nos ancêtres furent persécutés pour leur langue comme pour leur foi, car s'ils avaient voulu renoncer à l'une comme à l'autre, on leur aurait épargné le sort qu'on leur a fait subir. Et dans l'exil comme depuis le retour, c'est dans l'attachement à leurs traditions, à leur mentalité distincte, sauvegardée par la différence de langue, que les Acadiens puisèrent la force de supporter la rude épreuve et de survivre. Aussi est-ce à juste titre qu'ils tiennent à leur langue presque autant qu'à leur foi, et que les deux ne forment qu'un seul tout dans leur esprit aussi bien que dans leur cœur. »

(S. E. Mgr Norbert Robichaud, archevêque de Moncton; conférence donnée à Québec, le 24 février 1943, sous les auspices de la Société du Parler Français. *L'Action Catholique*, 25 et 26 février 1943.)

« On nous dira que notre question scolaire n'est pas une question religieuse, mais une question nationale. Nous répondrons que cette question nationale est intimement liée à la question religieuse et qu'elle intéresse les consciences. Quoi qu'on en puisse dire ou penser, nous qui connaissons la mentalité de notre peuple, maintenons que la langue française est, pour lui du moins, la sauvegarde de sa foi. C'est une protection contre les infiltrations du protestantisme qui s'étale chez nous en Anglais, contre la plaie des mariages mixtes qui donnent à l'hérésie ou à l'indifférence religieuse l'affreuse proportion d'au moins 90%. »

(Mgr Élie Latulipe, évêque de Haileybury, *Rap-*

port du congrès des Canadiens français de l'Ontario, le 15 février 1916, p. 18.)

« L'idiome béni que parlaient nos pères, qui nous a transmis leur foi, leurs exemples, leurs vertus, leurs luttes, leurs espérances, touche de si près à notre mission qu'on ne saurait l'en séparer. La langue d'un peuple est toujours un bien sacré; mais quand cette langue s'appelle la langue française, quand elle a l'honneur de porter comme dans un écrin le trésor de la pensée humaine enrichi de toutes les traditions des grands siècles catholiques, la mutiler serait un crime, la mépriser, la négliger même, une apostasie. C'est par cet idiome en quelque sorte si chrétien, c'est par cet instrument si bien fait pour répandre dans tous les esprits les clartés du vrai et les splendeurs du beau, pour mettre en lumière tout ce qui ennoblit, tout ce qui éclaire, tout ce qui orne et perfectionne l'humanité, que nous pourrons jouer un rôle de plus en plus utile à l'Église. »

(Mgr Louis-Adolphe Pâquet, extrait d'un sermon prononcé à Québec le 23 juin 1902, *Annales de la Société Saint-Jean-Baptiste*, vol. 3, p. 30.)

« Le bien de la foi requiert que les Canadiens français gardent soigneusement l'usage de leur langue qui s'est identifiée, dès l'origine, avec le progrès du christianisme, et qui constitue un rempart puissant contre les dangers des mariages mixtes et la pénétration des idées protestantes. »

(Mgr Pâquet, *Mélanges Canadiens*, page 89.)

« La meilleure sauvegarde de la foi chez les trois

millions de catholiques d'Amérique qui y furent les premiers apôtres de la chrétienté, la meilleure garantie de cette foi, c'est la conservation de l'idiome dans lequel, pendant trois cents ans, ils ont adoré le Christ. »

(M. Henri Bourassa, *XXIe Congrès Eucharistique international*, Montréal, 1911, p. 165.)

Par conséquent, « nous ne devons pas lutter seulement pour garder la langue et la foi, mais nous devons lutter pour garder la langue afin de mieux garder la foi . . . Que partout on soit forcé de dire de nous : « Parce que français, ces Canadiens sont les meilleurs catholiques de l'Amérique. » (Le même, *La Langue, gardienne de la Foi*, pp.51 et 58.)

« La langue garde notre nationalité, et notre nationalité, à son tour, gardera notre religion et nos mœurs. Tant que nos enfants parleront français, ils resteront Canadiens, et tant qu'ils resteront Canadiens, ils resteront catholiques. Si, par malheur, ils s'américanisaient, ils iraient au protestantisme, du moins à l'indifférence religieuse. N'en a-t-on pas la preuve dans les États de l'Ouest où l'on a poussé le plus vivement à l'unification obligatoire ? Que sont devenus les fils de nos Canadiens émigrés ? Se sont-ils ralliés aux congrégations irlandaises ? Quelques-uns peut-être, mais la grande masse a disparu dans le torrent de l'incrédulité. »

(*Les Canadiens français de la Nouvelle-Angleterre*, par le R. P. Hamon, s.j., p. 69.)

II.— *Témoignages de source anglaise*

« Quoique les catholiques aient tous la même foi, la même religion, les mêmes aspirations, la langue est un motif suffisant et raisonnable de séparation pour le culte public. »

(Mgr Williams, archevêque de Boston, à la bénédiction de l'église franco-américaine de Lynn, en 1888. E. Lauvrière, *La Tragédie d'un peuple*, tome II, p. 520.)

« Ce zèle dont je parle, les catholiques de langue française de cette paroisse (Saint-Jean-Baptiste, de Lowell) l'ont hautement manifesté par leur obéissance pleine et loyale aux enseignements de l'Église en matière d'éducation de la jeunesse; et aussi, je suis heureux de le proclamer, en témoignant de leur attachement à la langue et aux traditions qu'ils ont héritées de leurs lointains ancêtres. »

(Le cardinal O'Connell, archevêque de Boston, à l'occasion de la première visite de S. Ém. le cardinal Villeneuve à Lowell, *Le Droit*, 9 nov. 1933.)

« Franco-Américains, avant tout, conservez vos mœurs, vos institutions; propagez votre langue et vos coutumes; c'est par elles que vous êtes restés, en Amérique, un peuple distinct et que vous avez conquis l'admiration de tous. C'est encore en conservant cette langue et ces traditions que vous remplirez le mieux votre mission; donnez à l'Amérique tout ce que la vieille France avait d'admirable et que vous avez si bien su conserver. »

(Mgr Quigley, archevêque de Chicago, aux

Franco-Américains réunis en sa ville épiscopale pour la célébration de la Saint-Jean-Baptiste, le 24 juin 1904. *Semaine Religieuse de Montréal*, 1er août 1904.)

« Vous, Canadiens français, vous êtes le rempart de la religion catholique. Puisque votre langue, la belle et harmonieuse langue française, est la sauvegarde de votre foi, je vous exhorte à la conserver et à la chérir, ainsi que toutes les belles traditions que vos pères ont apportées de France et que vous avez gardées avec tant de fidélité. »

(S. E. Mgr James Charles McGuigan, archevêque de Toronto, aux fidèles de la paroisse du Sacré-Cœur. Extrait d'un article de Mlle Claire Lachapelle paru dans *Les Carnets Viatoriens*, vol. 8, no 2.)

« Je demande à Dieu que les Canadiens français restent attachés à la foi catholique, à leur langue et à leurs traditions sacrées... La survivance de votre langue sera en même temps la survivance de votre foi... Au nom de l'Église, je bénis la survivance de la culture française et la survivance de la foi catholique... Soyez fidèles, mes chers amis, Canadiens français, à la vieille foi robuste et fière de la province de Québec ! »

(S. E. Mgr McGuigan, à l'occasion d'un banquet organisé par « La Survivance Canadienne-française de Toronto. » *La Feuille d'Érable*, 24 février 1944.)

« Le grand moyen pour les Franco-Américains de conserver leur foi, c'est de conserver leur langue, de rester attachés à leurs coutumes, de faire ins-

truire leurs enfants dans leur langue maternelle. »

(Mgr O'Reilly, évêque de Springfield, à la bénédiction de l'église franco-américaine de Holyoke, en 1883. E. Lauvrière, *La Tragédie d'un peuple*, tome II, p. 520.)

« Ce m'est un devoir de vous aider à préserver vos trésors ancestraux qui ont rendu votre peuple toujours fidèle et fécond en fruits heureux, qui en avaient fait le dispensateur aussi bien que l'héritier des meilleurs dons faits par Dieu à l'homme. Ces trésors ancestraux sont d'abord votre foi, votre esprit et votre pratique de la religion, vos vertus domestiques et sociales. L'écrin dans lequel vous avez préservé ces trésors est façonné des traditions, des coutumes et de la langue de vos pères. Joyaux et écrin ont été de tout temps la gloire et la force du Canada français. Ils peuvent aujourd'hui et à l'avenir contribuer puissamment à la force religieuse et civique des États-Unis. »

(Mgr J. B. Peterson, évêque de Manchester, à l'occasion de la célébration de la Saint-Jean-Baptiste, le 24 juin 1935, par les Franco-Américains de cette ville. *Le Devoir*, 3 juillet 1935.)

« Je bénis votre prochain congrès et je prierai pour son succès parce que votre culte pour la religion catholique et votre foi chrétienne sont protégés par l'usage de votre langue. »

(S. E. Mgr J. T. Kidd, évêque de London, au dîner offert, à Windsor, à Mgr Camille Roy, en tournée de propagande en faveur du deuxième congrès de la Langue Française. *La Feuille d'Érable*, 29 janvier 1937.)

« Vous avez travaillé pendant plusieurs années pour un droit sacré, celui de la sauvegarde de votre langue. Vous avez eu beaucoup de difficultés à surmonter pour triompher.

« Vous êtes les pionniers de la région, et vous en avez le mérite. Et cela vous impose le devoir de conserver l'héritage qui vous a été transmis par vos pères.

« J'ai déjà offert, ce matin, le saint sacrifice de la Messe pour le succès de votre congrès, et de nouveau je vous accorde de tout cœur ma bénédiction. »

(S. E. Mgr Kidd, à la clôture du congrès régional de l'Association Canadienne-française d'Éducation d'Ontario, tenu à Windsor les 8 et 9 octobre 1942. *Le Droit*, 13 oct. 1942.)

(43) POLITIQUE DU CLERGÉ DE LANGUE ANGLAISE
RELATIVEMENT AUX ÉCOLES BILINGUES ET AUX
SOCIÉTÉS NATIONALES, AUX ÉTATS-UNIS.

(p .104)

I.— *Écoles*:

« La politique éducationnelle catholique est d'insister pour que tous les sujets, sans excepter la religion, soient enseignés en anglais.

« La politique de l'Église, en cette matière, n'est pas de précipiter la solution du problème, mais d'attendre patiemment le moment opportun où chaque groupe étranger sera préparé à accepter la langue anglaise. De cette façon, elle ne risque pas d'offusquer les susceptibilités de race de l'immigrant, et réussit cependant à transformer l'école

de langue étrangère dans un délai relativement court, en une école où la langue anglaise est le seul véhicule d'instruction. Les résultats ont prouvé la sagesse de cette méthode, lente et patiente, pour résoudre un problème difficile. »

(Extrait de *A Catechism of Catholic Education*, p. 76, publié en 1922 par la *National Catholic Welfare conference* des États-Unis, ch. X, numéros 7 et 8, pp. 75-76.)

II.— Sociétés:

« L'importance des sociétés catholiques et la nécessité d'unité d'action commune sont manifestes. Ces sociétés devraient être organisées sur une base religieuse et non point sur une base nationale ou de races distinctes. Il faut toujours se rappeler que l'Église catholique ne connaît ni nord, ni sud, ni ouest, ni est, ni race, ni couleur. Des sociétés nationales, comme telles, n'ont aucune place dans l'Église en ce pays (États-Unis), mais elles devraient être catholiques et américaines. »

(Extrait du rapport du 1er Concile Plénier de Baltimore, p. 128.)

Table des matières

	PAGE
DÉDICACE.....	7
INTRODUCTION.....	11

PREMIÈRE PARTIE

REGARD SUR LE PASSÉ

CHAPITRE PREMIER

<i>Trois branches françaises en Amérique du Nord: canadienne, acadienne, américaine.....</i>	21
I — Existence du fait français en Améri- que.....	21
II — Nature de la nation française d'Amé- rique.....	25
III — Importance de la nation française d'Amérique.....	28
IV — Épanouissement de la nation fran- çaise d'Amérique.....	30

CHAPITRE DEUXIÈME

<i>Mission surnaturelle de la nation française d'Amérique.....</i>	33
--	----

CHAPITRE TROISIÈME

<i>Fidélité de cette nation à sa vocation.....</i>	39
I — Elle s'est d'abord employée à la con- version des indigènes.....	39
II — Elle a largement contribué à l'orga- nisation de l'Église en Amérique..	44

A — Organisation hiérarchique de l'Église	45
B — Lutttes pour l'enseignement catholique	49
C — Fondation d'œuvres catholiques....	56
D — Participation aux missions en pays infidèles.	61

SECONDE PARTIE

REGARD VERS L'AVENIR

Comment la race française d'Amérique doit-elle poursuivre sa mission surnaturelle ?	67
---	----

CHAPITRE QUATRIÈME

<i>Elle ne doit pas se laisser angliciser.</i>	69
I — Son assimilation n'est pas inévitable.	69
II — Son assimilation n'est pas indispensable à l'exercice du saint ministère.	71
III — Son assimilation risquerait d'occasionner chez elle un nombre de défections supérieur à celui des conversions auxquelles elle pourrait être appelée à contribuer chez les non-catholiques.	77
A — Influence du milieu	80
B — Contamination par les mariages mixtes	82
C — Infiltration des doctrines maçonniques, socialistes et communistes.	89
D — Chute du taux de notre natalité.	90

E — Rupture du lien psychologique qui unit la langue et la foi.....	91
---	----

CHAPITRE CINQUIÈME:

<i>Elle doit se développer dans le sens de ses origines</i>	95
I — Groupement des pionniers	95
II — Mariages entre Français.	96
III — Culture française intense	99
IV — Éducation nationale	100
V — Ministère paroissial français ou, du moins, bilingue.	105

CHAPITRE SIXIÈME

<i>Mode de collaboration avec l'élément catholique de langue anglaise</i>	115
CONCLUSION.	121

APPENDICE

PIÈCES JUSTIFICATIVES

(1) Pie X et la vocation de la France....	127
(2) S. S. Pie XII et la vocation de la France	128
(3) Population française au Canada en 1941	130
(4) Population canado-américaine.	131

	PAGE
(5) Population acadienne en Amérique..	133
(6) Population louisianaise	134
(7) Chiffre total de la « nation » française en Amérique	134
(8) Saint Jean-Baptiste, patron national des Canadiens français, et la sainte Vierge, patronne des Acadiens....	134
(9) Près de 65,000,000 d'humains parlent le français	135
(10) La race française est le groupe ethnique le plus peuplé au Canada..	136
(11) Missionnaires (prêtres ou frères coad- juteurs) canadiens-français, franco- américains ou acadiens au service des missions indiennes au Canada..	136
(12) Religieuses canadiennes-françaises, franco-américaines ou acadiennes au service des missions indiennes au Canada.....	138
(13) L'Angleterre et la liberté de l'Église au Canada.	139
(14) Personnages de race française qui sont devenus évêques-fondateurs de dio- cèses et de vicariats apostoliques en Amérique du Nord.	140
(15) Paroisses et missions françaises ou bilingues en Amérique du Nord..	143
(16) Décret du Concile de Baltimore relatif aux écoles paroissiales.....	144
(17) Associations professionnelles chez les Français d'Amérique.	145

- (18) Confédération des Travailleurs Catholiques du Canada (presque tous canadiens-français) 146
- (19) Union Catholique des Cultivateurs canadiens-français de la province de Québec 147
- (20) Coopératives fondées et administrées, au Canada, par des sociétaires presque tous français et catholiques 148
- (21) Caisses populaires fondées et administrées, en Amérique, par des sociétaires à peu près tous français et catholiques 149
- (22) Sociétés mutuelles fondées et administrées, en Amérique, par des catholiques de langue française 150
- (23) Compagnies d'assurance, sociétés de finance et banques fondées et administrées, au Canada, par des sociétaires à peu près tous français et catholiques 150
- (24) Principales associations nationales de la race française en Amérique 151
- (25) Sociétés françaises d'Action Catholique et leurs auxiliaires, au Canada. 152
- (26) Nombre de bills de divorce accordés au Canada, au cours des années 1938, 1939, 1940 et 1941 153
- (27) Congrégations religieuses de race française en Amérique 154

- (28) Missionnaires (hommes et femmes) canadiens-français, franco-américains et acadiens affectés aux Missions Étrangères. 159
- (29) Missionnaires canadiens-français devenus évêques ou vicaires apostoliques en pays infidèles. 161
- (30) Prêtres, religieux et religieuses canadiens-français, franco-américains et acadiens qui se dévouent, au Canada et aux États-Unis, au service de personnes ou d'œuvres étrangères à leur nationalité. 162
- (31) Affirmation de Mgr Bourne relativement à l'usage de l'anglais pour l'expansion de l'Église Catholique au Canada. 163
- (32) La langue nationale et le saint ministère. 165
- (33) Population de langue française, catholique et non catholique, au Canada. 166
- (34) Population de langue française, totale et non catholique, en Ontario, par ordre de diocèses 167
- (35) Pourcentage des mariages mixtes par rapport aux mariages catholiques, au Canada. 169
- (36) Mariages mixtes, en 1941, dans les comtés ontariens de Russell et Prescott. 169
- (37) Mariages mixtes, en 1941, dans la ville d'Ottawa. 170

(38) Les Francs-Maçons au Canada, en 1942	170
(39) Les communistes au Canada	172
(40) Taux de natalité au Canada	174
(41) Apport fourni, de 1931 à 1941, par la race française à l'accroissement de la population catholique au Canada.	178
(42) Foi et langue;— Témoignages.....	180
(43) Politique du clergé de langue anglaise relativement aux écoles bilingues et aux sociétés nationales, aux États- Unis	191
TABLE DES MATIÈRES.	193



*Achevé d'imprimer
aux ateliers de l'Action Catholique
à Québec, le 15 mai 1945*



Des ateliers de L'ACTION CATHOLIQUE, Québec. 



